VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1811
Abonnement annuel : 123 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Alerter, encore et toujours !







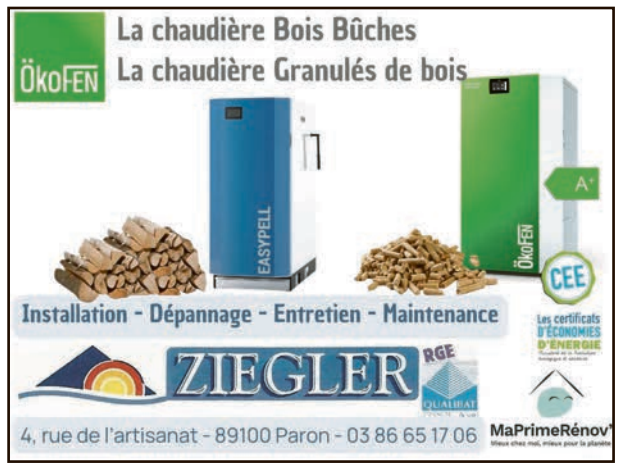


Les manifestations agricoles se sont poursuivies toute cette semaine, adoptant un fonctionnement multiforme, dans la Nièvre, l'Yonne ou la Côte-d'Or, fait de blocages, d'interventions devant des administrations et d'échanges avec la population. Pour les FDSEA et les JA de ces départements il n'est pas question de relâcher la pression.

PAGES 03 ET 04

Encarts : Mailing Delta Force : SV Pro - Buchez - De Bruin - Demeterre (sur certains cantons), Brochure Agram (sur certains cantons), Mailing Arvern Énergies (sur certains cantons).





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.05 NÉCROLOGIE : ADIEU FABRICE

.06 PRÉDATION : LE GRAND BAZAR

.07 TABLE RONDE INSTALLATION : RETOURS D'EXPÉRIENCES

.08 CHAMBRE D'AGRICULTURE DE CÔTE D'OR : MERCI VINCENT

.09 CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA NIÈVRE : UNE PAGE SE TOURNE

.10 FDSEA 58 : DU PERSONNEL AU COLLECTIF

ACTUALITÉ // RÉGION

.11 FEADER : *« GRÂCE À NOTRE ACTION, NOUS TROUVONS DES SOLUTIONS »*

ACTUALITÉ // FRANCE

.12 TRANSMISSION D'EXPLOITATION : DES PISTES POUR LEVER LES FREINS

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.13 PRÉVISIONS DE REVENU 2024 : UN CONTEXTE TOUJOURS FAVORABLE EN LAIT

.14 CROISSANCE DES GÉNISSES LAITIÈRES : DES POINTS DE VIGILANCE À CONNAÎTRE

.15 FOIRE-CONCOURS DE LUZY : UN ENGAGEMENT REMARQUÉ

DOSSIER // ÉQUIPEMENT

.16 LES MATÉRIELS DE TRAITE

RURALITÉ // SOCIAL // TERRITOIRES

.19 ACCÈS AUX SOINS : UNE PROPOSITION DE LOI POUR LUTTER CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX

.20 AIGNAY-LE-DUC : ELLES L'ONT FAIT

SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

.26 ÉQUIPEMENTS

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.30 SEMAINE DE L'EXCELLENCE : LES JEUNES TALENTS DE LA BOULANGERIE ÉTAIENT DANS L'YONNE

.31 7e COSNE WINE TOUR : VOYAGE DES PAPILLES

.32 COMMERCE LOCAL : AVEC THIERRY BIERRY, L'ESCARGOT EST À L'HONNEUR



// LE DESSIN

// EN BREF

Loi de simplification Nouvelles mesures «dans les prochains jours»

A l'occasion d'un déplacement dans le Pas-de-Calais, la ministre de l'Agriculture Annie Genevard a promis *«dans les prochains jours des annonces en matière de simplification»*, sans préciser leur teneur. Quelques jours plus tôt, elle avait accordé un entretien avec nos confrères de la France agricole dans lequel elle a indiqué travailler avec le ministre de la Fonction publique, Guillaume Kasbarian, *«à des mesures qui pourraient entrer dans le projet de loi de simplification»*. Et de citer *«notamment aux règles qui encadrent les installations classées (ICPE)»*. Alors que son examen en première lecture doit débuter sous peu à l'Assemblée, ce texte a jusqu'ici peu abordé les questions agricoles ; les principales mesures liées à l'agriculture portaient sur la compensation écologique, les tarifs de l'électricité, l'accès aux marchés publics… La précédente loi de simplification, dite Industrie verte, avait porté sur les installations classées pour l'environnement. Mais plusieurs mois après son adoption, les groupements d'éleveurs bretons avaient finalement constaté que la réforme de *«parallélisation»* des procédures ICPE d'autorisation allait allonger la durée d'enquête publique et créer de nouvelles obligations de réunion publique.

Jachères de plus de cinq ans Leur requalification sera liée aux éco-régimes et MAEC

Après la suppression de l'obligation du taux d'éléments favorables à la biodiversité dans le cadre de la BCAE 8 (conditionnalité biodiversité), le ministère de l'Agriculture a arbitré la question des jachères de plus de cinq ans, qui auraient dû être requalifiées de facto en prairies permanentes. Après discussion avec la Commission européenne, leur classement au titre de la Pac dépendra désormais des éco-régimes et des MAEC. Dans une note adressée le 20 novembre aux professionnels, le ministère indique qu'elles pourront être déclarées comme jachères, et donc *«terres arables»* (et non *«prairies permanentes»*), chez les agriculteurs qui ont obtenu un éco-régime quelle que soit la voie, à condition de ne pas valoriser la jachère du 1er mars au 31 août et de ne pas utiliser de pesticides durant cette période. Autre possibilité: s'engager dans une MAEC. L'arbitrage emporte toutefois des conséquences sur la prise en compte des jachères dans le barème de points de la voie des pratiques des éco-régimes, détaillée dans la note. La FNSEA s'est opposée au reclassement en prairies permanentes de ces terres situées pour la plupart en zones spécialisées en grandes cultures, craignant des effets dépréciatifs sur la valeur vénale de ces terres, et demandait que ces terres restent considérées comme des terres arables.

Viande Intermarché ne vendra ni bœuf ni porc ni volaille importés du Mercosur

Alors que les agriculteurs se sont mobilisés contre la signature de l'accord UE/Mercosur, le distributeur Les Mousquetaires a annoncé qu'il s'engageait à *«ne pas commercialiser de viande bovine, porcine et volaille issue des pays d'Amérique du Sud»*. Une mesure qui *«s'appliquera à l'ensemble des rayons traditionnels chez Intermarché et Netto»*. Par ailleurs, le groupement promet de *«supprimer, à terme, les viandes en provenance des pays du Mercosur présentes dans les plats transformés de ses marques propres»*. Tout en invitant les marques nationales à *«appliquer le même niveau de soutien au monde agricole»* dès les prochaines négociations commerciales, qui démarreront en décembre. Les Mousquetaires leur demandent aussi de *«faire preuve de plus de transparence sur l'origine de la matière première»* en étant plus précis que la simple mention *«UE»* ou *«non UE»*. Dans le cadre de l'accord de libre-échange avec le Mercosur, l'UE propose des contingents d'importation sans droits de douane de 99 000 téc de viande bovine, 180 000 téc de viande de volaille et 25 000 téc de viande porcine. Le 20 novembre, le patron de Carrefour s'est engagé à «ne commercialiser aucune viande en provenance du Mercosur».

// EN IMAGE

Noël La MSA et le Secours Populaire collectent pour les plus démunis

Pour la cinquième année consécutive, la MSA lance sa traditionnelle collecte de Noël en collaboration avec le Secours Populaire Français. *« Cette initiative vise à venir en aide aux familles et aux personnes en situation de précarité, particulièrement touchées par la crise économique »*, indique le communiqué de la MSA du 22 novembre. Pas moins de 130 points de collecte sont ouverts dans toute la France, dans les locaux des MSA jusqu'au 13 décembre prochain. Les produits recherchés sont : des denrées alimentaires festives non périssables ; des jouets neufs pour enfants, des vêtements (adultes et enfants) en bon état, des produits d'hygiène. L'objectif est d'offrir un Noël solidaire et réconfortant à ceux qui en ont le plus besoin. Selon le baromètre de la pauvreté publié en septembre dernier par le Secours populaire, 69 % des personnes vivant dans les communes rurales ont traversé une période de grande difficulté financière, au cours de l'année écoulée. En 2023, 6 729 dons avaient été collectés par la MSA dans 123 points de collecte.

Plus d'informations ici : https://msa-solidaire.msa.fr/



Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 123 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

SYNDICALISME

// MANIFESTATION DANS LA NIÈVRE

Le feu des passions

Le 20 novembre, la FDSEA 58 et la JA 58 ont lancé un appel à mobilisation pour protester contre les accords du Mercosur, notamment.



Les messages fleurissaient sur les tracteurs rassemblés à Saint-Éloi.

Dans la Nièvre, l'appel à mobilisation de la FDSEA 58 et des JA 58 était acté pour le mercredi 20 novembre. Et ce n'est pas un, mais six points de rassemblement qui étaient prévus. La raison de cet appel : les accords du Mercosur, mais également la gestion de la population lupine dont certains éleveurs font les frais depuis le début de l'été [1]. Ainsi, incubant déjà depuis quelque temps, la colère s'est matérialisée tentaculairement dans le département à Clamecy, la Charité-sur-Loire, Druy-Parigny, Forges, Château-Chinon et Luzy. Certains habitants des communes, peu habitués à ce genre de démonstrations, restèrent solidaires du mouvement à l'image de Jacques A. (habitant de Druy-Parigny) : *« C'est très bien de faire cela, mais il faut aller encore plus loin car le gouvernement ne semble pas prendre la mesure des difficultés que la profession rencontre. À mon sens, il faudrait que toutes les professions se rassemblent et mettent le pays à l'arrêt… des décisions gouvernementales seraient alors prises très rapidement ! »*.

Si la FDSEA 58 et les JA 58 avaient pu rester sur des points fixes, c'était sans compter sur la ferveur et la fierté nivernaise de chacun des membres à défendre la profession agricole. En effet, après avoir passé la journée sur les barrages filtrants comme à Clamecy[2] ou sur les déviations, à l'image de Druy-Parigny, les exploitants ont acté : se rendre visibles. Dans un élan, les rondins de bois furent remballés, les barnums et autres braseros rangés, et les tracteurs se mirent en branle vers le rond-point de Saint-Éloi, desservant Nevers, l'embranchement de l'autoroute, Imphy, Forges. Dire que cela était un site stratégique est un euphémisme surtout à l'heure de la sortie des bureaux… certains exploitants présents regrettent d'ailleurs *« d'emmerder les gens qui bossent, mais on doit nous voir »*. Une fois au centre du rond-point, une partie des bennes est déchargée puis incendiée… un brasier ronflant au diapason de leur passion pour leur métier et de la colère qu'ils enferment face aux accords du Mercosur, à la pression de la prédation ainsi qu'au traitement plus que lent des dossiers FEADER par la Région[3]… et là une chose frappe les exploitants : *« ils sont là, à Nevers. Allons-les voir ! »*. Entre-temps, la mobilisation de Druy-Parigny rejoint Saint-Éloi, grossissant les effectifs. Puis, les tracteurs se lancent sur l'autoroute en direction de Varennes-Vauzelles pour retrouver les collègues de la Charité, redescendus du point de rassemblement de la journée. Une convergence s'effectue alors vers le centre de la ville de Nevers, avec en ligne de mire : le Conseil Régional et le Conseil Départemental. Le programme était, lui aussi, très simple : déposer le message du mécontentement et du désarroi. Une fois cela fait, les exploitants et leurs soutiens repartirent avec un peu d'espoir mais surtout avec la conviction que le contexte doit changer et toujours consumés par l'inclination sans limite pour leur profession. Si le feu s'est donc calmé, il continue de couver…



La sous-préfète de Château-Chinon, Émilie Acquistapace (en jaune), est allée à la rencontre des exploitants.

Chloé Monget

1. https://agribourgogne.fr/articles/22/10/2024/Encore-et-encore-pour-toujours-95076/
2. Romaric Gobillot, président de la section bovine de la FDSEA 58, remercie le Auchan de Clamecy ayant fourni des denrées alimentaires gratuitement pour l'occasion.
3. Durant la session Chambre du 21 novembre, la préfète de la Nièvre a annoncé que l'intégralité des dossiers FEADER non-ouverts sera récupérée pour traitement par les services de l'État.



Un feu de la colère fut allumé au rond-point de Saint-Éloi.



Un barrage filtrant fut mis en place à Clamecy..

// EN SAVOIR +

Plus d'infos, photos et vidéos sur notre site web, et sur notre page facebook.

PLUS D'INFOS SUR
WWW.AGRIBOURGOGNE.FR



SYNDICALISME

//MOBILISATION EN CÔTE D'OR

Syndicalement vôtre

Vingt et une bennes de déchets agricoles ont été déversées mardi soir devant les locaux de l'OFB, à Montbard.



Jacques de Loisy : *« Les gens armés dans nos exploitations, c'est comme le Mercosur, nous n'en voulons pas »*.

Plus de 200 agriculteurs sous l'étiquette FDSEA-JA ont manifesté le 16 novembre à Montbard, encore une fois devant l'Office français de la biodiversité qui, décidément, semble bien poser des problèmes à la profession. *« Rien n'a changé depuis nos revendications du début d'année, nous remettons un nouveau coup de pression, en espérant que ce soit la dernière fois »*, lançait Yannick Salomon, secrétaire général de JA21. Les syndicats, parmi leurs revendications, demandent le désarmement des agents, comme l'a répété Jacques de Loisy : *« Si des gens veulent jouer les cow-boys avec des 357 Magnum et des bandoulières, ce n'est pas un problème : qu'ils aillent en Argentine ou au Brésil, cela s'appelle le Mercosur. Les gens armés dans nos exploitations, c'est comme le Mercosur, nous n'en voulons pas »*.

Antoine Duthu renchérissait : *« Nous déplorons un grand manque de pédagogie et de communication de la part de ces agents. Leur attitude est déplorable et ne mènera à rien. Ils sèment la zizanie et se croient au-dessus des lois. Que les agriculteurs contrôlés n'hésitent pas à nous appeler : nous viendrons les soutenir. Nous demandons aussi le droit à l'erreur, nous ne pouvons pas être au courant de tout à chaque fois, la Constitution nous le permet »*. L'action syndicale dénonçait également les contrôles abusifs en période de travaux, *« les moissons ne peuvent vraiment pas attendre »*, relayait Yannick Salomon. Les accès à toutes les portes de l'OFB ont été bloqués, 21 bennes de déchets agricoles ayant été déversées.

Une *« bonne nouvelle »* est tombée en même temps que cette manifestation : l'Assemblée nationale s'est opposée au traité entre l'UE et le Mercosur lors d'un vote consultatif (484 voix contre 70). Une beaucoup moins bonne avait été cmmuniquée trois jours plus tôt avec l'annonce du décès de Fabrice Genin, ancien président de la FDSEA. Le début de l'action syndicale lui a été logiquement dédié avec plusieurs interventions de responsables syndicaux comme celles d'Antoine Carré : *« Nous sommes tous bouleversés. Fabrice était très attachant, très impliqué, une personne vraie qui nous a inspirés »* ou encore d'Emmanuel Bonnardot : *« Nous sommes tous dans la tristesse et l'émotion. Fabrice est un combattant de toujours, il avait les tripes, la foi en notre métier. Le plus bel hommage que nous pouvons lui rendre et de continuer le sillon qu'il avait tracé »*.

AG





Première photo prise à 20h15, la seconde à 21h30...

// DANS L'YONNE

Ils l'ont dit : ils ne lâchent rien !

Le mercredi 27 novembre, les agriculteurs sont une nouvelle fois sortis dans la rue. Après avoir siégé sur des ronds-points à Auxerre, Avallon et Sens le 18 novembre au soir, c'est en tracteur qu'ils ont cette fois-ci traversé Auxerre, jusqu'à la préfecture, pour y déposer les panneaux de sortie des villes et villages empruntés dix jours auparavant.

Comme un symbole pour continuer d'affirmer leur opposition au Mercosur, c'est une nouvelle fois au carrefour de l'Europe, à Auxerre, que les agriculteurs se sont retrouvés. Et cette fois-ci, c'est en tracteur que ces derniers sont venus.

Après s'être installés, le temps d'une soirée, sur des ronds-points à Auxerre, Avallon et Sens le 18 novembre au soir, les agriculteurs ont cette fois-ci décidé d'organiser un convoi en direction de la préfecture, représentant les services de l'État français.

Car comme le rappellent les représentants de la FDSEA et des JA de l'Yonne, à l'initiative de ce mouvement, « *en parallèle de ces problématiques d'importations et de distorsions de concurrence, nos syndicats luttent aussi pour une simplification administrative et contre les excès de réglementations et de contrôles constituant des entraves à l'agriculture* ».



Les agriculteurs ont fait un petit arrêt devant la DDT de l'Yonne.

Pour les deux syndicats, la volonté que les dossiers concernant : la gestion de l'eau, l'entretien des cours d'eaux et fossés, l'harmonisation européenne des moyens de production, la protection des troupeaux contre le loup, la régulation des populations de sangliers, le versement des avances PAC systématique, le versement de l'indemnisation de solidarité nationale dans le cadre de la nouvelle assurance récolte, les seuils d'autorisation ICPE pour les bovins, les procédures d'élaboration de permis de construire et de réalisation de certains ouvrages en élevage, les plans d'actions de lutte contre les nitrates… entre autres, avancent enfin.

Comme le souligne Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne : « *Nous sommes dans la lignée des demandes déjà faites au début de l'année. Nous avons obtenu certaines avancées, ce qui est bien, mais on est encore loin du compte. C'est pour cela que nous sommes allés rappeler nos demandes au préfet de l'Yonne. Comme on a pu le répéter : on ne lâchera rien* ».

Christopher Levé

// HOMMAGE

21 Adieu Fabrice

L'ancien président de la FDSEA de Côte-d'Or nous a quittés le 23 novembre à seulement 47 ans.

Certains articles sont plus difficiles à écrire que d'autres. Cela va sans dire : celui-ci en fait forcément partie. Fabrice Genin nous a quittés, la terrible nouvelle est tombée samedi. Ses amis agriculteurs l'auront accompagné dans son combat contre la maladie jusqu'à la dernière minute. La veille du départ, Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, donnait encore de ses nouvelles aux membres de la session. L'évolution n'était pas bonne et laissait craindre le pire. Cela n'a malheureusement pas duré longtemps.

Fabrice, père de trois enfants, se battait contre un cancer du pancréas depuis un an et demi. Dès l'annonce de la maladie, l'agriculteur de Marsannay-le-Bois s'était retiré de ses responsabilités professionnelles pour se consacrer au principal, sans pour autant arrêter de travailler, ou encore moins de suivre l'actualité des dossiers professionnels dans lesquels il s'était investi. Des responsabilités, dieu sait qu'il en avait, Fabrice était exemplaire dans l'engagement. Président de la FDSEA, de l'APGMB (Association des producteurs de graines de moutarde), du pôle production végétales pérennes de la Chambre d'agriculture… Cet hors cadre familial s'est énormément donné dans la profession. Fabrice travaillait au sein de la SAS MLGG à Marsannay-le-Bois, où il était l'un des associés. Il s'était notamment beaucoup donné dans la création d'une unité de méthanisation, reliée au réseau depuis avril 2022 et relayée à plusieurs reprises dans nos colonnes.



Fabrice Genin, très impliqué dans la filière moutarde, était agriculteur à Marsannay-le-Bois.

Un *« regain de forme »* en début d'année allait lui permettre de remettre les pieds dans plusieurs réunions, il gardait un œil plus qu'averti sur l'agriculture, sa grande passion. Nous l'avions croisé en avril, lors de la cérémonie des trophées de l'agriculture au palais des congrès de Dijon : nous lui avions dit tout le bien que nous pensions de lui, que nous étions fiers de lui. Fabrice avait utilisé le mot *« sursis »*, conscient qu'il allait un peu mieux un laps de temps et qu'il fallait en profiter. Sa santé s'est ensuite dégradée, à nouveau. De ceux qui sont allés à son chevet, c'est bien son esprit de combattant qui est ressorti. *« Nous avons pris une énorme leçon de vie »*, nous confiait lundi matin Damien Baumont, son successeur dans la filière moutarde.

Il n'y a pas d'âge pour partir mais 47 ans, c'est bien évidemment beaucoup trop tôt. La peine est grande au sein de la profession. Pour Terres de Bourgogne, Fabrice se rendait constamment disponible et partageait toujours sa bonne humeur, même dans les dossiers les plus compliqués. C'était un grand plaisir de le côtoyer. Nous partageons pleinement l'esprit des commentaires laissés sur notre page Facebook dimanche soir, à l'image des propos de Didier Robin (« *Un super mec qui savait fédérer, qui écoutait les éleveurs et les céréaliers. Un hors cadre familial qui donnait sans compter, qui aimait sans rien attendre en retour* »), ou encore ceux de Jean-Pierre Fleury (« *Un homme de convictions et de liberté. Un syndicaliste visionnaire et innovant, un entrepreneur pour le bien de tous* »). Nous partageons également la tristesse de l'un de ses nombreux amis, Aurélien Viellard (« *Un vide vient de se créer, tu es mon ami et le resteras jusqu'à la fin de ma vie* »). Terres de Bourgogne présente ses condoléances à sa famille et ses proches. Adieu Fabrice.

AG



Lors de la mobilisation de mardi, les responsables syndicaux ont rendu hommage à Fabrice Genin. *(Vidéo sur www.agribourgogne.fr)*

// Réactions

Aurélien Viellard (Labergement-lès-Seurre) : *« Fabrice était un ami depuis plus de trente ans car nous nous sommes connus en seconde au lycée de Quetigny. Nous avons partagé cinq années jusqu'au BTS. Des souvenirs incontournables vécus en tant qu'étudiant avec un Fabrice qui se plaçait comme un leader et aussi en soutien. On a vécu nos débuts ensemble tant sur le plan perso que pro. Tout s'est accéléré avec nos engagements syndicaux et le parcours qu'on a partagé chez JA d'abord et à la Chambre ensuite. Il m'a beaucoup apporté sur la vision de l'agriculture et sur les combats qui devaient être menés. Il va réellement me manquer ».*

François-Xavier Lévêque (Bressey-sur-Tille) : *« L'agriculture côte-d'orienne est une grande famille en deuil, elle vient de perdre l'un de ses piliers. Fabrice était un ami pour beaucoup d'entre nous. Parti de zéro, Fabrice était un vrai entrepreneur, courageux, optimiste et surtout visionnaire. Aux JA, à la FDSEA ou à la Chambre, cela a toujours été un plaisir d'être à ses côtés. Son combat contre la maladie nous a donné une vraie leçon de vie. Jusqu'au bout, il s'est battu courageusement, sans jamais baisser les bras. Il m'avait dit, il y a quelques semaines, que nous avions la chance d'avoir fait de notre passion notre métier, que nous n'avions rien sans rien, mais qu'il fallait surtout préserver sa famille et prendre soin des siens. Tu vas nous manquer Fabrice, je garderai l'image de ton sourire et ton regard, de ton humour… Toutes mes pensées vont à tes enfants, ta famille, tes associés, tes proches… Repose en paix. Adieu Fabrice ».*

Antoine Carré (Verrey-sous-Salmaise) : *« Nous avons appris avec tristesse la disparition de Fabrice. Il est difficile de trouver les mots justes dans de telles circonstances. Mais je pense ne pas me tromper en décrivant Fabrice comme une personne authentique, à répondre toujours présent. Nous pouvons d'ailleurs parler de son implication sans faille dans le monde agricole. En effet, Fabrice avait de réelles convictions lui permettant de porter fièrement notre cause auprès de chacun. Nous te remercions Fabrice pour ce que tu as apporté, ton souvenir continuera de nous inspirer. Ton départ laisse un vide immense dans le cœur de tous ceux qui t'ont connu. D'ailleurs, j'en profite pour adresser mes plus sincères condoléances à toute ta famille ».*

Damien Baumont (Barges) : *« Fabrice, avec ton départ précipité, la Moutarde de Bourgogne va perdre un peu de son piquant. Tes 10 années passées à la présidence de l'APGMB et ta perception visionnaire de l'agriculture ont donné à la filière une dimension reconnue au niveau régional, national et même international. Ton sens de l'écoute et ta persévérance ont permis de créer une vraie relation de confiance entre acteurs de la filière. Les messages reçus de Stéphanie, Marc, Luc, Michel, Éric, et bien d'autres encore, démontrent à quel point ta parole était juste et ta personnalité bien appréciée. Tu avais mis en stand-by la présidence le temps des soins, mais je savais que je pouvais compter sur toi. Je te remercie pour ton aide et tes précieux conseils. Notre dernière rencontre avec Laure et Jérôme chez toi, nous a donné une belle leçon de vie que nous essaierons d'appliquer dans notre travail quotidien. Nous mesurons ô combien, notre chance de t'avoir côtoyé. Fabrice, au nom de tous ceux que tu as rencontrés à la « moutarde », l'équipe de l'APGMB, de l'AMB, ainsi que les anciens présidents, nous te disons un grand merci. Repose en paix ».*

Jacques de Loisy (Hauteville-lès-Dijon) : *« Fabrice était une force tranquille, une belle personne, efficace et à l'écoute des autres, des producteurs et des filières. Partout où il est passé, Fabrice a laissé de très bons souvenirs et une empreinte positive, que ce soit aux JA, à la FDSEA, à la Chambre d'agriculture et évidemment au niveau de la filière moutarde qu'il a portée et relancée. Humainement, Fabrice était une belle âme ».*

Fabrice Faivre (Varanges) : *« L'agriculture de Côte-d'Or perd un de ses grands défenseurs et un grand bâtisseur. Fabrice, je le connaissais très bien, il m'avait succédé il y a plusieurs années à la tête de la FDSEA. Il était toujours jovial et de bonne humeur, même en cas de difficultés sur nos exploitations. C'était quelqu'un d'entreprenant, qui avait une vraie vision de l'agriculture sur le long terme. La filière moutarde lui doit beaucoup, il avait su convaincre les industriels de mettre le prix qu'il fallait pour maintenir la production sur notre territoire. Je ne garderai que de très bons souvenirs de lui ».*

Vincent Lavier (Saulx-de-Duc) : *« Non issu du milieu agricole, Fabrice posait un regard différent sur l'agriculture. Avec ses associés, il avait construit un modèle d'exploitation innovant avec une véritable stratégie de développement. Fabrice était très engagé au service de la profession, notamment de par son implication dans la filière moutarde. On retiendra son humour, son optimisme et sa capacité à entrevoir des solutions là où tous les autres voyaient des problèmes ».*

// PRÉDATION

21

Le grand bazar

Le Gaec Geoffroy, de Bure-les-Templiers, cumule les attaques sur sa troupe ovine depuis plusieurs semaines. Une situation d'autant plus inquiétante que les prés concernés sont distants de vingt kilomètres et situés dans deux départements différents.

Leur secteur était épargné pour le moment mais ce temps-là est révolu. Baptiste, Pierre-Emmanuel et Carole Geoffroy, tous les trois en Gaec à Bure-les-Templiers dans le nord de la Côte-d'Or, déplorent des attaques sur leurs ovins depuis fin septembre. *« Cela a commencé sur notre deuxième site d'exploitation, près d'Auberive en Haute-Marne, avec une brebis attaquée au niveau du cou »*, relate Baptiste Geoffroy. Aucune conclusion et donc indemnisation n'ont été effectives malgré la venue des agents de l'OFB. *« Leur constat ne s'est fait que le lendemain après-midi de notre appel. Or, il avait beaucoup plu la nuit. Les indices étaient, selon eux, beaucoup trop minimes »*, relaye le jeune éleveur. Deux semaines plus tard, rebelote : mais cette fois-ci, deux brebis sont au tapis : *« nous faisons du pâturage tournant, ce n'était pas exactement dans le même coin mais ce n'était pas loin. La première brebis avait été encore dévorée au niveau du cou, il manquait une bonne partie du train arrière sur la deuxième. Il ne restait en fait que les os »*, poursuit le Côte-d'orien. Les agents de l'OFB n'ont visiblement *« pas pensé »* au loup, contrairement à un vétérinaire expert mandaté par les trois éleveurs dans le cadre de leurs assurances : *« ce vétérinaire était formel sur le constat de la deuxième attaque : il n'avait jamais vu une telle consommation d'animal en si peu de temps… Une autopsie a été réalisée et les ovins n'avaient rien d'anormal, il n'était pas non plus question de FCO ! La DDT52 n'a rien voulu savoir sur cette conclusion, la cause est restée indéterminée selon eux. La possibilité d'une crise cardiaque avait même été évoquée pour notre première brebis tuée, c'est difficile à entendre… »*.

Puis dans le 21

Le Gaec Geoffroy n'en était pas à la fin de ses mésaventures. Une quinzaine de jours plus tard, une de ses agnelles a été retrouvée morte, cette fois-ci près de la ferme de Bure-les-Templiers. *« Et cela a continué avec une autre agnelle de renouvellement, une dizaine de jours après, toujours sur ce même site. Cela commence à faire beaucoup ! »*, soupire Baptiste Geoffroy, en précisant que sur ce dernier animal, *« les perforations au niveau du cou étaient bien visibles, avec un diamètre compris entre 0,3 et 0,5 cm typique du loup. Les agents de l'OFB ont évoqué la piste du lynx et aussi celle du loup, peut-être ! »*. Les membres du Gaec Geoffroy, qui élèvent 250 brebis en race Île-de-France, se demandent quel avenir leur réserve la prédation : *« ce sont des pertes dans notre troupe à chaque fois, nous ne savons vraiment pas où nous allons… Ce sont aussi des pertes de temps très importantes : lors de la dernière attaque, autour de l'agnelle, il y avait deux agents de l'OFB, deux personnes du Parc national et même deux gendarmes, qui avaient sans doute mieux à faire qu'être ici, d'autant que ces rencontres ne débouchent sur rien du tout. Ce sont des demi-journées totalement perdues, sans la moindre production »*.

Beaucoup de questions

Des cinq animaux morts depuis fin septembre, seulement deux sont en cours d'indemnisation : *« il s'agit des deux agnelles tuées à Bure. Pour chacune d'entre elles, nous allons toucher 200 euros auxquels s'ajouteront 100 euros pour les dommages collatéraux. Avec tout le stress généré au sein de la troupe, nous redoutons des conséquences sur la reproduction. Si cela est le cas, ces 100 euros ne suffiront pas… Ces événements représentent aussi beaucoup de temps et d'énergie perdus à la maison, avec de nombreux coups de fil à passer, des dossiers à remplir et nous devons faire l'intermédiaire entre ces différents organismes qui ne communiquent pas entre eux. Le Parc national nous conseille d'acheter des Patous mais comment faire quand nous exploitons sur deux sites différents ? Et près d'Auberive, il y a beaucoup de promeneurs, il pourrait y avoir bien d'autres problèmes avec ces chiens qui sont loin d'être gentils. Et que ferions-nous de ces animaux une fois nos ovins rentrés l'hiver ? Cette situation est difficile et très préoccupante, sachant que nous avons déjà beaucoup de travail en ce moment avec nos 140 vaches charolaises »*.

AG



La dernière victime – la cinquième pour quatre attaques – date du 7 novembre.

// FIÈVRE CHARBONNEUSE

21

Un foyer confirmé en Côte-d'Or

Le 22 novembre, un foyer de fièvre charbonneuse a été confirmé dans un élevage de bovins situé sur la commune de Seigny dans le département de la Côte-d'Or.

Les investigations ont montré que le cas est limité à un seul bovin ayant pâturé depuis le mois d'avril sur la parcelle à l'origine d'un foyer en 2021. Les mesures de gestion sanitaire ont été appliquées dès la suspicion de la maladie du charbon, en étroite collaboration entre l'exploitant, son vétérinaire sanitaire, le laboratoire départemental de la Côte-d'Or, l'agence régionale de santé (ARS), sous la coordination de la direction départementale de la protection des populations de la Côte-d'Or (DDPP21). L'élevage bovin concerné a ainsi été mis sous surveillance puis déclaré infecté, avec les mesures de prévention et de gestion suivantes :

• Visite, recensement et examen clinique des animaux des espèces sensibles à la fièvre charbonneuse (bovins, ovins, caprins, équidés, porcins, carnivores, volailles…) présentes dans l'exploitation ;

• Traitement antibiotique de tout bovin symptomatique et vaccination des autres ;

• Interdiction d'accéder aux pâturages contaminés ;

• Désinfection des locaux, matériels, litières et fourrages souillés ;

Toutes les personnes ayant manipulé le cadavre du bovin atteint de la maladie, ont été, en lien avec l'ARS, identifiées et orientées vers leur médecin traitant afin de pouvoir bénéficier d'un traitement antibiotique préventif.

Communiqué de la préfecture

Questions/Réponses

Qu'est-ce que la maladie du charbon ou fièvre charbonneuse ?
La bactérie responsable est Bacillus anthracis qui survit très longtemps (plusieurs dizaines d'années) dans le milieu extérieur sous la forme de spores dans le sol. Il s'agit donc d'une maladie dite tellurique, qui reste locale. La plupart des mammifères sont sensibles à la maladie, mais elle affecte principalement les animaux herbivores. En effet, à l'occasion de travaux ou à la faveur de conditions climatiques favorables (par exemple un épisode de sécheresse suivi de pluies abondantes), les spores peuvent remonter à la surface du sol ; les animaux se contaminent alors en broutant l'herbe. La maladie se manifeste chez les animaux sous la forme d'une forte fièvre, avec des symptômes généraux, circulatoires, hémorragiques, digestifs et urinaires, et évolue en quelques jours vers la mort.

Quel est le mode de contamination des animaux ?
La forme de transmission la plus courante chez l'animal reste l'ingestion en pâturant sur des terrains contaminés par des bactéries sous forme sporulée.

Quel est le risque de contamination à l'Homme ?
L'Homme peut être contaminé par contact cutané (par exemple manipulation de cadavres d'animaux infectés), par inhalation d'aérosols ou par ingestion de produits contaminés. La transmission du charbon d'une personne à une autre n'a jamais été observée.

Comment soigner et prévenir la maladie ?
Que ce soit chez l'animal ou chez l'homme, les antibiotiques sont efficaces contre la fièvre charbonneuse. Le meilleur moyen pour limiter sa propagation reste la vaccination des animaux. Les éleveurs et vétérinaires suspectant un cas de la maladie sont invités à contacter dans les meilleurs délais les services de la DDPP21 au 03 80 29 43 53.

Quelle est l'origine de l'infection ?
L'enquête épidémiologique en cours suspecte l'enfouissement de cadavres d'animaux atteints, à une époque ancienne où l'équarrissage n'était pas encore mis en place. Au-delà des activités professionnelles en lien avec les animaux d'élevage, des mesures de prévention générale dans les zones concernées permettent de se prémunir de toute éventuelle contamination. Il convient donc, sur la commune de Seigny, de respecter les enclos des pâtures, ne pas toucher les animaux trouvés morts, tenir les chiens en laisse et ne pas cueillir les baies sauvages et les champignons au ras du sol. Le respect de ces consignes simples permet de garantir l'absence de risque pour la population.

Pour en savoir plus : https://agriculture.gouv.fr/questions-reponses-la-maladie-du-charbon-ou-fievre-charbonneuse

// TABLE RONDE INSTALLATION

58 Retours d'expériences

Afin de donner aux jeunes étudiants en filière agricole quelques clefs sur l'installation, une table ronde fut organisée au Legta de Challuy le 5 novembre.

« Il est nécessaire d'ouvrir les esprits de nos étudiants sur le parcours d'installation, car il y a souvent un gouffre entre ce qu'ils pensent et la réalité. Il est donc important de remettre un peu de vérité dans tout cela, au travers d'échanges avec d'autres jeunes » stipule Stéphanie Moulin, enseignante en gestion et coordinatrice du BTS Analyse, conduite et stratégie de l'exploitation agricole (Acse) au Legta de Challuy, concernant la table ronde dédiée, organisée au sein de l'établissement le 5 novembre. Pour l'occasion, des classes de BTS ACSE 1re année, Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole (BPREA), pour Challuy, ainsi que des élèves en baccalauréat professionnel conduite et gestion de l'entreprise agricole et viticole, pour Cosne, étaient réunis pour assister aux échanges entre Julie Nérot (viticultrice à Saint-Père), Rémi Thibaudat (polyculteur-éleveur à Garchizy), Simon Gauche (président des JA 58, en cours d'installation) et Dorkeslee Ackouete (éleveuse), venue du Bénin grâce à l'association Agriculteurs français et développement international (AFDI).



La table ronde a réuni, de gauche à droite, Julie Nérot, Rémi Thibaudat, Simon Gauche, Dorkeslee Ackouete et Stéphanie Moulin.

Définir un projet

Les échanges se sont tout d'abord portés sur l'élaboration du projet d'installation et la formation préalable. Julie Nérot pointe : *« si vous avez la possibilité de poursuivre vos études avant l'installation faites-le, car après vous n'aurez plus la tête à ça et parfois plus le temps. Les études peuvent paraître parfois longues, mais les connaissances engrangées n'ont pas de prix car elles serviront toujours »*. De son côté, Rémi Thibaudat revient sur son emploi avant l'installation : *« J'ai travaillé dans un domaine hors agricole avant de m'installer, c'était une volonté de mon père. Finalement, cela m'a permis de savoir si réellement j'avais envie de devenir chef d'exploitation ou rester salarié, car l'engagement et les contraintes ne sont clairement pas les mêmes. Quand vous devenez votre propre patron, certes vous êtes libres, mais vous oubliez la tranquillité d'esprit – et parfois le salaire fixe ! »*. Pour sa part, Simon Gauche, explique : *« Cela fait 5 ans que je peaufine mon projet, je travaille donc comme salarié agricole ; idéal pour découvrir de nouvelles pratiques. En plus, je préfère prendre mon temps pour établir mon installation car les choix peuvent avoir des conséquences pour l'avenir de ma carrière »*.

Le coût des choix

Sur ce point des décisions à prendre, Julie Nérot partage son expérience : *« On m'avait conseillé un type de structure pour ma société, mais finalement, aujourd'hui je dois la changer car elle ne correspond pas à mon quotidien. Cela à un coût financier qui n'est pas négligeable, donc avoir la bonne structure juridique dès le départ peut vous éviter bien des tracas »*. D'ailleurs, sur la question de l'investissement pécuniaire nécessaire à l'installation, là aussi, les intervenants ont rappelé : *« En fonction des reprises, les coûts varient. La question étant : est-ce que votre système vous permettra de rembourser vos annuités, et de vous verser éventuellement un salaire ? N'oubliez pas de vivre de votre métier ! »*. Afin de mettre les montants des reprises en perspective, Dorkeslee Ackouete annonça le coût de son installation : *« 890 euros environ »* pour 200 poulets et 19 porcelets avant de rappeler : *« Au Bénin, nous n'avons pas l'accompagnement technique ou les aides financières que vous avez en France. Nous devons nous débrouiller pour l'accès aux terres – avec la myriade de propriétaires – et l'achat des cheptels. Pour ma part, heureusement que ma famille m'a épaulé »*.

S'adapter et résister

L'évolution du projet en lui-même fut également martelée par les intervenants : *« il ne faut pas s'obstiner si vous voyez que cela n'est pas pertinent ou plus adapté »* développe Rémi Thibaudat avant de partager son vécu : *« je voulais m'installer en volaille, mais au vu de la complexité administrative et de nouveaux éléments (terres se libérant à proximité de l'exploitation familiale), il m'a semblé plus sage de revoir ma copie »*. Enfin, d'une seule voix, les quatre intervenants concluent : *« le parcours d'installation peut être tellement complexe que si vous arrivez à passer ce cap, vous avez déjà fait un grand pas. Mais, pour y parvenir, il faut être extrêmement motivé car cela demande un grand engagement que ce soit en temps ou en patience »*. Sur ces mots, la table ronde s'est clôturée, mais pas la journée, puisque des visites d'exploitations étaient prévues pour les étudiants durant l'après-midi afin de rendre tout cela encore plus concret.

Chloé Monget

// OVINPIADES

89 Les élèves du lycée La Brosse se préparent

Comme chaque année, la filière ovine organise les ovinpiades des jeunes bergers. Les élèves du lycée La Brosse se préparent pour ce concours.

Rendez-vous incontournable de la filière ovine, les ovinpiades permettent aux élèves des lycées agricoles français de se familiariser avec l'élevage ovin au travers d'épreuves « représentatives du travail de berger ». La finale nationale se déroule traditionnellement au Salon international de l'agriculture, à Paris.

La 20e édition sera icaunaise

Cette année, pour les 20 ans de l'évènement, l'épreuve régionale se déroulera le 11 décembre dans l'Yonne sur l'exploitation de Lilian Rameau, à Précy-le-Sec. Des élèves de BAC pro et de BTS du lycée La Brosse participent et sont bien décidés à faire honneur à la filière ovine départementale. Pour ce faire, ils se sont entraînés plusieurs mercredis après-midi sur une exploitation ovine à Charbuy.
Plusieurs épreuves sont prévues : tri d'un lot de brebis avec lecture des boucles électroniques, manipulation d'une brebis et évaluation de son état corporel, évaluation de l'état de santé d'une brebis, évaluation de l'état d'engraissement d'agneaux, choix d'un bélier, quiz et tests de reconnaissance sur les races ovines françaises.

Un entraînement à plusieurs voix

Hormis les jeunes ayant fait des stages en exploitations ovines, les élèves ne sont pas forcément habitués à manipuler des ovins quand le lycée n'a pas d'atelier dédié. C'est pourquoi, Marie Mauchossée, technicienne ovine d'Alysé, Marianne Ranque, conseillère élevage de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, et des agents de Sicarev Coop, ont reçu les élèves pour leur montrer les gestes clés, leur expliquer les épreuves et les critères d'évaluation.

Si, au début de la journée, les gestes sont hésitants, au fur et à mesure des manipulations, les élèves prennent confiance et s'aguerrissent à manipuler les brebis et agneaux. Plusieurs séances ont été prévues avec une séance préparation à l'évaluation avec un « examen blanc » avec jury.

Les élèves qui participent le font sur la base du volontariat et cette année le groupe est composé d'une dizaine d'élèves dont trois filles très investies. Espérons que l'aventure des élèves icaunais se poursuive jusqu'à la finale des ovinpiades au SIA à Paris en mars prochain.

Chambre d'agriculture de l'Yonne



89 21 58

DÉPARTEMENTS

// CHAMBRE D'AGRICULTURE DE CÔTE D'OR

21

Merci Vincent

Vincent Lavier a présidé sa dernière session de Chambre d'agriculture vendredi à Plombières.

Président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or depuis douze ans, Vincent Lavier décide de passer la main et ne se représentera pas aux élections de 2025. L'agriculteur de Saulx-le-Duc présidait donc sa 38e et dernière session le 22 novembre au lycée de Plombières. *« Et oui, 38, ça commence à faire beaucoup ! Des sessions, nous en avons seulement trois par an et une après chaque élection »*, confiait le responsable professionnel, qui pourrait prochainement rebondir à la Chambre régionale.

Réactivité oblige

Ces années de présidence n'ont pas été un long fleuve tranquille à cause du Covid, de la guerre en Ukraine, des aléas climatiques, de la crise de l'agriculture biologique, de l'inflation des coûts de production, du transfert de la gestion des fonds Feader ou encore de la prédation : *« ce contexte très changeant nous a contraints à faire preuve de la plus grande réactivité pour tenter d'apporter des réponses concrètes sur le terrain »*. Vincent Lavier a, dans son discours, rappelé les principales missions d'un président de Chambre d'agriculture avec, en premier lieu, la représentation de la profession auprès de l'administration : *« sept préfets et trois DDT, pour ne citer qu'eux, se sont succédés durant cette présidence. J'ai toujours privilégié un dialogue franc, cordial et le plus constructif possible »*.

Présents partout

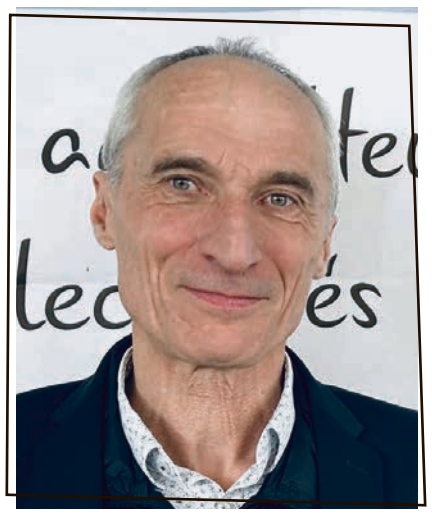
Premier maillon d'une longue chaîne dans laquelle chacun a pleinement joué son rôle, Vincent Lavier a défendu *« des modèles conciliant production et durabilité »*, avec une agriculture *« qui sait évoluer, communiquer et répondre aux attentes de la société. Une réponse à tous les enjeux émergents a aussi fait partie de nos priorités. Plusieurs idées fortes nous ont guidés durant toutes ces années, dont peut-être la plus importante : celle d'être présents dans toutes les productions et sur tous les territoires »*. Entretenir les meilleures relations possibles avec les collectivités était un autre objectif : *« travailler en confiance avec les gens est beaucoup plus facile que l'inverse, croyez-moi ! Je ne garderai que du positif de toutes ces rencontres, avec un clin d'œil particulier pour le Conseil départemental qui est toujours aux côtés des agriculteurs »*. Les formations ont également été citées dans son propos : *« permettre aux agriculteurs de se former, nous y tenons énormément. Près de 1 700 personnes nous ont sollicités à ce sujet en 2023, c'est une grande fierté. En plus de gagner des compétences, chaque exploitant a l'occasion de sortir de sa ferme, d'échanger avec des confrères, prendre du recul sur ses difficultés pour, parfois, les relativiser »*. Reconnue par la qualité de ses services, sa neutralité, son expertise, les compétences qu'elle apporte et sa présence sur le terrain, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or a été contactée par 2 226 exploitants l'an passé pour des services, au plus grand plaisir de Vincent Lavier.

Deux des dossiers les plus réussis de ces mandatures ont fait l'objet d'une présentation un peu plus détaillée : *« quand nous sommes fiers de quelque chose, il ne fait pas avoir peur de le dire. Il y a tout d'abord la création de la MAE Zone intermédiaire qui défend les zones à faibles potentiels. De nombreux échanges avec l'ancien ministre de l'Agriculture Julien Denormandie avaient été très constructifs à l'époque. Rien n'était pourtant acquis d'avance : pour faire valider une MAE à Bruxelles, il faut aussi obtenir l'aval du ministère de l'Environnement… Aujourd'hui, cette mesure est plutôt bien mise en œuvre dans le département. Elle est transpartisane : beaucoup d'agriculteurs aux profils très différents l'ont souscrite, j'y vois donc une réussite »*. Le second dossier *« coup de cœur »* de Vincent Lavier concerne la mise en œuvre du projet EADC (Eau et Agriculture Durables du Châtillonnais) : *« les territoires ruraux seraient en grandes difficultés sans les agriculteurs, nous le répétons sans cesse aux élus et à la population. Après de nombreux échanges avec le Syndicat mixte Sequana, qui gère la Seine, nous avons abouti à la reconnaissance de pratiques agricoles vertueuses, il y a un réel engouement sur ce dossier. Nous nous en félicitons, même si tout n'est pas encore parfait »*.

Dernier message pour Fabrice

« Ces douze années m'ont permis de faire de très belles rencontres, de vivre de très belles expériences et nouer de très belles amitiés. C'est ce que je retiendrai le plus » : l'heure de la conclusion avait sonné pour Vincent Lavier, qui terminait son propos par une grosse pensée pour Fabrice Genin, rencontré deux jours plus tôt. Une situation *« extrêmement difficile »* était évoquée, avant la terrible annonce du lendemain.

AG



Le responsable professionnel ne briguera pas un troisième mandat en janvier.

Dégrèvement TFNB : nos prairies aussi ont souffert !

Après avoir déjà bataillé ferme, nous avions obtenu un dégrèvement généralisé à hauteur de 30 % sur les terres. M. le Préfet a annoncé en session de chambre qu'il accorderait 30 % aux prés des communes classées en catastrophe naturelle, et 50 % à l'intégralité de la viticulture… Cette différence de traitement est inacceptable : ce n'est pas parce que l'outil satellite a vu les prairies pousser que nous avons pu les récolter dans de bonnes conditions, ou que la qualité est là. Nous exigeons donc un dégrèvement généralisé sur les prairies du département, toutes zones confondues, à 50 %, avec une bonification pour atteindre 100 % pour les prés des communes classées en catastrophe naturelle.

Christophe Lechenault, responsable Pôle élevage et président cantonal FDSEA21 de Vitteaux.

TOUS ENSEMBLE, NOUS SOMMES L'AGRICULTURE !

21

FDSEA-JA 21

// PRIX DE NOS PRODUCTIONS AGRICOLES

Vendons à une juste valeur



Agir pour stopper la perte de compétitivité des exploitations et rapporter du revenu aux agriculteurs est au cœur de l'engagement de la FDSEA et des JA. Vivre dignement de sa production est la condition première pour assurer la viabilité de notre métier et donner confiance aux jeunes qui s'installent.

Pour y parvenir, il faut activer tous les leviers qui consolident l'avenir de notre métier et assurent la résilience de nos activités : une rémunération juste, quelle production que ce soit, en fait partie.

Garantir le revenu des agriculteurs au sein des filières

Avec les lois Égalim 1 et 2, Jeunes Agriculteurs et la FNSEA ont contribué à mettre en marche la mécanique d'une meilleure répartition de la valeur sur l'ensemble de la chaîne. Une grande première après des décennies de déflation sur le prix des produits agricoles au nom d'une course au prix toujours plus bas.

Désormais la loi impose la construction du prix en marche avant, du producteur vers le distributeur, grâce à une sanctuarisation du prix de la matière première agricole dans les négociations commerciales. Mais les contournements et dysfonctionnements sont encore trop nombreux et ralentissent la hausse de nos rémunérations.

De la transparence dans l'application des lois Égalim

Si nous voulons faire avancer les choses, il faut que tous les maillons de la chaîne suivent. Premièrement, les indicateurs de coûts de production : ils doivent être obligatoirement et majoritairement pris en compte dans la détermination du prix. Sanctuariser la valeur de nos produits sur la base de ce qu'ils nous coûtent à produire (rémunération comprise) est impératif. Nous plaidons d'ailleurs pour que cette mesure soit étendue à l'échelle européenne afin de garantir que nos produits français vendus en UE ne soient pas bradés.

Deuxièmement, respecter la marche avant : les contrats avec les producteurs doivent être signés avant les négociations avec la distribution, c'est tout simplement du bon sens !

Et enfin, de la transparence, et des sanctions réelles et dissuasives envers les maillons de la chaîne qui ne respectent pas les règles.

Contrer la politique du prix bas

Pour enrayer la course aux prix alimentaires les plus bas, il faut aussi légiférer sur les pratiques marketing et commerciales : arrêter la publicité comparative sur les prix alimentaires, et pérenniser les dispositifs de relèvement du seuil de revente à perte. La promotion de prix « plus bas que » ne peut être permise tant que les agriculteurs ne sont pas garantis d'une rémunération suffisante.

Un étiquetage clair pour les consommateurs

L'étiquetage est et sera toujours au cœur de nos revendications : l'affichage de l'origine de la matière première agricole dans les produits agricoles transformés doit être bien lisible pour permettre au consommateur de faire un choix éclairé. Combien de fois avons-nous acheté un produit en pensant qu'il est français, pour finalement s'apercevoir qu'il est juste assemblé dans l'hexagone, avec des produits agricoles venus d'autres pays ?

La restauration collective doit aussi prendre sa part

La restauration collective peut aussi jouer dans la balance pour tirer les prix vers le haut. Depuis le 01/01/2024, la loi Égalim oblige les restaurant collectifs à servir 60 % de produits durables et de qualité (sous SIQO, Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine qui certifient l'exigence et le savoir-faire des producteurs : label AB, AOP, Labels Rouge…), ce taux est même porté à 100 % pour les restaurants collectifs de l'État et des établissements publics de l'État. Si ces seuils étaient réellement appliqués, la crise du bio serait bien derrière nous et le marché du bio se porterait beaucoup mieux !

En résumé, les solutions pour rémunérer à leur juste valeur nos productions agricoles existent et peuvent marcher. Il reste à enclencher une vraie politique de contrôle d'application des lois Égalim, et de sanctionner de manière dissuasive les fraudes ou les allégations d'origine mensongères.

FDSEA - JA 21

ÉDITO



Jérôme CAP, vice-président de la FDSEA21, et président de la commission Bovins Viande

Nos productions agricoles doivent être rémunérées dignement pour couvrir nos charges et rémunérer nos pratiques, tout en restant accessibles aux consommateurs de tous les territoires.

Pour cela Égalim va dans le bon sens : établir le prix de vente d'après les coûts de production, et ne plus donner les pleins pouvoirs à la distribution. Mais il faut que toute la chaîne suive, et avec transparence ! Et surtout sanctionner lourdement ceux qui ne jouent pas le jeu !

L'alimentation française est durable et qualitative, donc elle doit avoir un prix juste. Elle ne doit pas être concurrencée avec des produits étrangers. Il faut se battre contre les accords de libres-échanges sans clauses miroirs, dont celui du Mercosur.

// CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA NIÈVRE

58

Une page se tourne

Le 21 novembre, à la Ferme du Marault, se tenait la session de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, la dernière de Didier Ramet, son actuel président.

Si les sessions de la Chambre d'agriculture de la Nièvre sont des rendez-vous habituels, celle qui s'est déroulée le 21 novembre était un peu particulière. En effet, il s'agissait de la première à laquelle la préfète de la Nièvre, Fabienne Decottignies, participait et surtout la dernière de Didier Ramet, président actuel de la Chambre consulaire. *« Je suis fier d'avoir été président de Chambre d'agriculture »*, souligne-t-il. *« C'est une fonction à occuper et je suis heureux de l'avoir fait »*. Afin d'avoir une vision sur l'ensemble des six ans, les chefs de service de la Chambre d'agriculture se sont relayés pour établir un bilan.

Martin Bloch, responsable du service économie-entreprise, est revenu sur différents points dont le renforcement des équipes pour répondre aux demandes notamment sur la diversification/circuits courts, ou encore sur le conseil d'entreprise afin *« d'anticiper les départs en retraite et de transférer les compétences »*. Il fit également état de la création de la Commission Installation (mars 2023), du Comité d'orientation transmission installation (COTI) ou encore du forum sur la transmission (1re édition en septembre 2024), ainsi que la relance des journées thématiques *« s'installer en… »*. Outre ceci, l'augmentation des accompagnements Cartopac fut soulignée, de même que celle du nombre d'adhérents à Bienvenue à la Ferme (passant de 28 adhérents en 2019 à 53 en 2024).

Amélie Brisson, responsable du service élevage-EDE, commença par le volet identification en mettant en avant la hausse du nombre d'adhérents à Boviclic (+ 84 depuis 2019) avant de poursuivre sur l'accompagnement technique avec la mise en place de prestations autour du changement climatique et le renforcement de l'accompagnements des agriculteurs dans leurs demandes de subventions pour la modernisation des bâtiments. Autres faits notables durant ces six ans de mandature, l'engagement du service dans l'Observatoire national de la pousse de l'herbe (depuis 2023) et les 4 années de suivis (2021-2024) de la centrale agrivoltaïque de Verneuil, ainsi que la participation au projet national à Cap'Protéines (2021-2022). Sur la question de la désertification des vétérinaires, Amélie Brisson fait état du travail commun avec la Chambre de l'agriculture de l'Yonne avec la réalisation d'enquêtes dont les résultats ont été présentés au Ministère de l'Agriculture (avril 2023). Enfin, elle rappela l'investissement mené sur le terrain pour soutenir la profession dans le cadre des dispositifs calamités (la Nièvre fut concernée 5 années sur 6).

Bénédicte Bracq, responsable du service productions végétales et agronomie (*« avec un conseil en conventionnel et bio »* pointe-t-elle), débute son intervention en remémorant à l'assemblée le renouvellement d'une grande partie de son équipe, ayant permis le développement du conseil en maraîchage et des études pédologiques (notamment pour les collectivités et les développeurs) le maintien des deux GDA, la création du GIEE Bio Logic 58 ou encore la poursuite de la quinzaine d'expérimentations menées chaque année. Outre ces points, elle revint sur les deux périodes d'engagement dans les MAE/ MAEC qui ont marqué la mandature en détaillant qu'environ 230 exploitations ont été accompagnées sur ce volet depuis 2019. Pour clôturer, elle pointa la finalisation de trois SAS photovoltaïques ou encore l'accompagnement de plus de 60 projets pour le pan « bois-haies ».

Jocelyn Kerleaux, directeur de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, a ensuite offert une vision globale des actions durant les 6 années passées, forcément impactées par les restrictions sanitaires de 2020. Parmi les faits notables, il développa : l'accompagnement des collectivités (via les PAT, entre autres), la création du Gufa (en 2021), la communication auprès du grand public (un Samedi à la Ferme, dont les deux éditions rassemblèrent plus de 7 000 visiteurs) et enfin la participation aux comités d'orientation régionaux ; le tout avec une santé financière *« correcte sur l'ensemble de ces 6 ans »*.



La session Chambre était présidée par Didier Ramet (au centre), avec, de gauche à droite : Pierre Papadopoulos, directeur de la DDT 58, Fabienne Decottignies, préfète de la Nièvre, Perrine Goulet, députée de la Nièvre, Didier Guyon, secrétaire adjoint de la CA 58 et Fabien Bazin, président du Conseil départemental de la Nièvre.

Budget

Après le bilan, il fut question de préparer l'avenir, et quoi de mieux que le budget prévisionnel 2025 pour le faire ? Didier Ramet insiste : *« Il a été établi pour pouvoir être ajusté par la prochaine mandature. Nous avons donc été très prudents quant aux recettes et très factuels dans les dépenses »*. Ainsi, les charges de fonctionnement sont annoncées à 3 102 883 euros (contre 3 130 828 euros pour 2024), les charges de personnel sont prévues à hauteur de 3 313 699 euros (contre 3 132 122 euros pour 2024), les interventions (ou subventions accordées) sont programmées à environ 20 195 euros (contre 60 195 euros en 2024). Les services prévoient une baisse de certaines subventions d'environ 30 000 euros, et Didier Ramet de préciser : *« ce n'est pas dramatique, ni alarmant. Il faut tout de même faire preuve de prudence d'autant plus qu'il faudra éventuellement faire appel à un emprunt pour financer les travaux sur le bâtiment (dont ceux très importants concernant les huisseries notamment) »*. Au final, le budget prévisionnel 2025 est à hauteur de 6 436 777 euros (contre 6 323 145 euros pour 2024).

Un engagement à tenir

Enfin, durant la partie réservée aux réactions diverses, il a été question de l'engagement des élus, ou plutôt du *« désengagement de quelques-uns durant ces 6 dernières années »* souligne la salle. Un point de vue partagé par certains élus présents, dont Philippe Guillien qui insiste : *« Je regrette que tous n'aient pas respecté leur engagement. Ce poste d'élu est important, car nous représentons notre profession. À mon sens, être élu est une responsabilité et on se doit d'être présent. J'espère que ceux de la prochaine mandature auront cela à cœur tout au long de leur mandat »*. Didier Ramet conclut : *« J'ai essayé de donner de l'envie, de l'action et de l'activité à notre chambre consulaire, et c'est peut-être pour cette raison que j'ai perdu quelques personnes en cours de route. En tout cas, pour ceux qui se sont investis, je les remercie pour le travail fait sur des sujets innovants et parfois dérangeants tout en espérant que cela se prolongera pour la prochaine mandature, car même si je quitte la présidence, la vie continue ! »*.

Chloé Monget

Autre départ

Outre Didier Ramet, d'autres départs sont prévus prochainement au sein de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, dont celui de Marie-France Carrat, chef de pôle Ressources et Moyens Généraux, pour retraite. Depuis octobre, un tuilage a déjà été engagé avec sa remplaçante : Delphine Laforet.

// MÉDAILLE

21

Luc Pelcé, Chevalier de l'Ordre du Mérite agricole



C'est le 14 novembre, à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, à Bretenière, que Luc Pelcé, ingénieur en agriculture, agronomie et productions végétales, et qui a travaillé pour l'institut technique Arvalis, s'est vu décerner la médaille de Chevalier de l'Ordre du Mérite agricole, par Jacques de Loisy. Luc Pelcé a œuvré plus de quarante ans pour le monde agricole. Son engagement sans faille et sa passion pour l'agriculture ont non seulement amélioré la communauté agricole, mais ont également posé les bases d'un avenir plus prospère et durable. Cette médaille est le symbole de son mérite et de sa contribution à l'agriculture.

Elle témoigne de sa persévérance, de son expertise et de son esprit de service. Cette distinction lui a été remise en présence d'une vingtaine de personnes dont le président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, Vincent Lavier, ou encore Didier Lenoir, président de la coopérative Dijon Céréales.



// FDSEA 58

Du personnel au collectif

Durant l'assemblée générale de la FDSEA 58, le 15 novembre [1], une table ronde était organisée sur le thème : « Renouer avec l'attractivité et la reconnaissance, donner le goût d'entreprendre en agriculture ».

Le 15 novembre, se déroulait l'Assemblée générale de la FDSEA 58, à Saint-Benin-d'Azy (1). Comme à l'accoutumée, une table ronde spécifique était organisée ayant pour thème cette année : *« Renouer avec l'attractivité et la reconnaissance, donner le goût d'entreprendre en agriculture »*. Pour développer le sujet, trois invités étaient conviés à la tribune : Yannick Fialip, président de la commission économie de la FNSEA, Stéphane Aurousseau, membre du bureau de la FNSEA et président de l'IFOCAP ainsi que Thomas Lemée, président des JA BFC.

Stéphane Lafranchise, ancien directeur de la FDSEA 58 et animateur des échanges pour l'occasion, introduit les discussions : *« Le goût d'entreprendre c'est avoir l'envie de s'investir mais également disposer de la capacité de se rémunérer afin de porter des projets à titre personnel ou collectif. Aujourd'hui, cela devient de plus en plus compliqué à cause d'une combinaison d'éléments : la crise conjoncturelle sur des productions qui sont en tension et en fragilité économique, les crises sectorielles (perte sanitaire, impact sur les marchés), les conflits géopolitiques (impacts sur le prix des produits, les charges complémentaires, l'inflation), l'instabilité politique nationale (dissolution assemblée nationale) voire de l'incapacité politique à gérer les problèmes. Ainsi, afin de développer le thème de la table ronde, nous allons nous concentrer sur trois blocs : 1. la compétitivité (qui donne l'envie de se lever le matin, donc d'améliorer le ressort économique), 2. l'adaptation et la projection (indispensable pour envisager l'avenir) et 3. les aptitudes et compétences (afin de pousser les gens à la performance pour avoir des revenus à la hauteur de leurs efforts) »*.

Simplifier, maintenir et former

Afin de répondre, Yannick Fialip explique : *« Nos exploitants français n'attendent qu'une chose : produire. Pour y parvenir, il faut retrouver une liberté d'entreprendre (ADN de notre profession), en réduisant les contraintes. Nos difficultés prennent leur fondement dans la surcharge administrative, elle doit être simplifiée d'autant plus dans un contexte où il y a une concurrence déloyale ; certains pays voisins n'ont pas ces contraintes. En plus, il y a une inculture de l'économie, à tous les niveaux, et il faut que cela change, notamment via la formation »*.

Sur ce point, Stéphane Aurousseau rebondit : *« Pour se faire, À mon sens, il faut toujours garder du temps pour se former, avant et pendant l'installation mais aussi après, en ayant toujours à l'esprit de conserver des moments pour soit avec sa famille afin de maintenir un équilibre de vie – trop souvent oublié. C'est en s'extrayant du quotidien que l'on prendra du recul pour cibler les solutions, et cela ne peut pas se faire si un temps n'est pas dédié. Pour moi, avoir les ressources pour se projeter et ainsi maintenir le niveau de performance de son entreprise passe par l'accès aux connaissances. Pour cela, l'échange collectif et la recherche d'informations sont indispensables. Ensuite, les compétences et leurs maîtrises feront la différence, il faut donc s'impliquer dans l'univers agricole, notamment dans les formations proposées par la Chambre d'agriculture car elles sont des sources de technicité qu'il ne faut pas négliger »*. Cette source de la technicité est d'ailleurs le cœur même de l'avenir selon Thomas Lemée : *« Le renouvellement des générations est un des enjeux majeurs de l'avenir. Il faut prendre conscience que pour ce faire il faut aller chercher un nouveau public qui ne sera pas forcément issu du monde agricole, la formation de qualité sera donc indispensable pour pérenniser les exploitations. Ensuite, il faut pouvoir avoir un revenu digne si l'on souhaite attirer de nouvelles personnes dans notre profession – et les conserver. Enfin, pour ne pas les dégoûter, il faut une simplification générale. Déjà que l'installation est un moment complexe, alors si le reste de leur carrière est à cette image, cela n'est pas très engageant »*.

Ruralité et fierté

Toujours dans l'optique de rendre l'agriculture attractive, Stéphane Aurousseau, rappelle son importance dans le paysage rural : *« Nous devons être fiers de notre profession car économiquement elle a un poids dans la vie du monde rural. Pour réussir à le faire entendre, il faut rassembler tous les acteurs de la ruralité pour avoir un meilleur équilibre entre les politiques urbaines et rurales. La ruralité de demain ne doit pas devenir des cités-dortoirs ou des réserves naturelles. Ce qui est jugé attrayant, par les néoruraux notamment, est le fruit du travail des agriculteurs et donc des activités économiques qu'ils portent. Les agriculteurs sont les gardiens de la nature et sont garants de la qualité de celle-ci sans pour autant laisser tomber en désuétude l'activité commerciale et économique qui y sont attachées »*. Yannick Fialip poursuit : *« Soyez fiers de votre métier, car si vous êtes fiers vous serez respectés. Ce respect passera notamment par une meilleure acceptation de vos pratiques. En parallèle, cela donnera aussi envie aux consommateurs d'acquérir vos produits, d'ailleurs, nous avons un gros travail à faire pour remettre l'alimentation au premier rang des préoccupations budgétaires des Français »*. Stéphane Lafranchise résume : *« en somme il faut un cadre serein, plus simple et emplit de fierté pour donner l'envie aux gens d'apprendre, d'avancer et de se projeter »*, et Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, de conclure : *« Parfois les échanges collectifs apportent plus de questions que de réponses, mais ce n'est pas plus mal car cela nous fait réfléchir pour trouver des solutions, et donc in fine pour préparer l'avenir »*. Cette table ronde semble donc raisonner à la fois dans le futur mais également dans le passé, via les mots de Georges Bernanos (écrivain français : 20 février 1888 – 5 juillet 1948) : *« On ne subit pas l'avenir on le fait [2] »*. Et, au vu de tout ce qui fut présenté lors de la table ronde, il faut peut-être envisager que, finalement, le futur juste et radieux, tant espéré par la profession, tire son avènement dans l'engagement de chacun à le façonner.



La table ronde fut animée par Stéphane Lafranchise, ancien directeur de la FDSEA 58 (à droite), et réunit, ici de gauche à droite, Yannick Fialip, président de la commission économie de la FNSEA, Stéphane Aurousseau, membre du bureau de la FNSEA et président de l'IFOCAP ainsi que Thomas Lemée, président des JA BFC.

Chloé Monget

1. Voir notre dernière édition.
2. Georges Bernanos, « La liberté, pour quoi faire ? », Gallimard, 1953.

// RÉUNIONS D'INFORMATION

Analyser pour ajuster

Afin d'apporter des réponses aux exploitants sur les conduites d'élevage pour cette fin d'année complexe, la Chambre d'agriculture de la Nièvre, en partenariat avec le GDS 58 et le GTV, organisait des réunions d'information.

Sous l'impulsion de la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58), en partenariat avec le GDS 58 et le Groupement technique vétérinaire (GTV), des réunions d'information se sont déroulées, le 4 novembre à Cercy-la-Tour, le 6 novembre à Château-Chinon, le 7 novembre à Challuy et le 14 novembre à Saint-Révérien. Amélie Brisson, responsable du service Élevage-EDE de la CA 58, explique : *« Entre les pressions sanitaires et les conditions climatiques très particulières de 2024, il nous semblait nécessaire de proposer des rencontres aux exploitants afin d'aborder la période hivernale plus sereinement »*.

Parasites et maladies

Divers thèmes étaient au programme de ces rendez-vous, avec le premier dédié à la situation sur les maladies vectorielles (FCO, MHE). Le GDS 58 pointe : *« c'est une année inédite à l'échelle nationale car il y a une co-circulation de deux sérotypes de FCO (le 8 et le 3) et d'un sérotype de MHE (pas de foyer dans la Nièvre en date du 25 novembre.) Aujourd'hui, nous commençons à avoir un retour des départements infectés de FCO 8 en 2023, qui font parfois état de FCO longue engendrant des infécondités ou encore des problèmes locomoteurs. Pour rappel, les vaccins FCO 3 pour la protection des troupeaux sont disponibles gratuitement jusqu'au 31 décembre. Pour la MHE, la Nièvre ne fait pas partie de la zone de vaccination avec mise à disposition gratuite des doses, cependant le vaccin est disponible sur le marché privé et est certifiant pour les échanges avec l'Italie »*. Ensuite, il fut question pour le second point, via des interventions de vétérinaires du GTV, de la gestion du parasitisme. En effet, la pression est en hausse à cause des conditions climatiques favorables au développement des parasites dans les prairies (à l'image du paramphistome). Puis, ils évoquèrent la résistance à certaines molécules, avec le conseil d'alterner ces dernières…

Le diagnostic par analyses fut également mis en avant comme un moyen de connaître précisément le problème et donc d'adapter le traitement en fonction. Les vétérinaires insistent d'ailleurs : *« Chaque exploitation est différente. De ce fait, chacune a son propre parasitisme et aura alors un traitement spécifique »*. Des discussions eurent lieu sur la phytothérapie ainsi que sur l'aromathérapie.

Apports à ajuster

Enfin, les premiers résultats des analyses des fourrages 2024 furent présentés par la Chambre d'agriculture de la Nièvre afin d'aborder l'ajustement du rationnement hivernal. Charles Duvignaud, conseiller spécialisé bovins allaitants, stipule : *« Nous avons des récoltes échelonnées et donc des valeurs alimentaires hétérogènes, pour le foin et l'enrubannage avec des MAT allant de 3 à 9 %. Nous avons eu peu d'ensoleillement, avec une minéralisation moindre dans les sols engendrant donc moins d'azote dans les plantes. Si la première coupe est décevante, les coupes suivantes, principalement les luzernes, semblent présenter des valeurs semblables aux années précédentes – mais il faut en être certain et les analyses sont là pour cela. Les valeurs alimentaires des coupes précoces (fin avril-mai) de leurs côtés sont décevantes malgré des fauches réalisées au bon stade »*. Il rappelle aussi quelques fondamentaux pour aider les éleveurs présents : *« la capacité d'ingestion est moindre autour du vêlage, il faut donc augmenter la densité énergétique de la ration. Il faut avoir une attention particulière sur ce point car le colostrum déterminera l'immunité passive du veau : le premier pilier de la santé du veau est l'alimentation des mères ! »*. Au vu des conditions climatiques très humides, il alerte aussi les éleveurs sur la conservation de leurs fourrages : *« faites attention aux pourritures qui peuvent se former et avoir des conséquences après ingestion… En fonction des teneurs, les rations nécessiteront parfois des quantités de concentrés importantes pour maintenir les performances zootechniques. Mais si les teneurs sont bonnes, il n'y aura nul besoin d'en rajouter… Pour le savoir, faites des analyses »*.

En conclusion, que ce soit pour le sanitaire ou le fourrage, le message est clair : les analyses sont un levier indéniable pour déterminer les décisions à prendre.

Chloé Monget

RÉGION

// SYNDICALISME

Feader : « *grâce à notre action, nous trouvons des solutions* »

Dans ce communiqué, Christophe Chambon, président de la FRSEA BFC, revient sur les actions qui ont mené à l'émergence d'une solution dans le traitement des dossiers Feader. Il précise aussi les combats à venir.



Christophe Chambon, président de la FRSEA Bourgogne Franche-Comté.

Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, a annoncé, le 15 novembre, que les DDT reprendraient, en plus des 1 000 dossiers déjà pris en charge, la gestion de 700 dossiers supplémentaires du Feader 2014-2022, initialement transférés au Conseil régional. Cette avancée est le fruit d'actions collectives menées sans relâche depuis plus de deux ans, lettres d'alerte, manifestations, négociations, propositions… et d'une mobilisation de toute la profession, avec les JA pour les DJA, les Chambres d'agriculture pour la complétude des dossiers, et les banques à travers les prêts d'honneur. C'est une bonne nouvelle pour les agriculteurs et agricultrices de notre région, qui devraient voir la situation s'améliorer de façon significative. On peut espérer que cette reprise permette également de résorber les retards de paiement des aides européennes aux investissements cofinancées et gérées par le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté (BFC), et qui sont cruciales pour les exploitations. Les agriculteurs qui ont déposé une demande de subvention doivent maintenant recevoir rapidement leurs conventions afin de pouvoir entamer leurs travaux. La balle est désormais dans le camp des services régionaux, qui doivent assumer leurs responsabilités : accélérer le solde des paiements DJA et mettre en œuvre rapidement la nouvelle programmation. Nous resterons extrêmement vigilants et suivrons l'évolution, mois par mois, semaine par semaine, tant que le règlement de développement rural (RDR3) ne sera pas soldé et tant que le nouveau dispositif Feader 2023-2027 ne sera pas complètement opérationnel.

Des défis nationaux toujours pressants

Si des progrès s'esquissent sur le Feader en BFC, d'autres revendications nationales restent en souffrance malgré quelques avancées récentes. Il est urgent d'obtenir des garanties concrètes pour assurer notre souveraineté alimentaire et offrir des perspectives durables à notre profession. Cela passe par des accords internationaux équilibrés, afin d'éviter l'importation d'une agriculture que nous ne voulons pas. Le revenu des agriculteurs doit être défendu par une prise en compte rigoureuse de nos coûts de production. La simplification des procédures est également cruciale. Le contrôle unique, tant attendu, doit se concrétiser dans chaque département. Ce dispositif ne doit pas devenir une boîte de Pandore, mais bien une réalité tangible pour nos exploitations. En tant que président du Fonds national de mutualisation du risque sanitaire et environnemental (FMSE), je suis personnellement engagé sur les questions sanitaires. Aujourd'hui, nous constatons des avancées, en effet, les modalités de prise en compte des pertes directes subies par les élevages ovins et bovins, en raison des sérotypes 3 et 8 de la FCO, se précisent. Mais pour le moment les mesures prises ne sont ni assez rapides, ni assez fortes. Notre action collective, portée par une mobilisation sans faille de la FNSEA et des JA dans chaque département, est essentielle pour obtenir les avancées nécessaires. Les attentes sont grandes, mais notre détermination l'est tout autant. Un agriculteur isolé est un agriculteur en danger. Alors c'est ensemble que nous devons continuer à défendre l'avenir de notre agriculture !

Christophe Chambon,
président de la FRSEA BFC
et secrétaire général adjoint de la FNSEA

// RÉUNIONS D'INFORMATION

21 Dijon accueille les Assises nationales de l'agrivoltaïsme

La Fédération française des producteurs agrivoltaïques (FFPA) organise la deuxième édition des Assises françaises de l'agrivoltaïsme le 13 décembre à Dijon, en partenariat avec Dijon Céréales. La filière fera le point alors que 2024 a été marquée par la parution d'un arrêté de contrôle et de suivi des pratiques dans ce domaine.

Après Tours en 2023, c'est à Dijon que la Fédération française des producteurs agrivoltaïques (FFPA) a décidé d'organiser la seconde édition de ses Assises nationales, en partenariat avec Dijon Céréales (membre d'Alliance BFC aux côtés de Bourgogne du Sud et de Terre Comtoise). L'évènement avait rassemblé près de 400 participants l'an passé. L'édition 2024 va se tenir au Palais des congrès de Dijon, vendredi 13 décembre, à partir de 9 heures. La Bourgogne Franche-Comté (BFC) est perçue par la FFPA comme une région pionnière en matière d'agrivoltaïsme, et riche également d'un écosystème performant en termes de recherche agronomique.

Ambitions nombreuses

Ces Assises seront l'occasion de rencontres et d'échanges entre acteurs politiques, scientifiques et agricoles lors de conférences visant à informer et à soutenir les agriculteurs dans leur appropriation des bonnes pratiques afin de développer les meilleurs projets agrivoltaïques possibles au service des transitions agricole et énergétique. Après la publication en juillet dernier de l'arrêté de contrôle et de suivi des installations agrivoltaïques, cette pratique dispose désormais d'un cadre légal et réglementaire permettant aux agriculteurs de bénéficier de projets adaptés à leurs besoins. Les étapes à venir de structuration de la filière restent le partage de la valeur et la création d'un bail rural à clauses agrivoltaïques.

Ces sujets seront, évidemment, abordés lors de ces Assises. La FFPA souhaite, à cette occasion, faire avancer les réflexions, susciter le débat d'idées, et porter la parole de ses membres afin d'accompagner le législateur. Cette édition 2024 s'appuie sur l'expertise de la coopérative Dijon Céréales, pionnière dans l'agrivoltaïsme et donnant à cette journée de nombreuses ambitions :

- faire avancer les réflexions autour des problématiques liées au partage de la valeur,
- susciter le débat d'idées sur une loi protectrice de l'agriculture en lien avec des objectifs de décarbonation et de résilience des filières agricoles,
- valoriser des retours d'expériences d'agriculteurs avec des problématiques agricoles différentes,
- mettre en avant l'implication des territoires dans le développement des projets agrivoltaïques,
- souligner la contribution de l'agrivoltaïsme au développement économique.

Créée fin 2021 à l'initiative d'une dizaine d'associations d'agriculteurs porteuses de projets agrivoltaïques, la FFPA fédère plus de 3 000 exploitants agricoles qui portent 1 000 projets agrivoltaïques et représentent une puissance électrique de 15 GWc en développement.

Berty Robert

Événement gratuit, accessible uniquement sur inscription avec le lien suivant : https://assisesffpa.mybadgeonline.com/VisiteurStepform



FRANCE

// TRANSMISSION D'EXPLOITATION

Des pistes pour lever les freins

Le conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) et l'Inspection générale des finances (IGF) ont été missionnés pour faire une série de propositions favorisant l'installation de plusieurs milliers d'agriculteurs supplémentaires sur l'ensemble du territoire, notamment des non issus du monde agricole.

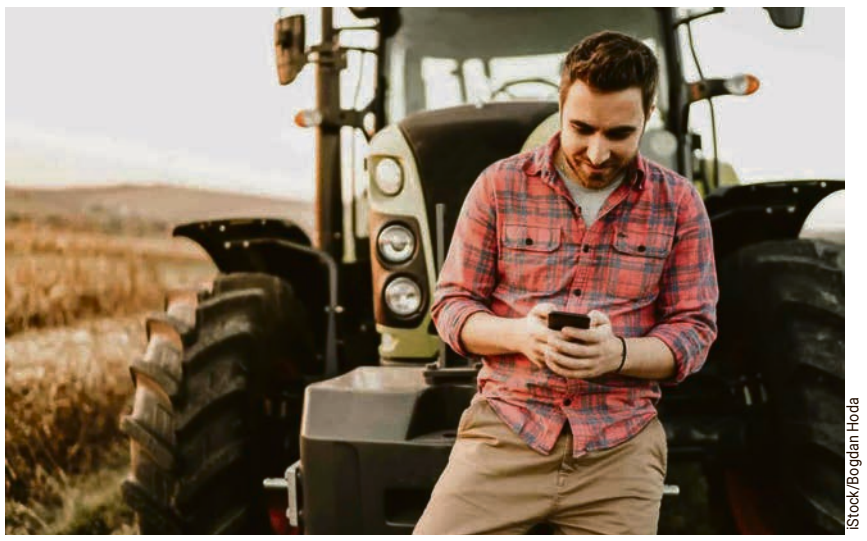
Six candidats à l'installation sur dix n'achèvent pas leur parcours d'installation. Ce sont essentiellement des Nima, c'est-à-dire des "non issus du monde agricole", autrefois appelés Hors cadre familial. *« Dès lors que l'accompagnement est un facteur clé pour finaliser leur projet, ce parcours à l'installation doit être personnalisé et adapté »* à la diversité des profils des porteurs de projets pour répondre aux besoins de chacun d'eux, recommandent les auteurs du rapport *« Évaluation des freins fiscaux et non fiscaux au renouvellement des générations en matière agricole »*[1]. Il est le fruit des réflexions des membres du CGAAER et de l'IGF qui ont été missionnés en février dernier pour réaliser ce travail. Récapitulées dans un document de 35 pages (hors annexes), leurs recommandations faciliteraient chaque année l'installation supplémentaire de plusieurs milliers de porteurs de projets « hors du cadre familial », indispensables pour renouveler la génération d'agriculteurs en fin d'activité. Elles ciblent tous les acteurs de la transmission : Safer, Trésor public, notariat, Chambres d'agriculture, propriétaires. Dans les Chambres d'agriculture, le document ministériel suggère l'extension des missions des Points d'accueil installation (PAI) à la transmission d'exploitation en créant *« des modules d'appuis spécifiques et personnalisés dédiés à l'émergence de projets et à la recherche de foncier »*. *« La fiscalité est insuffisamment orientée vers les transmissions installations, en particulier hors du cadre familial »*, analysent les auteurs du rapport.

Portage de foncier

Afin d'encourager la mise à bail auprès de candidats à l'installation, un crédit d'impôt à la souscription d'un contrat d'assurance garantissant le paiement du fermage pourrait être mis en place. Pour favoriser l'installation « hors du cadre familial », les propriétaires louant leurs terres par bail à long terme à des agriculteurs sans lien de parenté, seraient exonérés de l'impôt sur la fortune immobilière. Si le bail conclu est d'au moins neuf ans, la mission ministérielle suggère de porter à 50 %, pendant quatre ans — la durée au cours de laquelle l'agriculteur perçoit l'aide à l'installation — le taux de l'abattement applicable sur le revenu locatif imposable au titre du microfoncier agricole.

En cas d'acquisition d'immeubles, l'installation sur l'ensemble du territoire serait favorisée en appliquant la réduction du droit départemental à 0,7 % à tout le territoire national et pas seulement aux zones de revitalisation rurale comme c'est actuellement le cas. Par ailleurs, le seuil d'application du taux réduit serait alors de 200 000 €.

Mais cette disposition coûterait à elle seule dix millions d'euros de plus par an au budget de l'État. L'ensemble des sociétés de portage de foncier pourrait bénéficier, comme les Safer, d'un taux réduit de la taxe pour publicité foncière pour des prix d'acquisitions allant jusqu'à 150 000 €. Mais les terres seraient alors vendues à des jeunes agriculteurs.



iStock/Bogdan Hoda

60 % des candidats à l'installation n'achèvent pas leur parcours. Pour l'essentiel ils sont « non issus du monde agricole » (Nima).

Enfin, accorder aux Safer un rallongement de six mois du délai légal de transmission de biens immobiliers rendrait la recherche d'un candidat à l'achat plus efficace et augmenterait par conséquent le nombre de cessions et de reprises d'exploitation. Alors que les acquéreurs bénéficieraient toujours de la prise en charge d'une grande partie des frais d'établissement notariés.

Actuagri

(1) disponible sur le site Internet du ministère de l'Agriculture (Publications) et de l'IGF.

// DÉCARBONATION, BIODIVERSITÉ

La transition agricole, une opportunité pour les agriculteurs

Souvent présentée comme une des causes et la principale victime des dérèglements environnementaux, l'agriculture est aussi une source indispensable de solutions. Stockage de carbone, réduction d'émissions, production d'énergies renouvelables, protection de la biodiversité… autant de leviers qui, pour être pleinement mobilisés, doivent représenter autant d'opportunités pour les agriculteurs.

L'agriculture a-t-elle les moyens de relever le défi de la transition bas-carbone ? Quelles sont les conditions de réussite ?

Olivier Dauger (FNSEA) : *« La première des conditions est d'avoir une feuille de route claire de la part des Pouvoirs publics. Il est ensuite indispensable que les agriculteurs ne supportent pas tout le poids de leur propre décarbonation. Les mobilisations de 2024 ont mis l'accent sur le revenu et la dignité du métier d'agriculteur. Nous avons besoin d'une écologie positive, qui se fasse avec les agriculteurs, et non contre eux ».*

Pol Devillers (JA) : *« La transition bas-carbone est avant tout une entreprise collective. Par définition, la transition implique certains changements de pratiques et donc de risques, qui, compte tenu des co-bénéfices rendus à la société ne doivent pas reposer uniquement sur les épaules de l'agriculteur. La réussite de la transition bas carbone passera par une politique volontariste donnant aux producteurs les moyens de produire de la biomasse ».*

Quel est l'intérêt de l'agriculture à participer à la transition énergétique ?

O. D. : *« Comme l'a rappelé brutalement la crise énergétique, l'agriculture n'est pas autonome : nous dépendons encore largement des importations d'énergie fossile. Si nous voulons demain des exploitations résilientes, il faut développer les énergies locales, propres et sûres. L'autoconsommation est un facteur d'autonomie intéressant. Par ailleurs, le développement des projets permet aux agriculteurs de bénéficier d'un complément de revenu, voire de cobénéfices pour son exploitation ».*

P. D. : *« Nous souhaitons être moteurs dans la transition que ce soit sur le plan agricole ou énergétique. Nous encourageons donc toutes les initiatives viables, cohérentes et pérennes. Les agriculteurs restent les premières victimes du changement climatique, aussi ils connaissent l'urgence à s'adapter. L'agriculture constitue l'un des principaux foyers de biomasse. Cette transition énergétique permettra d'une part de réduire la dépendance de nos exploitations aux énergies fossiles et d'autre part de contribuer à la réussite du déploiement des ENR en France ».*

La transition énergétique est-elle une menace pour la souveraineté alimentaire ?

O. D. : *« Il y a quelques années, nous vivions dans un véritable "Far West" en matière de projets d'énergie. Nous nous sommes battus pour obtenir des garanties pour que, demain, nos sols ne soient pas artificialisés, que nos fermes restent en production, et que de jeunes puissent continuer de s'installer. Aujourd'hui la part de ressources agricoles pouvant être consommés selon la loi par l'agrivoltaïsme ou la méthanisation est marginale. L'enjeu désormais est de s'assurer de l'application des textes ».*

Maxime Buizard-Blondeau (JA) : *« Effectivement l'absence d'une réglementation dans le déploiement des ENR sur le foncier agricole constituait une réelle menace pour la souveraineté alimentaire et l'installation des jeunes agriculteurs. Fort heureusement, nous avons obtenu un cadre juridique qui permet de contrôler l'association entre les productions agricole et énergétique. Cette réglementation promeut une production énergétique vertueuse qui vient en complémentarité et non en concurrence de l'agriculture qui, doit rester la principale activité sur la parcelle ».*

Comment valoriser également l'action des agriculteurs en faveur de la biodiversité ?

Jean-Alain Divanach (FNSEA) : *« Faire reconnaître que les agriculteurs sont producteurs de biodiversité est essentiel pour privilégier la contractualisation et les projets dans les territoires avec les agriculteurs, plutôt que des réglementations supplémentaires. Notre mobilisation a permis une reconnaissance par la loi, des services environnementaux que nous rendons. Nous avons obtenu des financements publics et privés, notamment des agences de l'eau ou d'entreprises privées pour rémunérer les actions volontaires que nous déployons en faveur de l'environnement. Et nous avons maintenu une approche contractuelle dans les sites Natura 2000. Nous continuerons à rappeler que l'agriculture française est l'alliée de la biodiversité et que la préserver implique une mobilisation de tous, y compris des Pouvoirs publics et des consommateurs ».*



ÉLEVAGE

// PRÉVISIONS DE REVENU 2024

Un contexte toujours favorable en lait

Chaque fin d'année, les équipes Inosys Réseau d'Élevage bovin lait Franche-Comté et Galacsy pour la Bourgogne s'associent pour effectuer un travail de prévision de revenus des exploitations laitières pour l'année en cours.

Pour 2024, des simulations ont été réalisées sur trois cas-types représentant les principaux systèmes en lait standard de la région :

- Lait dominant=> 2 associés + salarié en période de pointe, 140 ha de SAU dont 38,5 ha de cultures de vente, 97 VL et la suite, 779 460 l produits, 1,38 UGB/ha SFP, 21 % maïs ensilage/SFP, pâturage des VL (21 ares/VL). Situé en zone à bon potentiel (14 tMS/ha maïs ensilage)
- Lait céréales=> 3 associés + 1 salarié à temps plein, 280 ha de SAU dont 149 ha de cultures de vente, 149 VL et la suite, 1 346 600 l produits, 1,6 UGB/ha SFP, 31 % maïs ensilage/SFP, traite assurée par 2 robots. Situé en zone à très bon potentiel (15,6 tMS/ha maïs ensilage)
- Lait dominant bio => 2 associés, 150 ha de SAU dont 18,3 ha de cultures autoconsommées, 88 VL et la suite, 516 285 l produits, 0,95 UGB/ha SFP, 11 % maïs ensilage/SFP, pâturage des VL (30 ares/VL). Exploitation conduite en agriculture biologique.

L'objectif est d'estimer les tendances d'évolution des résultats économiques des exploitations en fonction de la conjoncture économique (prix de vente, coût des intrants, …) mais également technique et météo (productivité, effectif VL, rendements, …). Ces travaux se basent sur des constats et des hypothèses, et ont bénéficié de l'appui des experts du service statistique de la DRAAF, de Cerfrance Bourgogne Franche-Comté et des Entreprises de Conseil Élevage.

L'année 2024 a été particulièrement pluvieuse : des conditions propices à la pousse de l'herbe mais nettement moins à sa valorisation. Les fauches ont souvent été décalées avec des rendements élevés mais d'une qualité généralement médiocre. Le pâturage de printemps a été compliqué mais l'absence de sécheresse estivale est à souligner. Les cultures de maïs pour l'ensilage ont été perturbées par les conditions climatiques au semis comme à la récolte. Les chantiers d'ensilage ont été réalisés dans des conditions parfois très humides ! Malgré tout, les rendements ont un très bon niveau et la richesse en grain augure d'une bonne valorisation en lait. Les pénuries fourragères issues de 2022 sont désormais bien lointaines, et la plupart des exploitations ont pu constituer des stocks de sécurité pour envisager sereinement 2025.

Le chiffre d'affaires global accuse une baisse d'autant plus marquée que l'activité céréalière est importante. Le prix de la viande se tasse un peu mais c'est surtout le produit culture qui chute fortement avec un effet cumulé de baisse des prix et de chute des rendements. L'arrivée de la pluie mi-octobre 2023 a stoppé net les semis de céréales à paille orientant ainsi les assolements vers plus de cultures de printemps. Les précipitations récurrentes de cet automne ont perturbé de nombreuses moissons (soja, maïs grain, tournesol). Seule l'activité laitière ressort consolidée, avec un prix du lait qui marque légèrement le pas (-6,50 €/1 000 l) amorti par l'amélioration du TP de 0,3 point. Ce niveau d'évolution du prix est une hypothèse médiane : les effets laiterie sont très marqués avec une forte hétérogénéité des prix 2023 et de leurs évolutions en 2024. Malgré cette stagnation du prix, c'est le volume de lait qui explique l'évolution du chiffre d'affaires laitier : la taille des cheptels poursuit sa consolidation (+2,7 % de VL) attisée par un prix du lait préservé, une bonne campagne fourragère et des prix d'aliments en baisse. La productivité par vache a montré une reprise notable (+1,6 %) sur les 9 premiers mois de l'année… mais les effets de la FCO pourraient venir contrarier cette évolution sur l'hiver. À noter un autre effet de la FCO pris en compte dans les simulations : baisse des prix et hausse de la mortalité des veaux sur les 3 derniers mois de l'année qui concentre près de la moitié des naissances.

Après 2 années de forte hausse, le prix des intrants recule enfin. Sans réel retour à la normale (le niveau global des charges opérationnelles reste plus élevé de 24 % par rapport à 2021 en Lait Céréales), on note une baisse substantielle des postes majeurs :

• Aliments : -10 % sur l'ensemble des prix, mais amoindrie par la hausse de la consommation en lien avec le nombre de vaches. Aucun accroissement notable des niveaux de complémentation n'a été observé jusqu'alors, mais une interrogation demeure pour la fin d'année en fonction de la qualité des fourrages disponibles pour l'hiver

• Engrais : forte baisse de -35 % sur les prix. Une hypothèse de rattrapage des fumures de fond a été faite suite aux fréquentes impasses sur les surfaces en herbe observées les années précédentes. Les charges de structure continuent quant à elles de se renforcer, malgré une baisse marquée du prix du carburant. L'effet retard des cotisations sociales calculées sur les très bonnes années antérieures participe à cette augmentation. L'évolution pluriannuelle des quelques indicateurs du cas type Lait Céréales illustre les difficultés de l'atelier culture, le poids des charges de structure et la tendance baissière du revenu disponible.

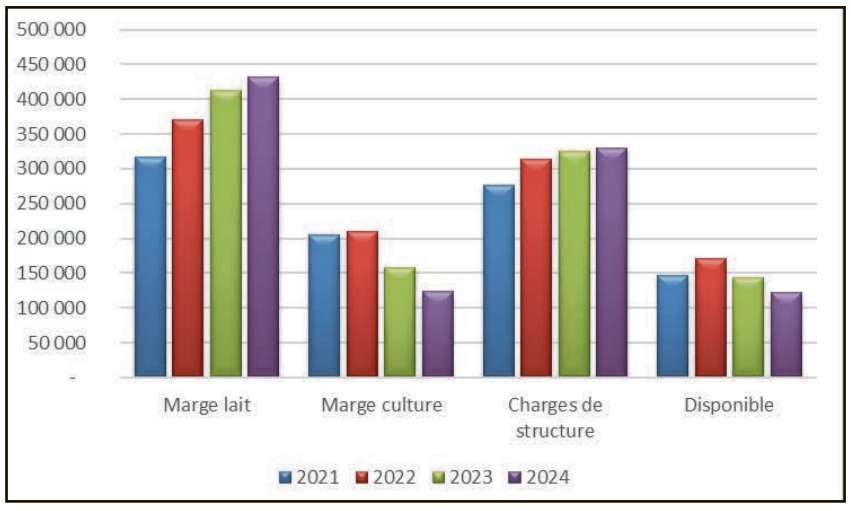
Malgré la bonne conjoncture laitière, l'activité culture et les charges de structure pèsent sur l'EBE. À cet EBE en baisse, viennent se déduire des annuités toujours plus élevées : coût des investissements et taux d'intérêt en hausse se cumulent. En conséquence, le revenu disponible connaît une chute de 5 à 15 %. Cette baisse est d'autant plus difficile en lait céréales qu'elle succède à des chutes du même niveau l'an passé ! Malgré ces résultats réellement décevants, des aspects positifs sont à retenir : les stocks fourragers confortables permettent d'appréhender sereinement la campagne 2025, le prix du lait et des intrants (aliments, engrais, carburant) devraient rester stables sur les mois à venir préservant la marge laitière. L'impact de la FCO sur les livraisons de lait est l'inconnue majeure avec des effets immédiats (productivité) et à plus long terme (problème repro, déficit de renouvellement) difficiles à quantifier.

AG

	Lait Dominant (Plaines et vallées)		Lait Céréales (Plaines et vallées)		Lait bio	
	Prévisions 2024	% Evolution /2023	Prévisions 2024	% Evolution /2023	Prévisions 2024	% Evolution /2023
Charges Opérationnelles	174 981	-6	354 146	-11	120 523	-3
dont concentrés	82 005	-7	146 163	-7	48 901	-10
dont engrais, semences et traitements	39 966	-20	121 882	-23	17 735	-1
Charges de Structure	161 565	+3	330 003	+2	135 527	+4
dont carburant	17 266	-10	33 381	-10	12 451	-10

	Lait Dominant (Plaines et vallées)		Lait Céréales (Plaines et vallées)		Lait bio	
	Prévisions 2024	% Evolution /2023	Prévisions 2024	% Evolution /2023	Prévisions 2024	% Evolution /2023
EBE	172 912	-2	288 703	-7	135 282	+1
EBE*/ produit	36 %	0 pts	32 %	0 pts	35 %	+ 1 pts
Revenu disponible/UMO	44 488	-5	40 668	-15	23 860	+2

* corrigé de la MO



	Lait Dominant (Plaines et vallées)		Lait Céréales (Plaines et vallées)		Lait bio	
	Prévisions 2024	% Evolution /2023	Prévisions 2024	% Evolution /2023	Prévisions 2024	% Evolution /2023
Produit Brut	509 109	- 2	972 853	- 6	391 332	=
dont lait	359 111	+2	612 113	+2	264 648	=
dont viande	52 692	- 8	70 517	-11	42 929	-1
dont cultures	45 860	- 22	200 950	- 23	22 295	-7



ÉLEVAGE

// CROISSANCE DES GÉNISSES LAITIÈRES

58 Des points de vigilance à connaître

Afin de fournir aux éleveurs laitiers certaines clés dans la conduite de leur cheptel, une formation sur la croissance des génisses laitières était proposée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre, le 7 novembre.

Venus des quatre coins du département, certains éleveurs laitiers nivernais avaient fait le déplacement pour la formation dédiée à la croissance des génisses laitières, le 7 novembre à Nevers. Orchestrée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58), cette rencontre avait pour but de donner quelques clés et rappels. Benoît Giroud, conseiller lait à la CA 58 et animant la formation pour l'occasion, souligne : *« Si vous avez rencontré des problématiques dans vos exploitations n'hésitez pas à partager vos expériences car certains d'entre vous peuvent avoir des solutions »*. Dans cette ambiance d'échanges d'informations, les discussions ont débuté sur les différentes étapes à avoir à l'œil : préparation au vêlage, naissance du veau, phase lactée, écornage, sevrage, conduite jusqu'à la reproduction… Benoît Giroud rappelle l'importance de la remise en état des vaches *« à effectuer au moins trois semaines avant le vêlage, afin d'avoir le temps de le faire correctement. Il ne faut pas compter sur la période de tarissement pour leur redonner de l'état car ce sont les veaux qui en profiteront le plus à ce moment-là »*. Au moment du vêlage, il conseille : *« laissez les vaches lécher le veau afin d'activer les hormones de la production laitière »*.



La formation prodiguée dans les locaux de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, à Nevers, fut animée par Benoît Giroud (à gauche en orange).

Du sevrage à la reproduction

Il poursuit sur les nouveau-nés : *« le vêlage doit se faire en autonomie, mais une grande surveillance doit être apportée aux veaux fraîchement nés (stimulus, dégagement voies respiratoires, etc.). Attention aux nombrils, car ils sont la première porte d'entrée des parasites. Une fois bien purgés, il faut les faire sécher le plus rapidement possible. Pour favoriser cette étape, utilisez de la Bétadine ou de la teinture d'iode »*. Ensuite, il insiste sur la croissance de 0 à 6 mois : *« Durant cette période, tout se joue, ou presque. Vérifiez la prise de colostrum dans les deux heures après la naissance. Ce colostrum doit, en parallèle, être de bonne qualité. N'hésitez pas à les analyser avec un réfractomètre et à faire des stocks (congelés en bouteille d'1 l.) afin d'avoir toujours une bonne qualité à donner aux veaux. Pour mémoire, le colostrum perd 50 % de sa concentration en anticorps au bout de 8 heures »*. Pour la croissance, il indique : *« Le but est d'arriver à environ 130 cm de tour de poitrine au bout de 6 mois. Si la croissance est lente durant cette période, clairement, l'animal ne sera pas, à terme, une championne »*. Il rebondit alors sur l'alimentation : *« ceux utilisant du lait en poudre, lisez les étiquettes de composition, pour conserver une bonne concentration du mélange »*. Toujours sur les apports, il fait état de la période de transition comme étant *« un point charnière »* : *« Il faut développer le rumen le plus possible. Il faut donc offrir une alternative au lait au bout de 10 jours. Le sevrage doit s'effectuer naturellement. Ce moment est très stressant pour les animaux, donc autant éviter d'empirer ce sentiment en les forçant. Pour cette étape, optez pour un mélange de foin appétant plus aliment plus eau. Même si elles sont petites, elles en ont besoin. En phase lactée l'aliment doit être mis à volonté. Il faudra, une fois le sevrage passé, le rationner. D'ailleurs, afin que les rations soient adaptées, faites des lots homogènes. Pour la sortie en pâturage, attention au choix des parcelles, au chargement, et à leur manque d'immunité. Ne pas oublier un apport en minéraux continu même pendant la période de pâturage. Pour la mise à la reproduction, ne pas hésiter à mesurer les tours de poitrines de vos animaux pour ne pas prendre de retard sur la date de première mise bas – et adapter vos rations en fonction des retards de croissance »*.

Des aides précieuses

Côté sanitaire, il donne quelques leviers pour lutter contre les diarrhées : *« un sceau d'argile à disposition permet de régler bien des soucis dans ce domaine. Les veaux n'en prendront que s'ils en ont besoin »*. Il pointe également l'utilisation de Kéfir pour ramener l'équilibre de la flore. *« En cas de très grosses diarrhées, les tisanes de foin de pré peuvent être une alternative pour aider le veau – il faudra retirer totalement le lait pendant pour que la tisane agisse »*. Un point fut également fait pour les écornages : *« afin de simplifier la procédure, pour vous et pour les veaux, un ébourgeonnage est à préférer »*. Il conclut : *« Pour toutes les problématiques sanitaires, votre meilleur allié est votre vétérinaire »*. Les échanges se sont clôturés sur la mise en place d'un groupe de conversation instantanée afin de *« conserver un lien entre tous, très utile en cas d'interrogation ou de problème pour avoir des retours ou un coup de main »* stipulent les éleveurs présents à la formation. Ils ont aussi émis le souhait de pouvoir se revoir physiquement une fois par an, sur un sujet technique spécifique, afin de *« toujours faire évoluer nos pratiques, tout en gardant un aspect convivial à cette démarche »*. L'après-midi, les participants à la formation étaient conviés à visiter le Gaec des Picards (Annay) qui ont monté une nurserie optimale.

Pour plus de renseignements sur le groupe : Benoît Giroud, conseiller changement climatique à la CA 58, au 06 76 09 01 38.

Chloé Monget

// BASSIN ALLAITANT

Accord UE-Mercosur : le comble des incohérences politiques

Christian Bajard, éleveur de Saône-et-Loire et coordonnateur du Berceau des races à viande du Massif central, explique dans ce communiqué, les raisons de s'opposer à l'accord commercial avec les pays du Mercosur.



Les éleveurs de bovins allaitants redoutent fortement la conclusion d'un accord avec les pays du Mercosur.

Sommet du G20 2024 au Brésil puis Sommet du Mercosur début décembre : la Commission européenne et les pays du Mercosur (Argentine, Bolivie, Brésil, Paraguay, Uruguay) souhaitent conclure avant Noël l'accord de libre-échange. Les produits agricoles sont les principaux produits importés du Mercosur par l'Union européenne : éleveurs de bovins, éleveurs de volailles, producteurs de maïs, de sucre, de miel et de biocarburants sont les plus concernés par cet accord. Nous parlons de 99 000 tonnes de viande bovine supplémentaires importées en Europe soit 8 % des meilleurs morceaux consommés en Europe et provenant de pays d'élevage utilisant des antibiotiques, hormones de croissance ou insecticides interdits en France, avec une traçabilité quasi inexistante ! Ces concessions majeures en termes de volumes sont accordées sans aucune mesure de réciprocité concernant les conditions de production : c'est inacceptable pour les éleveurs du Grand Massif central ! Cet accord met en lumière les incohérences des politiques européennes : d'un côté, une politique commerciale du libre-échange pour importer toujours plus et de toujours plus loin, sans aucun respect des normes de production sanitaires et environnementales imposées aux éleveurs européens ; de l'autre, des politiques agricoles, climatiques et environnementales très ambitieuses en termes d'objectifs mais pas dans les moyens associés.

Protéger le revenu des éleveurs

Le revenu des éleveurs et la protection de ce revenu face à la concurrence déloyale de ceux qui ne respectent pas nos normes sont essentiels pour maintenir une agriculture durable sur nos territoires et faciliter le renouvellement des générations. Avec des politiques cohérentes, la France et l'Europe peuvent tenir leurs engagements de souveraineté alimentaire sans sacrifier les emplois, les entreprises et les familles vivant dans les territoires ruraux. Parce qu'il faut que la France s'oppose à la ratification de l'accord avec le Mercosur et parce qu'il faut que la Commission européenne respecte cette opposition et ne brade pas son alimentation, les éleveurs du Grand Massif central répondent à l'appel à mobilisation national depuis le 18 novembre avec, dans un premier temps, des actions coordonnées dans tous les départements.

Christian Bajard



// FOIRE-CONCOURS DE LUZY

58

Un engagement remarqué

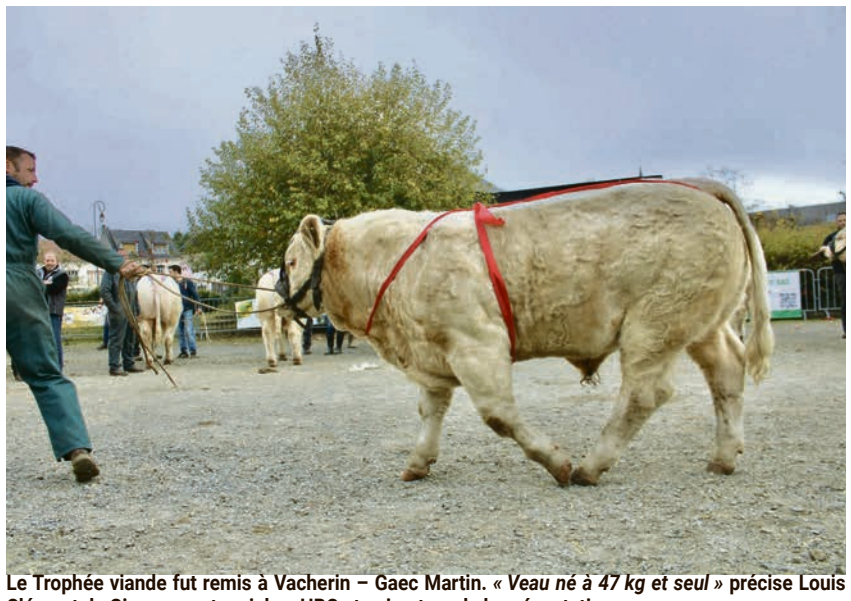
Le 15 novembre se tenait la traditionnelle foire-concours de Luzy, avec la remise des prix et défilé des primés le lendemain. L'occasion de rappeler quelques points.



Le Trophée Jean-Paul Beauzon et Super prix d'honneur obtenu par Vénézuela – Gaec de la Fontaine qui présente *« un dos fort, point que l'on recherche »* détaille Louis Clément de Givry.



Prix d'honneur des juniors mâles (18 mois + 30 mois) décerné à Tom Pouce – Gaec Poupon JM. et M. qui dispose *« d'un beau mufle et d'un joli équilibre morphologique »* stipule Louis Clément de Givry.



Le Trophée viande fut remis à Vacherin – Gaec Martin. *« Veau né à 47 kg et seul »* précise Louis Clément de Givry, expert racial au HBC et animateur de la présentation.



Le Prix d'honneur des laitonnes attribué à Valromey – Gaec de Maublanc. Louis Clément de Givry indique : *« elle a beaucoup de classe »*.

311 animaux furent présentés lors de la foire-concours de Luzy, les 15 et 16 novembre. Frédéric Cyrille, président du comité des Foires et concours de la ville, détaille : *« Tout s'est très bien passé, avec une très belle qualité présentée par tous les éleveurs »*.

Durant le défilé des primés, le 16 novembre, Louis Clément de Givry, expert racial au Herd-Book Charolais (HBC), détaillait certaines spécificités pour chacun des animaux. Parmi les points évoqués, il rappelle *« la tête remarquable »* du Prix du canton, attribué à Very Good (Gaec de Chanaux), la *« classe »* du 1er prix d'honneur laitonne décerné à Valromey (Gaec de Maublanc) ou encore le *« dos fort »* du Trophée Jean-Paul Beauzon et Super prix d'honneur obtenu par Vénézuela (Gaec de la Fontaine). Il terminait son intervention en remerciant tous les éleveurs de *« leur engagement à participer à ce genre d'événement mais également de leur travail du quotidien sans lequel il ne serait pas possible d'avoir une telle qualité de présentation »*.

Sur l'engagement indispensable, Frédéric Cyrille rebondit : *« tout le comité remercie chaleureusement les élevages pour leur présence, ainsi que les jurés pour leur disponibilité »*. Il rappelle : *« Il n'est pas toujours aisé de trouver des juges, libres aux dates des concours, et ayant un œil très affûté pour départager les animaux présents ici (typés mixte viande) »*. Au final, 10 juges furent à pied d'œuvre pour cette mission : Laurent Choubley (21), Raymond Lemaitre (58), Benoît Lamarre (71), Jean-Pierre Benas (71), Nicolas Perche (71), Yannick Labaune (71), Mathieu Duverne (71), Marius Châtillon (71), Marc-Antoine Terreau (71), Loïc Morin (71). Outre de point, Frédéric Cyrille tenait également à souligner l'investissement de l'équipe des bénévoles : *« sans eux rien n'est réalisable, donc un grand merci »*. Pour mémoire, afin de remercier l'ensemble des élevages, des lots ont été remis à tous.

Pilier de la ruralité

En plus de l'aspect professionnel, Frédéric Cyrille évoquait : *« un moment très convivial entre éleveurs et aussi avec le public. Ce rendez-vous permet de tisser du lien, tout en donnant une certaine effervescence à nos cantons »* ; les sourires qui fleurirent de toute part durant les deux jours furent une preuve de cette ambiance joviale. Frédéric Cyrille conclut : *« De manière générale, il faut maintenir ces rencontres car elles font partie d'un pan indispensable de notre métier : le partage de savoir-faire »*. Pour finir, Jocelyne Guérin, maire de la ville, pointait la foire concours de Luzy comme étant *« la vitrine d'un travail exceptionnel. L'agriculture est une force sur notre territoire au travers du travail acharné que vous faites, tous les jours, pour la préserver et l'adapter. Vous n'avez pas à rougir de votre profession car elle est la raison pour laquelle nous avons un paysage si beau tout en ayant des produits de qualité à consommer. Par cela, vous êtes d'ailleurs un pilier économique indéniable qui n'est pas délocalisable. Ayez foi en votre ambition car nous avons foi en vous ! »*.

Chloé Monget

Palmarès

Trophée Jean-Paul Beauzon – Super prix d'honneur : Vénézuela – Gaec de la Fontaine. Prix d'honneur des veaux inscrits : 1. nom non communiqué - Earl Paponneau, 2. Veyron - Gaec Deboux, 3. Very Chic – Brunel Serge. Prix d'ensemble des veaux inscrits : Grand Élevage : 1. Gaec Maréchal, 2. Gaec Deboux, 3. Gaec Poupon ; Petit élevage : 1. Earl Gaudet, 2. Buteau Benoît, 3. Beauzon Christophe. Prix d'honneur des veaux non-inscrits : 1. Vichy - Gaec de Chanaux, 2. Valeureux - Gaec Labopin. Prix d'ensemble des veaux non-inscrits : 1. Gaec Labopin, 2. Gaec de Chanaux, 3. Gaec du Verger. Prix du canton : 1. Very Good – Gaec de Chanaux. Prix de la ville de Luzy : 1. Victorieux – Earl Lordey. Prix d'honneur des laitonnes : 1. Valromey – Gaec de Maublanc, 2. Vanille – Sotty David. Prix d'ensemble des laitonnes : 1. Beauzon Nicolas, 2. Earl Baudin. Prix d'honneur des juniors femelles : 1. Earl Beauzon Alban. Prix d'honneur vaches : 1. Haribelle – Martin Thierry. Prix d'honneur des juniors mâles (18 mois + 30 mois) : 1. Tom Pouce – Gaec Poupon JM. et M. Prix d'honneur des taureaux adultes : 1. Succès – Gaec des Brules. Prix de famille par le père : 1. Earl Champ Morin. Trophée viande : 1. Vacherin – Gaec Martin, 2. Voilier – Gaec du Verger. Trophée Jeune Éleveur / Ajec : 1. Buteau Benoît, 2. Gaec des Couthions, 3. Gaec de Maublanc.

PLUS D'INFOS SUR WWW.AGRIBOURGOGNE.FR

PORTES OUVERTES
PRÉSENTATION DES GAMMES
VENDREDI 06 DÉCEMBRE
8 H 00 - 19 H 00



GRIMME
ASA-LIFT

PENSEZ À VOS RÉVISIONS HIVERNALES



IRRIFRANCE



BEDNAR

CONDITIONS SUR MACHINES DE STOCK

Brazey Motoculture

Zone Industrielle
21470 BRAZEY EN PLAINE

03 80 32 00 50
Brazey Motoculture

// ROBOTS DE TRAITE

Quelles générations sont comp

Les robots de traite bénéficient régulièrement d'évolutions et voient arriver de nouvelles générations affichant des niveaux de performances supérieurs. Mais attention, en cas d'installation d'un modèle supplémentaire, il est important de s'assurer qu'il est en mesure de communiquer avec celui déjà en place.



Chez BouMatic, toutes les générations de robots de traite Gemini sont capables de fonctionner ensemble. M. Portier

Pour adapter les installations de traite robotisée à l'agrandissement des troupeaux laitiers, plusieurs solutions s'offrent aux éleveurs. La plus simple est de partir sur des automates neufs, mais cela représente un montant conséquent. Pour limiter l'investissement, il est possible de mixer les générations en conservant l'existant et en ajoutant un modèle neuf ou d'occasion, mais ceci n'est pas toujours envisageable ou bien conditionne l'accès à certaines fonctionnalités. Quand vient le moment d'ajouter un ou plusieurs robots de traite supplémentaires, il faut alors s'assurer de la compatibilité entre les différentes générations d'un même constructeur.

Les dernières générations de robots Lely fonctionnent ensemble

Avec le modèle A5, le constructeur néerlandais Lely est à sa cinquième génération d'Astronaut. Pour accompagner l'agrandissement des élevages de ses clients, il propose des solutions alternatives au remplacement intégral des automates existants, mais certaines associations ne sont pas possibles. Ainsi, un producteur laitier disposant d'un A3 ou d'un A3 Next ne peut pas prétendre au montage en complément d'un modèle A4 ou A5, car la conception de la stalle et le logiciel sont différents. Comme Lely dispose d'une offre de modèles reconditionnés certifiés Taurus, les éleveurs ont la possibilité de choisir des automates de seconde main pour limiter l'investissement, comme deux A4. Un Astronaut A4 peut tout à fait être complété d'un A5, avec l'avantage que l'unité centrale du premier, qui contient la pompe à vide, le chauffe-eau et les produits de nettoyage, alimente aussi le second.

Le logiciel DeLaval commun à toutes les générations de VMS

DeLaval, qui a sorti son premier robot de traite VMS en 1998, a franchi en 2018 un cap en termes de performance avec le lancement des VMS Series et notamment du VMS V300 doté la technologie InSight (caméra 3D et nouvelle intelligence pour le pilotage du bras). Cette évolution n'a pas mis en cause la compatibilité entre les différentes générations, car tous les modèles partagent le logiciel DelPro. Toutefois les robots d'avant 2005 ne peuvent pas être mis à jour avec les dernières versions de logiciels, mais ils peuvent sans souci cohabiter avec tous les VMS jusqu'en 2018 et la plateforme de gestion du troupeau DelPro 5.12 sous Windows 11. Comme les stalles partagent le même principe de conception depuis le premier robot, elles peuvent toutes accueillir certaines options, telles que le comptage cellulaire DCC ou la caméra BCS pour suivre l'état corporel des vaches laitières. En revanche, la technologie InSight est réservée aux VMS Series (V300 et V310), comme le module RePro mesurant la progestérone pour faciliter la détection des chaleurs.



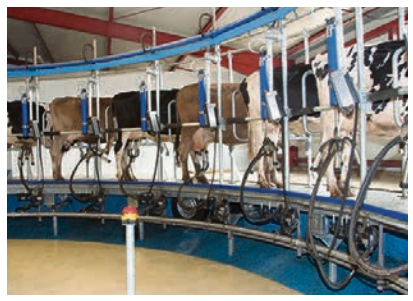
Chez DeLaval, les stalles partagent le même principe de conception depuis le premier robot. D. Laisney

Le Gemini Up de BouMatic compatible avec les précédentes générations

Le robot Gemini de BouMatic, sorti en 2020 et disponible en simple et double stalle en Inox, présente l'avantage de disposer d'une architecture quasi identique à celle des MR-S1 et MR-D1 à simple bras, sortis au début des années 2010, devenus ensuite MR-S2 et MR-D2 en 2018. Il a été nettement remanié avec la sortie fin 2023 du Gemini up toujours disponible en simple et double stalle. Cette version bénéficie d'une stalle réaménagée, d'un local technique, de performances de traite améliorées, d'une pompe à vide centralisée et d'un système de lavage plus efficace. Malgré ces évolutions, toutes les générations restent compatibles, car elles partagent la même version de logiciel, les mises à jour étant gratuites. De plus, il est possible de faire évoluer les premiers modèles en les dotant des dernières technologies. Aussi, toutes les nouveautés

CHAPUIS FRÈRES
EXPERT ROBOTIQUE
Votre spécialiste de la traite sur les secteurs Côte d'Or, Yonne et Aube


Robot VMS 310


Roto


Salle de traite

21450 Saint Marc/Seine - 03 80 93 22 28
Alexis Chapuis - 07 78 87 26 57
www.chapuis-freres.fr
DeLaval

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
Mail : ger_fra@orange.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
SARL F. GERBET
CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticoles - Cuveries

atibles entre elles ?



GEA

Le robot DairyRobot R9500 de GEA présente l'avantage de disposer d'une unité de service conçue pour desservir plusieurs stalles.

travaillées par le service R & D sont adaptables sur tous les robots. Il est, par exemple, possible de monter le bras à double branchement, la caméra 3D et la dernière version de d'écran tactile sur les MR-S1 et MR-D1. Chaque robot possède son propre local technique, ce qui facilite l'installation et limite les risques de mettre les éleveurs en situation de non-traite si un robot est en panne. De ce fait, il est possible d'avoir un robot supplémentaire sans changer les capacités des pompes et autres composants. Par ailleurs, BouMatic propose des modèles reconditionnés, principalement des simples stalles, qui permettent de bénéficier d'un automate de traite aussi performent qu'un neuf, tout en limitant l'investissement.

Des mises à jour régulières sur l'ensemble des robots GEA monostalle

Chez GEA, les efforts se concentrent aujourd'hui sur le robot monostalle commercialisé à partir de 2016 sous l'appellation Monobox, avant de profiter d'évolutions techniques en 2019 et d'être rebaptisé DairyRobot R9500. La compatibilité entre les Monobox et les modèles actuels ne pose aucun souci, selon le constructeur, qui précise que tous ses robots bénéficient régulièrement de mises à jour. La grosse différence entre les générations concerne certains équipements. Par exemple, la pompe à vide est propre à chaque Monobox, alors qu'avec le DairyRobot R9500, elle est capable de fournir jusqu'à huit stalles. Il en est de même pour l'unité de service (gestion du lavage du robot, du tank tampon et de la ligne de transfert du lait), qui est dédiée à chaque Monobox, alors qu'elle dessert jusqu'à quatre DairyRobot R9500. Lors de l'ajout d'un robot neuf en complément d'un modèle de première génération, GEA recommande d'équiper l'ancien du dispositif Milk Sweep, qui chasse le lait du manchon en fin de traite et permet de sauver 70 à 100 ml de lait par traite. Des kits de mise à jour sont disponibles pour renforcer le niveau de performance des Monobox en les équipant notamment de la surveillance du fonctionnement de la pulsation ou du dispositif de comptage cellulaire DairyMilk M6850.

David Laisney



Lely

Les robots Astronaut A5 de Lely sont uniquement compatibles avec les modèles A4.



Traite automatisée en circulation libre, par lots ou traite conventionnelle, GEA a la solution.

ÉTABLISSEMENT DUPUIS
Votre distributeur GEA local

Yonne, Côte d'Or, Aube, Nièvre, Seine-et-Marne
03 86 47 86 06



CHEZ VOS CONCESSIONNAIRES

SAS MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
Groupe Méthivier Europagri	58 Tracy/Loire	03 86 24 27 06
	89 Toucy	03 86 44 01 08
	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Françis Lesourd à Augy :	03 86 40 29 09
NODIMAT GROUPE OUVRARD	21 Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
	21 Longeault	03 80 48 91 60
	21 Beaune	03 80 22 28 53

MATÉRIEL DE TRAITE

Sélection de nouveautés

Serap Le tank à lait piloté à distance avec le panneau de commande Rainbow 2



M. Portier

Proposée sur les nouveaux tanks à lait Serap, mais aussi en rétrofit pour les modèles en service équipés d'un panneau de commande Rainbow, la nouvelle interface Rainbow 2 utilise un grand écran tactile pour ajuster tous les paramètres du tank. Outre la suppression des boutons physiques et une navigation simplifiée, celle-ci offre un nouvel écran de veille affichant la température du lait et l'état de fonctionnement (lavage, refroidissement), mais aussi de nouvelles fonctionnalités : graphique d'historique des températures, suivi de maintenance, réglages affinés… En plus du diagnostic et de la mise à jour à distance que propose déjà son prédécesseur, le Rainbow 2 donne accès à une prise en main à distance, autorisant une modification des paramètres sans se déplacer sur site.

GEA Les robots DairyRobot R9600 et R9650 adaptés pour la traite par lots



GEA

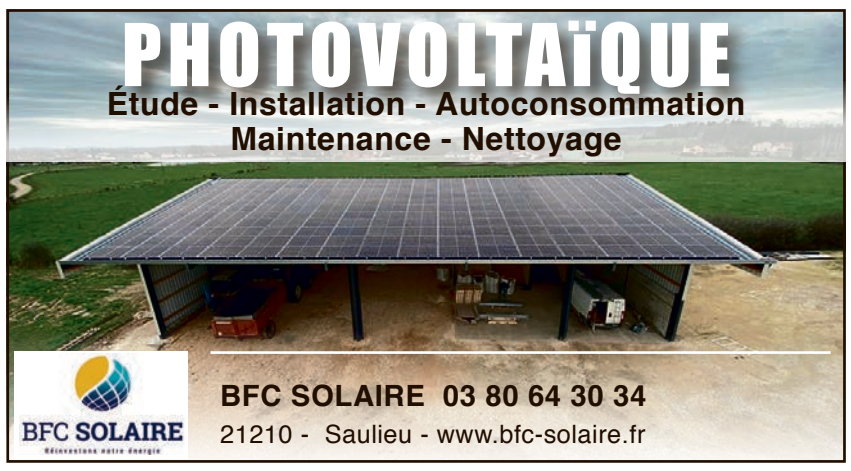
Les robots de traite DairyRobot R9600 et R9650 de GEA sont spécialement étudiés pour la traite par lots, vulgarisée sous l'appellation Batch Milking. Ces nouveaux modèles sont optimisés pour augmenter le débit de traite. Contrairement au DairyRobot R9500 qui dispose pour chaque box d'un module de réception du lait, ils fonctionnent avec une unité de collecte centrale. Ces robots de traite bénéficient aussi d'évolutions les rendant plus économes à l'usage, en consommant moins d'eau et d'agents nettoyants que le R9500, selon le constructeur. Le DairyRobot R9650 se distingue par l'installation en sous-sol (Subway) de l'unité centrale de réception, du module de traite, de la plaque de vannes et des conduites de lait, ainsi que les pompes à vide et les compresseurs. Cette configuration permet de réduire les coûts d'entretien et de faciliter la maintenance sur l'installation. De plus, le montage en sous-sol maintient les équipements propres et réduit le bruit pour les animaux. Ce principe permet d'installer de 6 à 24 stalles. Huit unités de DairyRobot R9650 équipent depuis juillet le Gaec des Chapuis dans l'Ain, qui a fait le choix du Batch Milking, en remplacement d'une salle de traite rotative. Dans cet élevage, les 192 vaches laitières de race montbéliarde sont traites deux fois par jour, au rythme de huit par heure et par robot. La traite, qui dure deux heures et 55 minutes matin et soir, est supervisée par une seule personne, alors qu'auparavant le roto mobilisait deux trayeurs.

DeLaval Une brosse rotative spéciale bovins viande

DeLaval a développé spécialement pour les bovins viande la brosse rotative SBB à poils tout nylon. Montée sur un support en inox, cette brosse se caractérise par l'intégration de trois bavettes empêchant les longs poils des animaux de s'enrouler. Son câble d'alimentation électrique passe dans un tube en inox, afin que les bovins ne l'arrachent avec leurs cornes.
La brosse SBB suit bien le dos, grâce à un dispositif à double pivot breveté. Elle se met en route au contact de l'animal et s'arrête automatiquement. En option, un support articulé permet de régler sa hauteur.



Delaval







// ACCÈS AUX SOINS

21 Une proposition de loi pour lutter contre les déserts médicaux

La députée (Socialistes et apparentés) de la première circonscription de Côte-d'Or Océane Godard s'est impliquée dans le dépôt d'une proposition de loi destinée à lutter contre les déserts médicaux.



6 millions de Français seraient aujourd'hui dépourvus de médecin traitant.

Alors que 6 millions de Français n'ont toujours pas de médecin traitant, la lutte contre les déserts médicaux est devenue cruciale. En Bourgogne-Franche-Comté (BFC), des maires, comme Justine Guyot à Decize, dans la Nièvre, en viennent à prendre des arrêtés symboliques interdisant de « tomber malade ».

Cet acte, au-delà de son caractère symbolique, traduit l'urgence de la situation et appelle les pouvoirs publics à être en mesure de faire plus pour répondre concrètement aux attentes des Françaises et des Français. C'est à l'initiative d'un groupe de travail sur la désertification médicale composé de 96 députés et dans le cadre d'un travail transpartisan impliquant neuf groupes parlementaires, que l'élu socialiste de la Mayenne, Guillaume Garot, a présenté, le 13 novembre, une proposition de loi pour combattre les déserts médicaux, qui touchent aussi bien les zones rurales que les quartiers prioritaires en zones urbaines. La députée de la 1re circonscription de Côte-d'Or, Océane Godard, s'est associée à la présentation de cette proposition de loi. À Dijon, la ville s'est mobilisée aux côtés des acteurs de santé pour inaugurer, le 10 septembre, un nouveau cabinet médical au cœur du quartier de la Fontaine d'Ouche, où l'accès aux soins manquait pour les habitants depuis deux ans.

En fonction des besoins

Cette loi vise à réguler l'installation des médecins, généralistes et spécialistes, en fonction des besoins de chaque territoire. Désormais, l'autorisation d'exercer sera requise, pour que les praticiens s'installent là où les besoins sont urgents. Une régulation similaire s'applique d'ailleurs à d'autres professions de santé, comme les pharmaciens, qui ne peuvent s'installer qu'en fonction des besoins.

Ce texte facilitera également la formation des soignants de demain en permettant une première année de médecine dans chaque département, avec des cours en distanciel. L'ambition des députés à l'origine de cette proposition de loi est de démocratiser l'accès aux études de médecine, de développer les stages en déserts médicaux et d'expérimenter des prépas passerelles vers la première année d'études en santé. Ils souhaitent aussi rétablir un concours d'entrée à l'Institut de formation en soins infirmiers et supprimer la procédure Parcoursup. Ce texte vise également à accompagner les praticiens qui s'engagent dans de nouveaux modes d'exercice collectif, notamment en développant le salariat dans les centres de santé des zones sous-dotées. La proposition de loi comprend également la création d'un Indicateur territorial de l'offre de soins (Itos) permettant de cartographier l'offre de soins. Il serait mis à jour chaque année pour aiguiller les Agences régionales de santé (ARS) dans leurs prises de décisions en matière de dotation médicale.

Les députés proposent enfin de supprimer la majoration des tarifs en l'absence de médecin traitant et d'organiser la suppression progressive des dépassements d'honoraires du secteur 2 « hors Option pratique tarifaire maîtrisée (Optam) » pour limiter les inégalités d'accès aux soins. Ces députés voient dans cette proposition de loi transpartisane la preuve qu'une politique de projets concrets peut rassembler pour améliorer le quotidien des Français. En l'absence de majorité absolue à l'Assemblée nationale, ils démontrent qu'ils ont su dépasser les clivages politiques pour unir leurs forces au service de l'intérêt commun. On estime que 8 millions de Français vivent aujourd'hui dans un désert médical et que 6 millions n'ont plus de médecin traitant. Cette proposition de loi pourrait être débattue au cours du premier semestre 2025.

Berty Robert, avec communiqué

// BUDGET DU DÉPARTEMENT

58 « L'État nous met à poil »

Dans un communiqué, le Conseil départemental annonce une *« amputation de 12 millions d'euros dans le budget du Conseil départemental de la Nièvre »*, suite aux déclarations de Michel Barnier qui dans une allocution précise : *« à compter de 2025, un prélèvement sera effectué sur le montant des impositions versées aux communes, aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, aux départements et aux régions dont les dépenses réelles de fonctionnement […] sont supérieures à 40 millions d'euros »*. Afin de protester contre cette décision, et puisque *« l'État nous met à poil, en déshabillant le budget »*, Fabien Bazin, président du Conseil départemental de la Nièvre, Daniel Barbier, vice-président en charge des finances, et Blandine Delaporte, présidente du groupe majoritaire *« Vivre la Nièvre ensemble et solidaire »*, se sont symboliquement rendus à Poil (commune de la Nièvre), le 21 novembre.

D'après communiqué



// AIGNAY-LE-DUC

21 Elles l'ont fait

Quatorze agricultrices et artisanes du secteur d'Aignay-le-Duc ouvrent une boutique éphémère au centre du village, du 4 au 24 décembre.



La boutique, rue de l'Isle.

De quoi bien manger et/ou offrir de beaux cadeaux pendant les fêtes de fin d'année : l'association *« Elles l'ont fait »* vous réserve de belles surprises et vous attend dès mercredi prochain rue de l'Isle à Aignay-le-Duc, jusqu'au réveillon de Noël. *« Notre boutique sera ouverte le mercredi, le vendredi et le samedi de 10 heures à 12 h 30 et de 15 heures à 19 heures. Il sera également possible de venir nous voir le lundi 23 et le mardi 24 décembre aux mêmes horaires, à part le 24 jusqu'à 15 heures »*, informe Mylène Fournier, apicultrice à Aignay et présidente de cette jeune association qui compte 14 agricultrices et artisanes professionnelles. *« Chacune d'entre nous proposera ses meilleurs produits, alimentaires ou non. Les futurs clients pourront également passer des commandes, notamment pour les plateaux de fromages, les escargots, le magret de canards et autres produits frais »*, poursuit Mylène Fournier.

Allez, chiche !

Ce collectif 100 % féminin a été initié lors d'un marché au mois de mai, comme l'indique la gérante de Cadabra Royale : *« un habitant du village m'a fait remarquer, à juste titre, qu'il y avait beaucoup de productrices dans notre secteur mais que nous ne faisions rien ensemble… Deux heures plus tard, après avoir contacté plusieurs personnes, un premier noyau venait de se constituer, le mouvement était lancé ! Il nous fallait trouver un local pour vendre nos produits »*.

Un architecte norvégien installé à Aignay-le-Duc a gracieusement prêté un espace, au plus grand plaisir des productrices : *« nous le remercions énormément, nous avons aujourd'hui une superbe boutique ! »*. *« Elles l'ont fait »* peaufine actuellement les derniers détails pour son ouverture du 4 décembre et accentue sa communication sur les réseaux sociaux et par la distribution de flyers. Cette boutique éphémère pourrait être reconduite l'an prochain : *« nous en discuterons ensemble en temps et en heure selon nos résultats mais oui, pourquoi pas ! Nous envisageons aussi et surtout de nous réunir bien avant l'hiver prochain pour parler de nos problématiques respectives. Passer des commandes groupées pour baisser certains de nos coûts est aussi une éventualité. L'idée est de mieux vivre et mieux nous sentir dans nos métiers »*.

AG

Contact : 06 03 60 63 50, elleslontfait21@gmail.com

// NUITS-SAINT-GEORGES

21 Ça y est, c'est parti

La Boucherie-charcuterie Le Goût d'Ici a été inaugurée le 19 novembre à Nuits-Saint-Georges. L'établissement a ouvert ses portes à la clientèle dès le lendemain.

Nous l'annoncions dans notre édition du 15 novembre : seize éleveurs du pays beaunois se sont associés à un boucher pour monter leur propre enseigne. La Boucherie Le Goût d'ici a été inaugurée la semaine dernière en présence de 250 invités. Depuis le lendemain, de la viande bovine issue des seize élevages du collectif est vendue à des particuliers et restaurateurs.

AUJOURD'HUI, TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT.

Cet encart d'information est mis à disposition gratuitement au titre de l'article L. 541-10-18 du code de l'environnement.

Cet encart est élaboré par CITEO.

Merci Dijon Céréales

Laurent Brocard, éleveur à Chaudenay-le-Château et président de l'association Le Goût d'Ici, se félicite de voir aboutir ce projet initié il y a quatre ans lors d'une rencontre avec le boucher nuiton Hervé Waczecka. Lors de l'inauguration, Ludovic Gagnepain, éleveur à Aubigny-la-Ronce et président de la société qui commercialise la viande, a salué un parterre de personnes et d'institutions, notamment Dijon Céréales par le biais de son président Didier Lenoir, de son vice-président Benoît Collardot, de son directeur général Christophe Richardot et de son directeur Distribution Simon Bilbot. Le groupe coopératif, via Gamm vert, a fourni un local à l'association d'éleveurs.

La Boucherie Le Goût d'Ici est d'ailleurs attenante au magasin. Dijon Céréales, par la voix de ses dirigeants, s'est dit fier d'œuvrer à la valorisation des circuits courts et à la promotion des produits régionaux.

Bons débuts

Cette soirée festive du 19 novembre était également l'occasion d'inaugurer l'agrandissement du magasin Gamm Vert. Un nouveau parcours client est désormais proposé, avec notamment une pépinière reconçue et un espace terroir étoffant la gamme de produits gourmands, locaux et agréées *« Nous Autrement »*. Du côté de la boucherie, la première journée d'ouverture a été particulièrement intense avec de nombreux clients venus découvrir cette nouvelle aventure locale. L'établissement est ouvert du mardi au samedi de 7 heures à 19 heures et le dimanche de 7 heures à 12 h 30.

AG

Contact : 07 83 60 73 69.



Ludovic Gagnepain a remercié toutes les personnes et tous les organismes ayant permis de réaliser ce beau projet.



La magnifique boucherie, délicieusement achalandée. Des produits frais, maison et surtout locaux sont proposés.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Formation Arvalis sur les adventices

• Jeudi 5 décembre

Arvalis propose une formation sur la reconnaissance des adventices au stade plantule dans les cultures d'hiver. Elle se tiendra à Bretenière en salle et sur le terrain si le temp le permet. À l'issue de cette formation, les participants seront capable d'appliquer les clefs de détermination des principales adventices, et reconnaître au champ les principales adventices des céréales d'hiver au stade plantule.

Pour s'inscrire : https://www.arvalis.fr/formations/reconnaissance-des-adventices-au-stade-plantule-dans-les-cultures-dhiver

// Réussir mon projet de production d'énergie solaire

• 4 décembre à Bretenière

Corine Garnier-Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Mettre en place et conduire un petit rucher

• 5 décembre proche Nuits-Saint-Georges

Corine Garnier-Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Adapter ma strategie de commercialisation en fonction des marchés

• 4 et 5 décembre à Bretenière

Stéphanie TOURNOIS, CA21 - 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

// Sauveteur secouriste du travail (initiation)

• 9 et 10 décembre à Bretenière

Corine Garnier-Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Communiquer et manager efficacement

• 6 et 13 décembre

Sur deux jours, à Nevers, la Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une formation sur le MBTI ® (Le Myers Briggs Type Indicator). Pour mémoire ce dernier est une base pour aider à développer les compétences humaines dans de multiples domaines.

Plus d'infos : CA 58 – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Créer des visuels pertinents et accrocheurs

• 30 janvier

Un Pour 2025, la Chambre d'agriculture propose une nouveauté en matière de communication dédiée aux exploitants via un webinaire pour savoir définir sa charte graphique, découvrir et s'approprier Canva, et savoir exporter, imprimer son design. Durée 1 h 30, de 12 h 30 à 14 h.

Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

YONNE

// L'alimentation des brebis au fil de l'année

• Jeudi 12 décembre

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Marianne Ranque (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 51 74 08.

// Apprendre à rédiger son DUER

• Vendredi 13 décembre

De 9 heures à 17 heures, à Auxerre, salle informatique de la Chambre d'agriculture (dans les locaux de Groupama).

Contact : France Lahutte (FDSEA de l'Yonne) au 03 86 49 48 10.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Rencontres Alysé avec les éleveurs

• Mercredi 4 décembre

La coopérative Alysé organise une rencontre d'automne avec des éleveurs, en partenariat avec le GDS de Côte-d'Or. Elle se tiendra à la mairie de Baigneux-les-Juifs, de 10 heures à 14 heures. Buffet offert. Les principaux sujets évoqués seront la qualité des fourrages et le parasitisme.

Renseignements : Ophélie Collard au 06 06 50 97 31 ou Jérôme Laviron au 06 31 04 88 86

// Forum de l'approvisionnement local à Semur-en-Auxois

• Jeudi 5 décembre

La Communauté de commune des Terres d'Auxois organise son 1er Forum de l'approvisionnement local chez les professionnels au 3, place de la Gare, de 15 heures à 17h30. Au programme : présentation de la démarche, exposition des besoins en restauration hors domicile du territoire, atelier de réflexion collective, échanges.

Inscription sur le lien suivant : https://forms.gle/7HMYZijJpayG23iq6. Renseignements complémentaires auprès de Maëva Vincent au 03 80 63 68 95 ou par mail : maeva.vincent@cotedor.fr

// Réunions sur les MAEC

• 03 et 11 décembre

Le Syndicat mixte du bassin-versant de l'Armançon et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne (CENB) vont proposer des MAEC sur toute la tête du bassin-versant de l'Armançon pour la campagne 2025. Les surfaces cibles sont des prairies permanentes et des cultures à remettre en herbe. Deux réunions d'information aborderont cette thématique, mardi 3 décembre de 14 heures à 16 heures à la salle des fêtes de Thil-la-Ville et mercredi 11 décembre de 10 heures à 12 heures à la salle des fêtes de Villy-en-Auxois.

Contacts : Camille Delaplace (CENB au 07 77 91 95 35) et Mélanie De Waele (SMBVA au 06 81 03 29 56).

NIÈVRE

// Rencontres FDSEA 58

• Jusqu'au 9 janvier

La FDSEA 58 organise d'autres rendez-vous thématiques prochainement : pour les dégâts de gibier : 26 novembre à 14 h à Verneuil (E.N. : Cédric Tranquard) ; pour la formation emploi : le 20 décembre, horaire et lieu à confirmer (E.N. : Cathy Faivre-Pierret), pour les grandes cultures, le 5 décembre à 14 h à Tronsanges (E.N. : Cédric Benoist et Thibaut Perinet) ; pour l'élevage, date, horaire et lieu à confirmer (E.N. : Christine Valentin) ; pour la production laitière, date, horaire et lieu à confirmer (E.N. : Jean-Philippe Bonnefoy) ; une réunion pour la section des anciens de la FDSEA 58 est aussi en cours de programmation. Enfin, une rencontre commune JA et FNSEA aura lieu le 9 janvier 2025 (E.N. : Thierry Coué et Maxime Buizard-Blondeau), horaire et lieu à confirmer.

Renseignements : fdsea58@fdsea58.fr ou au 03 86 93 40 92.

YONNE

// « Trop d'eau, pas assez d'eau »

• Lundi 2 décembre

Le CPIE Yonne Nièvre organise, le lundi 2 décembre, de 10 h 30 à 12 h 30, un temps d'échange de pratique entre agriculteurs sur la thématique de l'eau, à la SEP de Bord, à Bligny-en-Othe. Entre les problématiques de sécheresse et d'excès d'eau, les agriculteurs doivent composer plus que jamais avec une météo capricieuse. L'objectif de ce temps est de réagir face à ces crises climatiques, d'anticiper les prochaines et de parler des solutions possibles pour optimiser la gestion de l'eau en fonction de ses pratiques, des productions, ses filières.

// Marché de Noël de l'emploi

• Mardi 10 décembre

L'Anefa BFC et France Travail, en collaboration avec le Crédit Agricole Champagne Bourgogne, organisent un marché de Noël de l'emploi, de 10 heures à 16 heures, sur le parking de France Travail (rue Guynemer, à Auxerre). Des offres d'emploi en agriculture et en viticulture seront présentés aux demandeurs d'emploi, des jobdatings seront organisés et les centres de formation en agriculture et en viticulture seront présents. Des dégustations de produits locaux seront également proposés au public présent. Un événement ouvert à tous.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés

À la suite de la hausse du Smic au 1er novembre 2024 la grille de salaires applicable pour les entreprises de la production agricole et les Cuma sera donc la suivante.

Un avenant n° 8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,88
12 - 16	2	11,88
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages à nouveau en hausse, de 5,23 % pour 2024

L'indice national des fermages s'établit à 122,55 pour l'année 2024, selon un arrêté du ministère de l'Agriculture publié le 30 juillet au Journal officiel. Cela marque une augmentation de 5,23 % par rapport à l'an dernier. Utilisé pour le calcul du loyer des terres nues et bâtiments d'exploitation, il tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare de 122 en 2024 (indice base 100 en 2009) et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 123,38 en 2024 (indice base 100 en 2009). L'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022. Depuis 1997, « le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante », rappelait la Safer dans son dernier rapport annuel. Et de constater que la surface agricole utile (SAU) en fermage « ne cesse de progresser en France, même en excluant le « faux fermage » (lorsqu'un des membres agriculteurs met un bien à disposition de sa société d'exploitation) ».

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 122{,}55 \text{ (indice 2024)}}{116{,}46 \text{ (indice 2023)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

26/11/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 640 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	4,26	4,72	4,52	
		250-300	4,02	4,66	4,37	
		300-350	4,24	4,68	4,55	
		350-400	4,26	4,49	4,35	
		400-450	4,12	4,29	4,18	
		450-500	3,99	4,33	4,22	
F	U	250-300	3,90	4,22	4,03	
		300-350	3,98	4,11	4,03	
		350-400	3,96	4,10	4,05	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 87 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	400-450	3,9	3,95	3,93	
		450 et +	3,38	3,53	3,48	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 340 - Vente : 90 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2,47	2,51	2,49	
F	E	24 à 36 mois	3,90	4,38	4,12	
	U	24 à 36 mois	3,03	3,63	3,27	
		- 5 ans	2,88	3,31	3,03	
		5 à 10 ans	2,82	3,26	2,95	
		+ 10 ans	2,70	3,08	2,79	
	R	24 à 36 mois	2,78	2,98	2,88	
		- 5 ans	2,63	2,88	2,81	
		5 à 10 ans	2,52	2,88	2,78	
		+ 10 ans	2,34	2,69	2,58	

OBSERVATIONS

Effectif global : 1067 - Taux de vente : 93 %

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

25/11/2024

Effectif : 154

Broutards :	(330 - 370 kg)	1310 - 1510	4,01 - 4,13
Broutards :	(420 - 450 kg)	1550 - 1850	3,68 - 4,12
Laitonnes :	(215 - 325 kg)	880 - 1330	3,75 - 4,12
Laitonnes :	(375 - 400 kg)	1480 - 1600	3,96 - 4,02
Génisses 24 - 36 mois :	(530 - 700 kg)	1450 - 1880	2,73 - 3,06
Vaches légères :		1180 - 1520	
Vaches entre deux :		1600 - 1890	
Vaches lourdes :		1900 - 2650	

Placement rapide et global en broutards à des tarifs fermes.
Bonne demande en femelles à des cours facilement reconduits. Pas d'invendu.
Apports plus importants en vaches, cours maintenus en sujets jeunes, légère baisse en sujets âgés et maigres avec peu de relève.

Bovins gras : 7

Vaches de viande : 5,42 € à 5,56 € kg de viande.

Plafonnement des tarifs en sujets gras.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

20/11/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 150 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	4,08	4,40	4,18	- 0,04
		400-450	3,98	4,35	4,12	+ 0,05

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 75 - Vente : 89 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2,97	3,03	2,99	- 0,01
		5 à 10 ans	2,78	2,97	2,84	- 0,03
		+ 10 ans	2,58	2,79	2,66	- 0,06

OBSERVATIONS

Effectif global : 225 - Taux de vente : 91 %

Broutards : le volume s'étoffe avec des veaux valablement vaccinés, la vente est rapide et les cours se maintiennent facilement. **Laitonnes** : cours reconduits.
Vaches : beaucoup trop de volumes prévisible à cette période de l'année les cours connaissent une légère baisse. A vérifier dans les prochaines semaines.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

25/11/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 859 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,88	5,41	5,01	
		de 38 à 44 kg	4,57	5,31	5,03	
		de 44 à 50 kg	4,27	5,04	4,73	
		+ de 50 kg	4,10	4,64	4,34	
	R	de 32 à 38 kg	4,49	5,03	4,78	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 198 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,69	2,15	2,01	
		+ de 60 kg	1,66	2,15	1,91	
	R	+ de 60 kg	1,67	1,92	1,84	

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 16 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	115	149	132	

CAPRINS — *Effectif : 11 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	32	90	61	

OBSERVATIONS

Effectif global : 1084 - Taux de vente : 100 %

Marché bien approvisionné. Vente rapide et totale. Agneaux : l'offre progresse tout en maintenant un bon niveau de qualité. Les besoins demaurent importants et les cours sont fermes à haussiers. Brebis : belle présentation et bonne tenue des cours. Béliers, Caprins : bonne demande et bonne valorisation. Prochain marché : lundi 9 décembre. (pesée 6h00 et vente 8h00).

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

25/11/2024

Effectif : 101

Agneaux	178 - 235	(3,92 - 5,02)
Brebis	91 - 150	(1,28 - 1,90)

Meilleure demande en ovins permettant une vente globale à des tarifs en progression dans l'ensemble des catégories. Le marché du 9 Décembre sera le dernier de l année 2024.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

20/11/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 591 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,28	5,16	5,02	- 0,26
		de 38 à 44 kg	4,64	5,35	4,94	- 0,29

Tendances : Agneaux: les agneaux perdent quelques centimes mais les cours restent néanmoins rémunérateurs à cette période de l'année. Aucun invendu.

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 184 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,66	2,13	1,91	- 0,01

Tendances : cours reconduits.

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 83 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	U	25- 35 kg	133	177	145	

Tendances : Demande soutenue dans les bons agneaux maigres.

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 18 - Vente : 55 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
		Aucune cotation			

OBSERVATIONS

Effectif global : 876 - Taux de vente : 99 %

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

25 Nov 2024

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : fermeté des cours en mâles et femelles avec un grand manque de disponibilité. Mais une dynamique haussière bien plus faible que chez nos voisins européens.

Bovins maigres : le marché reste dynamique et les cours sont facilement reconduits.

POLITIQUES

Les Commissaires européens proposés ont tous été approuvés par le Parlement Européen, et devraient donc prendre leur fonction à partir du 1er décembre après le vote de confirmation prévu le 27 novembre.
Dès lors, les Institutions européennes vont pouvoir se focaliser sur les dossiers à traiter, avec notamment, pour ce qui concerne l'agriculture, un travail sur « une vision pour l'agriculture et l'alimentation » qui doit être présentée dans les 100 premiers jours.

SANITAIRE

Pour la première fois depuis août, aucun nouveau département n'a été infecté par la FCO pour la semaine du 18 novembre. Un nouveau courrier FNSEA/JA/AS animales a été envoyé avec un rappel des demandes syndicales. La prise en charge des frais vétérinaires et des pertes indirectes liées aux maladies vectorielles reste le premier souhait. Nous demandons que l'Etat poursuive les pressions sur les laboratoires pour relancer les productions de vaccins sur la FCO 8 et élargisse la zone vaccinale de la MHE en commandant de nouveau vaccins massivement.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Dans son rapport d'évaluation, publié annuellement, le groupe de suivi des lois EGALIM de la commission des affaires économiques du Sénat a émis une liste de recommandations « *en vue d'éventuelles évolutions du cadre juridique* ». Sans proposer une refonte des textes, les sénateurs préconisent une amélioration et une meilleure application des dispositions. Une des propositions consiste à donner un poids prépondérant aux indicateurs de coûts de production dans les formules de détermination du prix. Force est de constater que cette demande de la FNB est progressivement reprise par les instances publiques, pour laquelle nous demandons une pondération, *a minima*, de 50 %. D'autres volets sont également abordés dans le rapport, tels que l'encouragement de la contractualisation écrite par les interprofessions, ou la régulation des pratiques des centrales d'achat…

FAIT DE LA SEMAINE

Quelle position de la grande distribution face à l'accord avec le Mercosur ?! Alors que plusieurs acteurs de la distribution ont annoncé ne pas vouloir commercialiser de viande du Mercosur, Euro commerce, représentant européen des acteurs de la distribution dont fait partie la FCD (Fédération du commerce et de la distribution), appelle lui à accélérer la conclusion des négociations. Il est urgent que ce double discours s'arrête car les imports de viande auront des répercussions sur tous les pays de l'UE dont la France !

FOCUS

Malgré la suppression européenne du taux d'éléments favorables à la biodiversité dans la BCAE8, le Ministère confirme qu'une jachère de plus de 5 ans peut rester déclarée en jachère (JAC) et donc rester une terre arable, dès lors que l'exploitant demande l'écorégime (toute voie) et s'abstient de toute valorisation entre le 1er mars et le 31 aout, et qu'il n'utilise pas de produits phytosanitaires pendant cette période OU dès lors que l'exploitant engage sa jachère dans une MAEC.

CHIFFRE A RETENIR

26

C'est ce mardi 26 novembre que le gouvernement a programmé un débat devant l'Assemblée Nationale sur le dossier de l'accord UE-MERCOSUR . Il sera suivi d'un vote.
Cette inscription du dossier à l'ordre du jour du Parlement s'inscrit dans une montée politique très forte de ce sujet majeur, suite aux positions et aux actions portées par notre réseau, la FNB étant particulièrement engagée sur cette priorité.

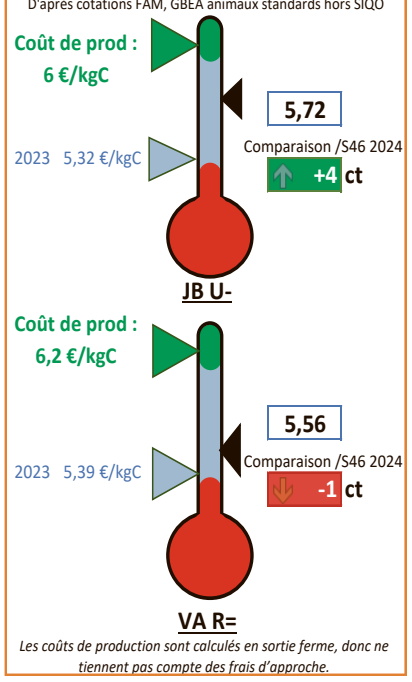
EN REGION

L'appel à actions syndicales du réseau FNSEA-JA se poursuit pour une «seconde phase» cette semaine, La priorité sera donnée aux demandes d'évolutions réglementaires afin de simplifier et d'améliorer les dispositions gérées par l'Etat. La FNB appelle les éleveurs à se mobiliser. Les demandes prioritaires pour notre production sont notamment l'amélioration du recours sur aléas climat, simplification ICPE, gestion sanitaire ….

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

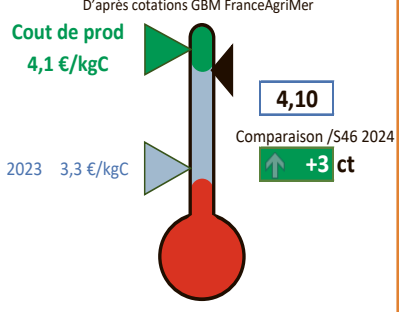
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

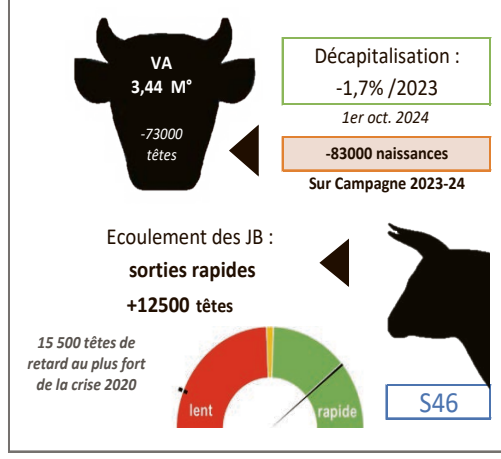
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



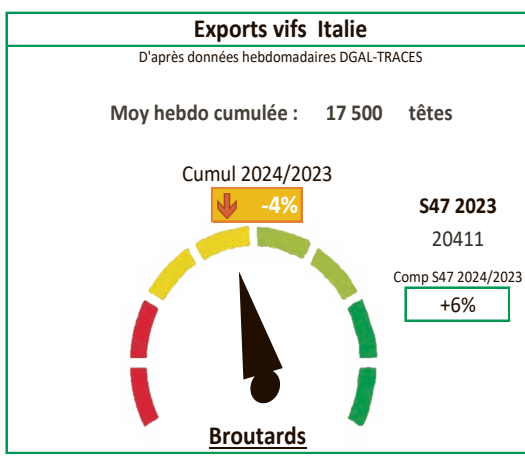
Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



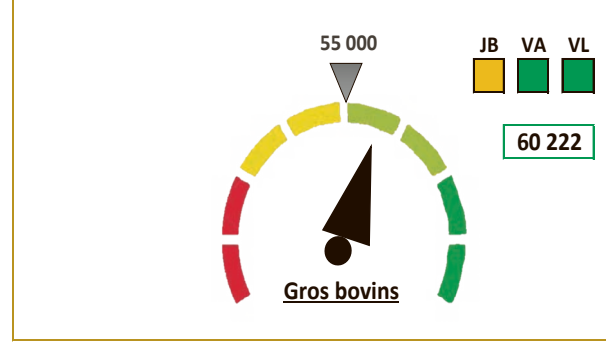
Exports vifs Italie

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,20	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,78	Génisse R + (€/kg éc.)
6,00	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,10	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2024

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 47
du 18 au 22 novembre.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutard(e)s :** de plus en plus de lots vaccinés fco 3 4 8. Les écarts de prix se creusent et doivent encourager les éleveurs à vacciner, les acheteurs trient davantage et les cours sont à la hausse sur les marchés où l'équilibre n'est pas présent entre l'offre et la demande. Le commerce reste bon et actif. En femelles, le tri se fait également entre les sujets vaccinés et non vaccinés. Les cours sont reconduits, mais on peut constater un plafonnement sur quelques marchés.

• **Gros bovins maigres :** le commerce est rapide et la vente fluide. Les acheteurs répondent présents et se mobilisent pour les sujets en état et jeune. Les prix sont toujours plus discutés pour celles qui sont maigres et de carcasse légère. Les cours sont facilement reconduits.

• **Boucherie :** au global, les cours sont reconduits avec une légère augmentation des cours pour les vaches laitières et mixtes. Les tarifs sont reconduits pour les sujets de race à viande. Les apports sont toujours modérés.

• **Veaux :** le commerce est actif et les cours sont très facilement reconduits avec de la hausse sur certains marchés, surtout quand l'offre est limitée. Les veaux limousins sont recherchés.

• **Ovins :** en agneaux, les besoins côté acheteurs sont bien présents et se font toujours ressentir sur les cours. Les prix sont facilement reconduits dans l'ensemble. En Agnelets, c'est le démarrage de la saison. En brebis, la demande est bonne et la vente est facile. Les cours sont facilement reconduits à haussiers.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

18 - Je suis à la recherche d'un tracteur Mercedes MB Trac en 6 cylindres genre 1000, 1100, 1300, 1400, 1500, 1600. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 25 89

58 - Cause retraite, vend cellules diamètre 4m46, 700 Q, 300 €. Cellule démontée 450 Q, 400 €. Une de 5m34, 1000 Q, 500 €. Une démontée 850 Q, 700€. Une de diamètre 6m24,1500 Q, 700 €. Raibler 16m,tout équipé, 1000 €. Vis sous tube, diamètre160, élévateur TBE prix à débattre. (4708)
✆ 06 67 28 02 42

63 - Cause retraite, vends matériel d'élevage avicole chaînes d'alimentation, abreuvoirs Plasson, pipettes, mangeoires individuelles type Beckée 10 kg.
✆ 06 79 85 59 68
ou 06 85 24 71 58

63 - Vends tracteur Deutz 6006, presse petites bottes MF + groupeur, charrue Huard 4 socs varimaster.
✆ 06 61 61 76 43

69 - RECHERCHE Tracteur toutes marques, tout état même HS. A PARTIR de 1970 RECHERCHE Roundballer à rouleaux ou barrettes à chambre fixe Déplacement rapide
✆ 06 43 23 43 51

74 - Patrick Giguet vend, cause retraite, tracteur Agrotron 120. Très bon état. Année 2007, 4600 heures.
✆ 06 83 07 05 77

Travail du sol

38 - Vends rototiller Kuhn larg 2m50 relevage semoir rouleau émietteur ; benne portée Desvoys 1m80 larg.
✆ 06 01 32 73 20

Récolte

38 - Vends faucheuse Kuhn 5 assiettes 1000 euros à débattre ; petite remorque fourragère 12 bottes ronde 500 euros à débattre.
✆ 06 68 34 53 22

71 - Vends foin 2024 HD 120x70 + enrubannage regain 2024.
✆ 06 24 27 94 30

71 - Vends foin 2024 bottes rectangles, 240x120x90, département 71.
✆ 06 68 60 74 05

Distribution

01 - Vends 2 désileuses portées 1,5-2m3 et 1 semi-portée 2,5 m³, bon état, prix à débattre.
✆ 06 40 18 07 28

39 - Vends godet benne distributrice Mailleux BD 2400 + attelage trois points parfait état.
✆ 06 84 21 69 15

71 - Vends bol pailleur Jeulin Activa, 14 m³, couteaux neuf, bon état, cellule à grain, 180 Ø.
✆ 06 75 47 12 73

Divers

01 - Vends plaques en béton ancien mur de silo pour soutènement, L=18m, H=3m.
✆ 06 40 18 07 28

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (4603)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (4701)
✆ 06 74 23 69 42

21 - VD, pneu Michelin alpin 17x70x14/84T, monté sur jante, TBE. Remorque Erdé 750 kg, ensemble TBE, 700 €. (4802)
✆ 07 81 94 76 87

26 - Association HANDI BIKE recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

Grand Voyant Médium
M. Damaro
Retour immédiat de l'être aimé. Résout tous vos problèmes : amour, travail, attraction clientèle, argent, chance, examens, jeux, protection, famille, agricole, voisinage, etc.
Réussit là où les autres ont échoué
Résultats efficaces
Tél. 06 23 42 11 71

38 - Vends remorque Doyeux 7t 4 roues ; semoir engrais Amazone 800kg ; 1 enclume 175kg ; fers à chevaux.
✆ 06 75 23 63 50

38 - Charrue Rabewerk star120, 4 corps, 4400 euros, déchaumeur 2 4 disques Quivogne 2450 euros vibro 2 m 550 euros.
✆ 06 89 38 52 90

42 - Vends cause retraite, plateau Masson 12 m, 15 T, benne Lebouch 14T, essieu suiveur porte hydro 40 m3, semoir engrais Sulky 30 XT, Andaineur double Lely 745 Vario.
✆ 06 83 44 40 13

42 - Vends dessileuse Jeantil 2m3, arracheuse à pommes de terre, herse plate, case à veaux individuelle.
✆ 06 17 68 74 19

58 - Cause retraite, vend prolonge à colza 5m20, Biso, 1400 €. Prolonge à colza 6m20, Cheval, 2500 € avec chariot Cochet. Pique bottes, 100 €, le tout très bon état, prix à débattre. (4707)
✆ 06 67 28 02 42

71 - Vends Tracteur JOHN DEERE 6120M de fin 2021 avec chargeur Mx et outils, 1800 H, 100 000 €. Tracteur JOHN DEERE 6130M avec chargeur Mx et outils de 2022 à 1200 H, 105 000 €. Tracteur JOHN DEERE 6145R de 2021 à 1000 H, 115 000 €. FAUCHEUSE KUHN GMD 3111 de 2021. ANDAINEUR KUHN GA 4521 de 2007. PRESSE JOHN DEERE 864 Rotoflow de 2016, 9000 bottes. PLATEAU MASSON, 7 mètres. ÉPANDEUR. Prix et photos sur demande. (4803)
✆ 06 21 77 69 99

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

LINAPAILLE®
Paille de lin
DÉPOUSSIÈRÉE
ET HYPER-ABSORBANTE
• Litière BOVINS
• Litière VOLAILLES
• Litière PORCS
BALLE PLASTIFIÉE 20KG
Prix dégressif suivant quantité
Livraison très rapide
Un grand succés comme asséchant naturel pour logettes tapis
02 35 90 54 17
06 11 19 83 42
Expert en litière animale

Elevage

63 - Vends mélangeuse Lucas Spirmix 460 46 m³ 3 vis 2 trappes + tapis double essieu suiveur année 2020 TBE.
✆ 06 21 68 22 91

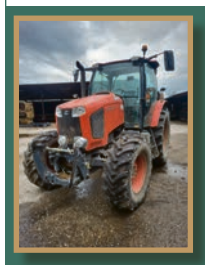
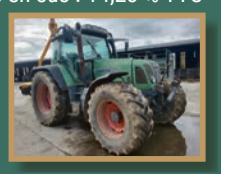
Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

Achat-Vente

Enchère

QUAI DES ENCHÈRES

Mercredi 4 décembre à 14h30
Exposition le matin de 10h30 à 11h45
Adresse communiquée en ligne
ou sur demande 48 heures avant la vente
VENTE AGRICOLE
Cause départ en retraite
Bel ensemble de matériel agricole en bon état général pour le plupart. Frais en sus : 14,28 % TTC
Renseignements, conditions, photos et détails :
www.interencheres.com/71001
03.85.38.75.07
Daniel Church, Commissaire-priseur


Récolte

01 - Particulier vend piquets acacia 1m80, possibilité de livraison.
✆ 06 03 12 27 73

01 - Part. vend foin 2024 BR rentré bonne condition, bonne qualité. Livraison assurée toute distance.
✆ 06 16 28 80 56

42 - Vends grosses quantité de foin BR 140x120 et enrubannage, le tout récolté dans de bonnes conditions.
✆ 06 46 10 10 32

42 - Vends bottes de maïs épis irrigués avec analyse du produit, très bonne qualité.
✆ 06 08 99 46 88
ou 06 86 17 42 85

Plants, pépinière

38 - Vends jeune plant production rapide ; porte greffe = volume moyen, racines profondes 16 euros l'un 40 euros les 3 ; 2 penderies 1 pers 20 euros.
✆ 06 42 90 75 43

Bois

58 - Achète noyers, cèdres, Douglas, frênes, chênes sur pied ou abattu, diam mini 50 cm. (4806)
✆ 03 86 24 06 60
ou 07 50 95 96 53

Fourrage

01 - Vends foin en bottes rondes de prairies temporaires diam 1m60.
✆ 06 40 18 07 28

38 - Vends foin prairie naturelle 2024 balles rondes 120x120 240kg possibilité de livraison.
✆ 06 88 55 01 48

Terrain

26 - Vends 6 ha de terres en AOC Crozes Hermitage. Contact par mail.
contact@agriculture-dromoise.fr

Regardez-nous sur YouTube

Location

Agricole

74 - Loue ou donne exploitation agricole pour élevage ovins ou caprins ou pour petites cultures, env. 12/15 HA avec bâtiments vétustes à entretenir, Haute-Savoie.
✆ 04 50 44 00 56

Chasse, Etangs

69 - Chasse 21 600 Ha propose w-end découverte pour saison 2025-26 Sam-Dim 100 euros 11 w-end, part 1600 euros demi 1000 euros, 22 cervidés, 50 sangliers, 20 chevreuils, postes traqueurs 30 km nord Dijon.
✆ 06 19 43 19 97

Mariage

26 - Femme 65 ans recherche Homme sérieux, veuf ou divorcé 65-70 ans.
✆ 06 44 90 09 22

94 - Jeune femme de 35 ans, africaine, recherche une relation sérieuse qui peut aboutir sur mariage. Tranche d'âge, 32 à 45 ans. ngobothreine@gmail.com. (4801)
✆ 00237-698963301

Animaux

Bovin

01 - Vends mâles Blond Aquitaine 1 à 2 ans, porteurs du gène sans corne.
✆ 06 77 19 11 44

01 - Recherche 12 à 15 bovins en pension pour hiver 2024-2025.
✆ 06 40 18 07 28

21 - Nouvelle saison. Élevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène. Propose à la vente taureaux adultes, 40 taureaux de 2 ans et choix important de veaux de l'année. Toutes garanties. Élevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (3808)
✆ Jean-Luc : 06 07 75 59 74
Michel : 06 67 58 18 03
Bertrand : 06 74 69 62 41

21 - À vendre, 10 taureaux charolais inscrits, 12-14 mois, génotypés dont 2 à génisses. Index FN de 97 à 106. IVMAT de 113 à 121. Élevage 100% IA depuis plus de 40 ans. EARL du Montrond, Parisot Bruno et Vincent (4805)
✆ 06.15.28.77.63

42 - Vends taureaux charolais, HBC, 18 mois, vêlage facile, élevage et viande. Gaec Cuisset Gacon, St-Germain-Lesp.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

42 - Vends males reproducteurs limousins sans cornes de 15 à 18 mois dont homozygote sans corne HBL, livraison possible.
✆ 06 87 15 67 01 ou 06 46 61 25 07

58 - Cause cessation, à vendre 8 Salers 30 mois pleines + une croisée pleine. 8 Salers 18 mois et une croisée. 5 VA charolaises pleines, 2 laitonnes et 3 broutards. (4601)
✆ 06 62 11 09 65 HR

58 - Vends taureaux HBC 1 et 2 ans, maigres au pré, vêlage facile. Earl Pellé Jérôme. (4703)
✆ 06 47 59 78 09
ou 06 37 56 84 66

58 - Vends taureaux 18 mois HBC. Pigoury G. (4804)
✆ 06.20.19.70.43

Caprin

74 - Vends 10 chèvres pleines MB février, indemnes CAEV, moy. troupeau 1000 kg, inscrit Capgen.
✆ 06 70 65 99 06

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Volaille, lapin

21 - Vends lapins géants papillon mâles et femelles de 6 mois, beaux sujets. (4704)
✆ 06 38 74 88 56
ou 03 80 23 26 48

Chien

26 - Cède mâle Lagatto 2 ans, puce N°250265780123586, débourré truffe.
✆ 06 74 42 45 95

42 - Vends Teckel poil dur, non Lof, 1 mâle, né le 12/09/24, pucé, vacciné, mère 25 02 69 81 22 85 730, dispo de suite, 500 euros.
✆ 06 14 94 05 25

Bâtiment agricole photovoltaïque
Entreprise familiale et locale
Le meilleur du solaire Auvergnat
ARVERN' ÉNERGIES
SOLUTIONS - DÉVELOPPEMENT - INSTALLATIONS
04 71 50 52 84
ZA du Colombier
15500 Massiac
arvernergies.fr

PETITES ANNONCES

Divers

21 - Recherche un couple de paons. (4706)
✆ 07 81 85 16 39

Emploi

Offre

Suivez-nous sur notre page Facebook

Boucheron
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
FENDT JCB
Recrute pour leurs sites de Lézinnes (89) et de Ménétreux-le-Pitois (21)
TECHNICIEN MANUTENTION (H/F)
Contactez-nous au **03 86 75 63 22**
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel...), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille...). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.30 € (brut)/ heure. Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

Ferme d'élevage près d'Avallon (89) recherche de suite
OUVRIER AGRICOLE POLYVALENT H/F



Missions :
- Soins quotidiens du bétail (alimentation, surveillance, soins de base...) ;
- Travaux agricoles (fenaison, conduite de tracteurs...) ;
- Entretien des installations et du matériel agricole.

Profil recherché :
- Expérience en agriculture/élevage souhaitée ;
- Autonomie, travail en équipe ;
- Permis de conduire et exp. des machines agricoles sont des plus.

Conditions :
- CDI plein temps - Rémunération : selon expérience - Logement possible

Envoyez CV + LM à tarteret-sa@wanadoo.fr
ou tél. 06 86 58 47 72

Offre de service

26 - Vous déménagez ? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, GIRARD Benjamin
✆ 06 63 31 48 59

39 - Nous recrutons une personne dans un élevage de porcs naisseur engraisseur, 280 truies, plus pour la partie truies.
✆ 06 78 08 54 76

57 - Philippe Boyaux vous propose de tondre vos brebis, travail rapide et soigné.
✆ 06 12 52 39 75

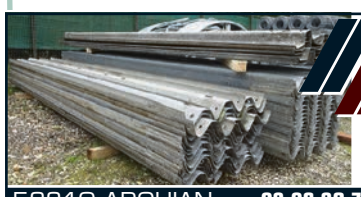
PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr

Cichy Manutention
concessionnaire Manitou/Yanmar
RECHERCHE MÉCANICIEN H/F.
Contacter Mme Galland
au 03 86 40 91 00
ou envoyer votre candidature
à g.galland@cichy.fr



Des professionnels à votre service

FORAGE EAU GÉOTH
02.48.77.00.35 - 06.29.41.81.12
secretariat@forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
www.forage-eau-geoth.com
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces
18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES



BECKER Frères ARRIVAGE
GLISSIÈRES D'AUTOROUTE
Modèles français ou allemand
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Terres de Bourgogne
L'information vous accompagne partout !
Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr



// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE GÉRANT

DEL PIZZAVENIR
SARL 40 000 €
Siège social : 38 Avenue de la Gare
21910 SAULON LA CHAPELLE
511 057 465 RCS DIJON

AGE du 01/10/2024 a pris acte du décès de M. Michaël TAILLEUR intervenu le 02/03/24 et a nommé en qualité de nouvelle gérante Mme Gaëlle TAILLEUR, (38 Avenue de la Gare, 21910 SAULON LA CHAPELLE) pour une durée illimitée.

AL24016290

TRANSFORMATION

MONTIGNY
EURL transformée en SASU
Au capital de 1 000 €
Siège social : 20 rue Michel Servet
DIJON (21)
850 287 962 RCS DIJON

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 08/11/24, l'Associée Unique a décidé la transformation de la Société en SASU à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 €.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par M. Abdellah MAACH.
Sous sa nouvelle forme de SASU, la Société est dirigée par :
Président de la société : M. Abdellah MAACH demeurant 9 rue Marivaux - DIJON (21)
Pour avis
La Gérance

AL24016413

CHANGEMENT DE GÉRANT

LAURISTON INVESTISSEMENT
Société à responsabilité limitée
Au capital de 62 500 euros
Siège social
1065 rue André Marie Ampère
21200 BEAUNE
314 648 551 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 6 juillet2024 la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Arnauld GOICHOT de démissionner de ses fonctions de gérant à compter du 6 juillet 2024 et a nommé en qualité de nouveau gérant Madame Noémie GOICHOT,demeurant 18 B rue Pierre Guidot à BEAUNE (21200) pour une durée indéterminée à compter du 6 juillet 2024.
Pour avis

AL24016326

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

EM ASCENSEURS
SAS au capital de 8 000 €
Siège social : 10 rue de Mayence
21000 DIJON
538 790 890 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du15/12/2023, il résulte que :
La société HOLDINGZITA INVEST, Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000,00 euros, dont le siège social est 2 route de Dijon, 21110 THOREY EN PLAINE,immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 893 840 330 RCS DIJON,a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Fabien BAUMANN,démissionnaire.
POUR AVIS Le Président

AL24016331

PERTE DE LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

Dénomination : PARASOL IDEAL.
Forme : SAS.
Capital social : 62500 euros.
Siège social : 3 Rue des Etourneaux, ZA Maison Dieu, 21220 Fixin.
893445676 RCS de Dijon.
Aux termes d'une décision en date du 16septembre 2024, les associés ont décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL24016349

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

DUJARDIN
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 Grande Rue
21190 MONTHELIE
951 113 828 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 13novembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes :
L'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnels, commercial, industriel ou agricole
La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance
Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société ;et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Ancienne mention :
- l'achat de raisins et de moûts en vue de leur vinification et de la commercialisation du vin ainsi que l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants et spiritueux en France et à l'Étranger, en gros,demi-gros et détail, en moûts ou en raisins, et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole
- la vinification ainsi que la transformation de raisins
- toutes opérations de négociation, de commission;- la réalisation de tous travaux et prestations en relation avec la vigne
- prestations et conseils en œnologie, et plus généralement toutes prestations de services et conseils ayant un rapport avec la viti-viniculture
- la location de logements, meublés ou garnis, à usage d'habitation, accompagnée ou non de prestations telles que la fourniture de petit déjeuner et/ou la fourniture de repas et/ou le nettoyage des locaux loués et/ou la fourniture de linge de maison et/ou la réception de clientèle
- l'exploitation de tables d'hôtes
- et, plus généralement, en France et/ou à l'étranger toutes opérations commerciales,industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter, directement ou indirectement, ou être utiles à l'objet social, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.
Nouvelle mention :
- l'achat de raisins et de moûts en vue de leur vinification et de la commercialisation du vin ainsi que l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants et spiritueux en France et à l'Étranger, en gros,demi-gros et détail, en moûts ou en raisins, et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole
- la vinification ainsi que la transformation de raisins
- toutes opérations de négociation, de commission
- la réalisation de tous travaux et prestations en relation avec la vigne
- prestations et conseils en œnologie, et plus généralement toutes prestations de services et conseils ayant un rapport avec la viti-viniculture
- la location de logements, meublés ou garnis, à usage d'habitation, accompagnée ou non de prestations telles que la fourniture de petit déjeuner et/ou la fourniture de repas et/ou le nettoyage des locaux loués et/ou la fourniture de linge de maison et/ou la réception de clientèle
- l'exploitation de tables d'hôtes ;- l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnels, commercial, industriel ou agricole
- la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société
- et, plus généralement, en France et/ou à l'étranger toutes opérations commerciales,industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter, directement ou indirectement, ou être utiles à l'objet social, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.
POUR AVIS
La Présidente

AL24016386

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 25/11/2024
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Dossier Agey – Thorey-sous-Charny
Ensemble de parcelles en nature de terres, prés, pâtures et landes boisées – Louées sur une partie de la surface – Objectif : maintien du fermier sur la parcelle occupée
Agey 57 a 46 ca 'ES CLOS' : D-0284 - 'ES CROTS' : D-0010 - 'LE CHAMP ES HAUTS' : ZB-0014
Urbanisme : Zone N du PLU
Thorey-sous-Charny 67 a 60 ca 'EN LA RAMEE' : ZC-0032 - 'EN MARGEROL' : ZI-0025
Urbanisme : RNU
Minot Terres, pré - Urbanisme : RNU 1 ha 32 a 65 ca 'BASIGNEROLE' : G-0133—0134—0136—0151 - 'COTES PRES GELES' : G-0031
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **16/12/2024** à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24016398

LEGATIS DIJON GENLIS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Sandra PAULO, Notaire au sein de la SELAS « LEGATIS DIJON GENLIS », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 1 Place de l'Europe - Simone Veil avec bureau permanent à GENLIS (Côte d'Or), 25 Avenue de Sprendlingen, CRPCEN 21012, le 22 novembre 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Alain RAYMOND, retraité, et Madame Brigitte Chantal ABEJEAN, retraitée, demeurant ensemble à SAINT-ANDRE-DE-ROQUELONGUE (11200) 21 rue des Genévriers.
Monsieur est né à LONGJUMEAU (91160) le 20 octobre 1960,Madame est née à DUGNY (93440) le 2 mai 1961.
Mariés à la mairie de LA COURNEUVE (93120) le 31 mai 1986 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL24016418

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'ESCALE DU PARC
SAS au capital de 1500 €
Siège social : 4 RUE DES COQUELICOTS
21600 Longvic
509 971 875 RCS de Dijon

L'AGE du 01/09/2024 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Mme ALBARET Christelle, demeurant 7 rue des Prés Fleuris 21600 Longvic pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/06/2024.
Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Radiation au RCS de Dijon

AL24016157

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LES GREVELONS
Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 53 Grande rue
21250 PAGNY LA VILLE
Siège de liquidation : 53 Grande rue
21250 PAGNY LA VILLE
791 357 338 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 30/06/2024 à PAGNY LA VILLE, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Romain FOURNIER, demeurant 4 rue Henri Vincenot – 21110 ROUVRES EN PLAINE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24016311

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE PORTE DE BESSEY
Société civile en liquidation
Au capital de 1 524,49 euros
Siège social et de liquidation :
BEZE 21310 rue Porte de Bessey
SIREN 340 983 022 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 28 juin 2024 au au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jacques BOURGEOIS et Madame Nicole BOURGEOIS, demeurant ensemble rue Porte de Bessey, 21310 BEZE, de leur mandat de liquidateur, donné à ces derniers quitus de leur gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24016324

DISSOLUTION

RETIMAT
Société par actions simplifiée
en liquidation au
capital de 2 100 euros
Siège social : 37 Grande Rue
21250 BONNENCONTRE
Siège de liquidation : 37 Grande Rue
21250 BONNENCONTRE
899 497 119 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 12septembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Marie-Sébastien RETEL, demeurant au 37 Grande Rue -21250 BONNENCONTRE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Elle a mis fin aux fonctions des organes de direction de la société.
Le siège de la liquidation est fixé au 37 Grande Rue - 21250 BONNENCONTRE.C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24016392

AVIS DE DISSOLUTION

CUMA des ROCHES CASSEES
Siège social : Chez Earl Guenot, 5 Place de la Fontaine, 21220 Ternant
N° d'agrément : 21-553
N° RCS de Dijon : 349 761 213
Aux termes de l'AG extraordinaire en date du 8 août 2024, il a été décidé la dissolution de la Cuma des ROCHES CASSEES à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
A été désigné liquidateur : M GUENOT Aurélien demeurant à 5 Place de la Fontaine 21220 Ternant ; lequel dispose des pouvoirs les plus étendus.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés au siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatif à la liquidation sera effectué au GTC de Dijon.
Le liquidateur

AL24016397

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/11/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :
SWIL AUTO
Objet social : Réparation mécanique automobile ; carrosserie, peinture automobile ; remorquage, dépannage automobile ; achat revente de véhicules d'occasion ; toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ; la participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.
Siège social : 38 route de Seurre 21250 Chamblanc.
Capital : 5000 €
Durée : 99 ans
Président : M. AICHOUCHE Samir, demeurant 15 rue du Levant 21110 Genlis
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.
Clause d'agrément : Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement. Lorsque la société devient pluripersonnelle : les actions sont librement cessibles entre associés. En revanche, elles ne peuvent être cédées au profit de tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
Immatriculation au RCS de Dijon

AL24016316

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

SIMONCINI CONSTRUCTIONS
Société à responsabilité
limitée unipersonnelle
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 Rue des Champs Creux
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHEVIGNY ST SAUVEUR du 12 novembre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale :Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : SIMONCINI CONSTRUCTION
Siège social : 9 Rue des Champs Creux, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
Objet social : Travaux de maçonnerie générale,construction, rénovation, gros œuvre et second œuvre, terrassement, pose de carrelage,revêtements de sol, assainissement, viabilisation,ainsi que tous travaux et prestations de services ou la sous-traitance relevant du secteur du bâtiment ; Vente de tous produits, articles ou accessoires se rapportant aux activités précitées.La participation de la Société, par tous moyens,directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport,de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création,d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières,civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Nathan SIMONCINI,demeurant 9 Rue des Champs Creux, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR, assure la gérance
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis,La Gérance

AL24016329

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

AVIS DE CONSTITUTION

FRUIROUGE LESVERGERS ; Exploitation agricole à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros ; Siège social : 2 Place de l'Église - Hameau de Concoeur - 21700 NUITS SAINT GEORGES ; Aux termes d'un acte sous seings privés en date à NUITS-SAINT GEORGES du 13 novembre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale :Exploitation agricole à responsabilité limitée ; Dénomination sociale : FRUIROUGE LESVERGERS ; Siège social : 2 Place de l'Église -Hameau de Concoeur - 21700 NUITS SAINTGEORGES ; Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ; Objet social : L'exercice d'activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation (dont notamment les activités agro touristiques) ; Capital : 7 500 euros,constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire ; Gérance : Monsieur Camille OLIVIER,demeurant 2 Chemin du Grepissot - Hameau de Concoeur - 21700 NUITS ST GEORGES en sa qualité d'associé unique assure la gérance sans limitation de durée ; Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par une assemblée générale extraordinaire. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis, La gérance

AL24016348

CHESAPEAKE EQUITY
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social
15 Rue Paul Maldant
21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAVIGNY-LES-BEAUNE du 13 novembre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : CHESAPEAKE EQUITY
Siège : 15 Rue Paul Maldant - 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : - Acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières,
Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières,
Exercice par la société des droits de vote attachés à ces participations en vue de mettre en œuvre une politique commune au groupe de sociétés dont elle est la mère, et de jouer ainsi un rôle d'animation dudit groupe,
Tous travaux de gestion, direction, tâches administratives et commerciales pour les sociétés du groupe présentes et à venir et plus généralement toutes prestations relevant de la gestion courante d'une entreprise à l'égard de ses filiales et participations et de tiers,
Octroi de prêts ou d'avances à des sociétés ayant avec la société des liens de capital, directs ou indirects,
Gestion d'opérations de trésorerie et de services en commun auprès de sociétés ayant avec la société des liens de capital, directs ou indirects,- Acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous immeubles et droits immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, agricole, commercial ou industriel,
Mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location, sous-location sous quelque forme que ce soit, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,
Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société,
L'activité de conseils financiers et stratégiques.
L'activité de conseils œnologiques en matière viticole et vinicole.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions,
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers au moins des voix des associés présents ou représentés
Président : Monsieur Jean ORSONI, demeurant 15 Rue Paul Maldant -21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS Le Président

AL24016352

VGL METALIUM
Société à responsabilité limitée
Au capital de 50 000 euros
Siège social : 7 rue des Frères Montgolfier
21300 CHENOVE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHENOVE du 21/11/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : VGL METALIUM
Siège social : 7 rue des Frères Montgolfier, 21300 CHENOVE
Objet social : la prise de participation financière dans tous groupements, sociétés ou entreprises, français ou étrangers, créés ou à créer, et ce, par tous moyens, notamment par voie d'apport, souscription ou achat d'actions ou parts sociales, de fusion ou de groupement, la gestion de ses participations financières et de tous intérêts dans toutes sociétés, la direction, l'animation, la gestion, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations, toutes prestations de services dans les domaines financier, comptable, informatique, commercial, l'acceptation ou l'exercice de tous mandats d'administration, gestion, contrôle, conseil, l'étude, la recherche, la mise au point de tous moyens de gestion et l'assistance aux entreprises liées à la société, l'acquisition d'immeubles ou droits immobiliers en vue de leur exploitation, toutes activités inventives, opérations de recherche et de création dans les domaines industriel, technique, commercial, scientifique ou artistique, la gestion de tous droits de propriété industrielle, modèles, dessins, marques et noms commerciaux, la gestion centralisée de trésorerie et l'achat d'équipements, installations, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location-gérance.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 50 000 euros
Gérance : Monsieur Bertin GUILLAUME, demeurant 97 rue d'Auxonne à DIJON (21000), Monsieur Florian LIOMIN, demeurant 11 rue des Plaisanciers à BRETENIERE (21110), Monsieur Pascal VAIZANT, demeurant 4 rue des Jardins à DIJON (21000)
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL24016362

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 19 octobre 2024 à LES MAILLYS, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : SAS DE LA MARTÉE
Siège : 9 A Allée du Château, 21130 LES MAILLYS
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 5 000 euros
Objet : La production et la commercialisation d'énergies renouvelables issues, notamment d'installations photovoltaïques ou éoliennes, et plus généralement basées sur les énergies renouvelables,Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Inaliénabilité des actions : Les actions sont inaliénables pendant une durée de 5 ans à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ou à compter de leur souscription en cas d'augmentation de capital.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Alexandre CETRE,demeurant 9 A Allée du château – 21130 LES MAILLYS
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS, Le Président

AL24016395

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE (21) du 23 novembre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : GIEST DO IT
Siège : 37 Rue des Vérottes – 21200 BEAUNE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1.000 euros
Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger : Toutes activités de marchand de biens immobiliers, d'achat et revente, avec ou sans travaux, de division et/ou rénovation sur les immeubles, les fonds de commerce, actions et parts de sociétés immobilières, ainsi que toutes opérations de maîtrise d'œuvre et de construction vente. La location de biens immobiliers vides ou meublés.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Vincent GIESTEIRA, demeurant 13 Rue de la Poste – 21200 SAINTE MARIE LA BLANCHE
Directeur général : Monsieur Kevin GIESTEIRA, demeurant 37 Rue des Vérottes – 21200 BEAUNE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
Le Président

AL24016400

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 22/11/2024, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : VACCAFEGE
Siège social : 15 Rue de Mulhouse - 21000 DIJON
Objet social : la propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'achat, d'apport, d'échange, de souscription ou autrement ; tout placement de capitaux sous toute forme, y compris la souscription et l'acquisition de toute action, obligation, part sociale et toute opération financière mobilière ou immobilière de caractère purement civil et se rattachant à l'objet social ; la propriété et la gestion de tous biens immobiliers de nature monétaire ou autre tels que meubles meublants ou véhicules
Durée de la Société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Capital social : 1 000 € (en numéraire)
Gérance : M. Gilles FEGER et Mme Antonina VACCARO, demeurant ensemble 15 Rue de Mulhouse - 21000 DIJON
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, agrément des associés représentant plus des ¾ du capital.
Pour avis
La Gérance

AL24016402

NIÈVRE

// MODIFICATION

Exco Alpha

NON DISSOLUTION

Aux termes d'une délibération en date du 04 octobre 2024 de la société DMTMH au capital de 1500 euros, siège social situé au 199 Rue des Boulats - 58240 LUTHENAY-UXELOUP, RCS NEVERS 911 921 948, L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.Mention en sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis
Le président

AL24015939

ANNONCES LÉGALES

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LIAO

Société civile immobilière
Au capital de 30.000,00 euros
Siège social : 51, rue d'Alsace-Lorraine
Résidence Louis de Gonzague, villa 61
58000 Nevers
RCS Nevers 839 027 323

Par décisions unanimes des associés du 30.10.2024, le siège social a été transféré au 10 rue d'Estutt de Tracy – 58000 Nevers, à compter du même jour.
Pour avis.

AL24016151

GROUPE ETC
LE PARTAGE DES VALEURS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ETC

2 rue des Ardoisiers
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

ETABLISSEMENTS SWIERCZEK
SARL au capital social de 8.000 Euros
Siège social : 14 rue Saint Jacques
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
327 943 981 RCS NEVERS
Par assemblée générale du 1er septembre 2024, le siège social a été transféré à Les Etiveaux, 7 et 8 rue de la Mare, 58400 LA CHARITE SUR LOIRE à compter de ce jour.
Pour avis.

AL24016180

TRANSFORMATION

ETABLISSEMENTS BILLEBAULT

Société à responsabilité limitée
au capital de 23 500 euros
Siège social : LA CELLE SUR LOIRE
58440 MYENNES
320 926 249 RCS NEVERS
(la « Société »)

Par décision unanime du 20.11.2024, les associés ont décidé de :- transformer la société en Société par actions simplifiée, à compter du 20.11.2024,- de nommer en qualité de président Madame Brigitte Le Sellier de Chezelles demeurant 24, rue Charles Floquet - 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE pour une durée illimitée.Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clauses d'agrément : sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés donné à la majorité de plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote.
Prorogation de la Société de 99 ans à compter du terme initial.
Pour avis.

AL24016381

MODIFICATION DU CAPITAL

E PLURIBUS UNUM
SARL au capital de 1 000 € porté à 701 000 €
Siège social : 20, rue des Sablons
58000 NEVERS
927 460 154 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 10/10/2024 il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du même jour :
Capital social :
Ancienne mention : 1 000 €
Nouvelle mention : 701 000 €

AL24016409

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 8/11/2024, concernant la constitution de la société R.T.L, en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS Il a lieu de lire en entête L.T.R […], et Dénomination sociale : L.T.R
Pour avis.

AL24016357

// VENTE AUX ENCHÈRES

MAITRE OLIVIER LEVOIR,
Avocat au Barreau de Nevers
10, rue Saint Martin - 58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

A la requête de la SELARL JSA, mandataire judiciaire, dont le siège est fixé 18 rue Georges Clémenceau, 78000 VERSAILLES
VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre),Place du Palais,
LE MARDI 21 JANVIER 2025 à 10h30
COMMUNE DE LUZY (Nièvre)
Lot unique : Une maison d'habitation située commune de LUZY (Nièvre), lieudit « Charbonges », cadastrée Section AD n°22 pour une contenance de 5a et 55 ca et Section AD n°23 pour une contenance de 86ca
Sur la mise à prix de :
TRENTE SEPT MILLE EUROS (37 000 €)
Avec baisse immédiate et sans nouvelle publicité d'un quart pour un prix plancher de 20 000 € pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte.
Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 19/11/2024. Me Olivier LEVOIR
Les enchères peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau du Tribunal Judiciaire de Nevers
Le cahier des conditions de la vente peut être consulté sans frais, soit au greffe du juge de l'exécution de Nevers situé Place du Palais de ladite ville, soit au cabinet de Maître Olivier LEVOIR situé 10 rue Saint Martin, 58000 Nevers, rédacteur du cahier des conditions de vente.
VISITE du bien prévue sur place le 9 janvier 2025 à 10h00: S'adresser à Maître Aurélie GRAS, huissier de justice, 1 Place du Marché, 58210 VARZY, Tél : 03 86 29 41 33

AL24016330

MAITRE OLIVIER LEVOIR,
Avocat au Barreau de Nevers
10, rue Saint Martin - 58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

A la requête de la SELARL JSA, mandataire judiciaire, dont le siège est fixé 18 rue Georges Clémenceau,
78000 VERSAILLES
VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre), Place du Palais,
LE MARDI 21 JANVIER 2025 à 10h30
COMMUNE DE SAINT-OUEN-SUR-LOIRE (Nièvre)

Lot unique :
Une grande maison d'habitation dite « Villa des Roses », élevée sur cave comprenant :
-au rez-de-chaussée : séjour, salon, deux cuisines, hall d'entrée, deux pièces
-au premier étage : cinq chambres, une salle de bains, cabinet de toilette
-au deuxième étage : deux chambres
-dépendances
-parc autour
Figurant au cadastre de ladite commune de la manière suivante :
-Section B n°483, « 20 route de Genève », pour une contenance de 8 ares 76 centiares
-Section B n°389, lieudit « La Pimorée », pour une contenance de 20 ares 95 centiares
Soit une contenance totale de 33 ares 71 centiares

Sur la mise à prix de :QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (90 000 €)
Avec baisse immédiate et sans nouvelle publicité par pallier d'un dixième sans que le prix d'adjudication puisse être inférieur à 55 000 € pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte.
Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 19/11/2024. Me Olivier LEVOIR
Les enchères peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau du Tribunal Judiciaire de Nevers
Le cahier des conditions de la vente peut être consulté sans frais, soit au greffe du juge de l'exécution de Nevers situé Place du Palais de ladite ville, soit au cabinet de Maître Olivier LEVOIR situé 10 rue Saint Martin, 58000 Nevers, rédacteur du cahier des conditions de vente.
VISITE du bien prévue sur place le 9 janvier 2025 à 10h00 : S'adresser SELARL QUALIJURIS 58, huissier de justice, 2 avenue Saint-Just, 58000 NEVERS, Tél : 03 86 59 73 40

AL24016350

MAITRE OLIVIER LEVOIR,
Avocat au Barreau de Nevers
10, rue Saint Martin - 58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

A la requête de la SELARL JSA, mandataire judiciaire, dont le siège est fixé 18 rue Georges Clémenceau,
78000 VERSAILLES
VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre), Place du Palais,
LE MARDI 21 JANVIER 2025 à 10h30
COMMUNE DE SAINT-OUEN-SUR-LOIRE (Nièvre)

Lot unique :
Une grande maison d'habitation dite « Villa des Roses », élevée sur cave comprenant :
-au rez-de-chaussée : séjour, salon, deux cuisines, hall d'entrée, deux pièces
-au premier étage : cinq chambres, une salle de bains, cabinet de toilette
-au deuxième étage : deux chambres
-dépendances
-parc autour
Figurant au cadastre de ladite commune de la manière suivante :
-Section B n°483, « 20 route de Genève », pour une contenance de 8 ares 76 centiares
-Section B n°389, lieudit « La Pimorée », pour une contenance de 20 ares 95 centiares
Soit une contenance totale de 33 ares 71 centiares

Sur la mise à prix de :QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (90 000 €)
Avec baisse immédiate et sans nouvelle publicité par pallier d'un dixième sans que le prix d'adjudication puisse être inférieur à 55 000 € pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte.
Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 19/11/2024. Me Olivier LEVOIR
Les enchères peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau du Tribunal Judiciaire de Nevers
Le cahier des conditions de la vente peut être consulté sans frais, soit au greffe du juge de l'exécution de Nevers situé Place du Palais de ladite ville, soit au cabinet de Maître Olivier LEVOIR situé 10 rue Saint Martin, 58000 Nevers, rédacteur du cahier des conditions de vente.
VISITE du bien prévue sur place le 9 janvier 2025 à 10h00 : S'adresser SELARL QUALIJURIS 58, huissier de justice, 2 avenue Saint-Just, 58000 NEVERS, Tél : 03 86 59 73 40

AL24016351

// DIVERS

SELAS PIERRE JOURDIER –
MARIE CHERAMY –
JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

SUCCESSION

Suite au décès survenu à NEVERS (58000), le 5 septembre 2024 de Monsieur André GENÈS, né à NEVERS (58000), le 22 mars 1937, célibataire, demeurant à SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER (58240), 6,rue du Champ de Foire, Maître Marie CHÉRAMY, notaire à NEVERS (58000), 3, rue Henri Barbusse est chargée du règlement de la succession.
Il est précisé qu'il existe un testament olographe contenant un legs universel.
Les oppositions éventuelles seront reçues en l'étude du notaire susnommé.
Pour avis.

AL24016356

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

CLOTURE DE PROCEDURE

Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers

SORAMA - RCS Nevers 342 528 643 - vente et réparation de tous véhicules automobiles terrestres à moteur et vente de tous carburants et lubrifiants -10 route de Paris la Blouse Longue 58640 Varennes-Vauzelles. Jugement en date du 18/11/2024 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL24016373

CLOTURE DE PROCEDURE

Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers

LE BISTROT DE CHLOE - RCS Nevers 494 456 957 - restaurant bar - 25 avenue du Général de Gaulle 58000 Nevers. Jugement en date du 18/11/2024 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL24016374

CLOTURE DE PROCEDURE

Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers

SAS AP 58 DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - RCS Nevers 910 197 540 -réalisation diagnostics immobiliers tous travaux analyse,essais, inspections techniques, prestations services formation - 19 rue d'Amont 58190 Teigny. Jugement en date du 18/11/2024 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL24016375

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI MOULIN BRUYERE 45

SCI au capital de 10.000€
Siège social : 2 ROUTE DE BRINON
58420 CHEVANNES CHANGY
RCS 490 780 327 NEVERS

L'AGE du 06/11/2024 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M SAINT OLIVE XAVIER, 2 ROUTE DE BRINON 58420 CHEVANNES CHANGY, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation, à compter du 06/11/2024.
Radiation au RCS de NEVERS

AL24016296

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCM POUR LE TRAITEMENT D'ANOMALIES OCULAIRES ET PALPÉBRALES

Société civile en liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 49 Boulevard Jérôme Trésaguet
58 000 NEVERS
Siège de liquidation : 7 avenue Colbert
58 000 NEVERS
443 114 897 RCS NEVERS

Le 12.09.2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, ont déchargé la liquidatrice de son mandat, lui ont donné quitus de sa gestion et ont constaté la clôture de liquidation à compter du 31.08.2024.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL24016389

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LE COLBERT

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 31 Avenue Colbert
58000 NEVERS
407 555 341 RCS NEVERS

Le 31.10.2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Monsieur Stéphane CONDAMINE demeurant 13 rue Réquichot- 58000 SERMOISE-SUR-LOIRE a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au domicile du liquidateur.
Pour avis.

AL24016390

FINANCIA EXPERT
4 rue des Fromentaux
21121 AHUY

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI COUTURE-LACAILLE

SCI société en liquidation
Capital social : 100 euros
Siège social : 20 Avenue ST JEAN
58800 CORBIGNY
811692516 RCS de Nevers

Aux termes de l'AGE en date du 25 novembre2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame Sylvie LACAILLE née COUTURE, demeurant 1 les Oiseaux, 18260 Barlieu et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du NEVERS.
Le liquidateur

AL24016401

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 14/11/2024, Il a été constitué une SARL dénommée : CHAUVEAU
Objet social :- l'exploitation de toute activité de restauration notamment la restauration rapide, la vente de repas ou plats à emporter ou à livrer,- la vente à emporter de boissons alcoolisées (entre 8 heures et 22 heures) ou non alcoolisées ;- la promotion et l'organisation de toute manifestation évènementielle (spectacles,exposition, réception, cérémonie, animation de quelque nature), y compris la location de salle ou autre lieu réceptif ;- la vente de tous produits et/ou la réalisation de toutes prestations relatives aux activités spécifiées ci-dessus ;
Siège social : rue Henri Bouquillard, 58640 VARENNES VAUZELLES,
Capital : 30 000 euros,
Gérance : -Monsieur François CHAUVEAU, demeurant 11 rue de la Motte, 58000 NEVERS,-Madame Mélissa BEDU et Monsieur Jonathan BERNON demeurant ensemble 44 route de Nevers, 58130 SAINT MARTIN D'HEUILLE,
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL24016291

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 14/11/2024, il a été constitué une SARL dénommée DANTONI
Objet social :- l'exploitation de toute activité de restauration notamment la restauration rapide, la vente de repas ou plats à emporter ou à livrer,- la vente à emporter de boissons alcoolisées (entre 8 heures et 22 heures) ou non alcoolisées ;- la promotion et l'organisation de toute manifestation évènementielle (spectacles,exposition, réception, cérémonie, animation de quelque nature…), y compris la location de salle ou autre lieu réceptif ;- la vente de tous produits et/ou la réalisation de toutes prestations relatives aux activités spécifiées ci-dessus
Siège social : Le Clos de Ry, 94 C Route de Lyon, 58000 SERMOISE SUR LOIRE
Capital : 30 000 euros
Gérance :-Monsieur Jean-Michel D'ANTONI demeurant 37 rue des Bleuets, 58000 SAINT ELOI,-Madame Mélissa BERNON et Monsieur Jonathan BERNON demeurant ensemble 44 Route de Nevers, 58130 SAINT MARTIN D'HEUILLE.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL24016306

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SELARL Dr Geoffroy de Faverges ; Forme sociale : SELARL de médecin ; Siège Social : 49, Boulevard Jérôme Trésaguet - 58000 NEVERS ; Objet social : Exercice de la profession de médecin spécialiste en pneumologie ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 1 000 € ; Gérant : M. Geoffroy MILLIET de FAVERGES et de CHALLES dt à SAINT FIRMIN (58) - 4, Route des Fontaines - Sept Voies ; Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

AL24016360

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 22/11/2024, il a été constitué une EURL présentant les caractéristiques suivantes.
Dénomination : VAM SHOES
Objet social : la vente de chaussures, maroquinerie, chaussettes et accessoires. Siège social : 13-15 Boulevard du Grand Pré des Bordes 58000 NEVERS. Au capital de : 500 €.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers. Gérance : Mme DURAND Manon demeurant 23 route de Nevers 58130 ST MARTIN D HEUILLE.

AL24016369

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 15/11/2024 a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : CJKM.
FORME : Société par actions simplifiée.
SIEGE SOCIAL : 71, avenue Louis Coudant – 58340 CERCY-LA-TOUR.
OBJET : l'activité de bar, café, de restauration et d'hôtellerie ; la vente de jeux de loterie,jeux à gratter, grilles de jeux, pronostics sportifs, bimbeloterie, etc. ; l'organisation de tout évènement festif, de soirées.
CAPITAL : 1 000 €.
PRESIDENT : M. Jérôme PICCININI demeurant Impasse Jules Massenet – 13500 MARTIGUES.
Les cessions d'actions à des tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires. Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque actionnaire dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Pour immatriculation de la Société au RCS de NEVERS. Pour avis et mention,le Président.

AL24016380

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Jean-Charles GUILLARD, notaire à DIJON, le 22/11/2024, a été constituée la société civile dénommée «YUKI CORPORATION», siège social LUZY (58170),10 route de Saint Honoré.
Capital social : 1.000 €, divisé en 1000 parts sociales de 1€ chacune, numérotées de 1 à 1000,
Objet social : l'acquisition, administration et exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement.
Durée : 99 ans à cpter immatriculation R.C.S. NEVERS.
Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.
Premiers gérants : **M Bruno TRIBOULIN**, agent de maîtrise, et **Mme Magali Maud Arlette VANIET**, professeur des écoles, dt ens à SAINT MARCEL15 rue Ambroise Paré

AL24016385

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 21.11.2024, constitution de la Société par Actions Simplifiée : Zig
Capital social : 1 000 euros
Siège social : 5, rue des Viaudes - 58500 BILLY-SUR-OISY
Objet : - La propriété, l'acquisition, la jouissance, l'administration et la gestion,notamment par location ou autrement, de tous biens immeubles, de tous droits immobiliers,tous biens mobiliers et de participations dans toutes sociétés.Président : Monsieur Thomas BAILLY demeurant 3, rue des Viaudes - 58500BILLY-SUR-OISY.Directeur général : Madame Mathilde SCHIFF DITE DE PADILLA demeurant 3, rue des Viaudes - 58500 BILLY-SUR-OISY.
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clauses d'agrément : sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés donné à la majorité de plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL24016388

YONNE

// MODIFICATION

NOMMINATION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

AMBULANCE DU SEREIN

SAS au capital de 2 489 370,00 euros
Siège social : 6 rue Colonel Rozanoff
89000 AUXERRE
531 025 419 RCS AUXERRE

Aux termes de l'assemblée générale du 30 octobre 2024, l'assemblée générale a nommé, à compter du même jour en qualité de co-commissaire aux comptes :
la Sarl Audit et conseil Sens, ayant son siège social Espace Christal, 6 Rue de la Gaillarde 89100 Saint clément, représentée par Monsieur Richard Delattre en qualité de Co-Commissaire aux comptes titulaire.
Pour avis, le président.

AL24016354

LDS GROUPE

MODIFICATION DU CAPITAL

DYKSTRA

Société à responsabilité limitée
au capital de 500 euros
porté à 70 500 euros
Siège social : 17 Rue de la Laye
LADUZ, 89110 VALRAVILLON
822 176 087 RCS SENS

Par décision du 14 novembre 2024, l'Associé Unique a décidé une augmentation du capital social de 70 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : Capital social : 500 euros
Nouvelle mention : Capital social : 70 500 euros
Pour avis
La Gérance

AL24016342

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE TRANSFORMATION

AUXERRE JOUETS

Société à responsabilité limitée
transformée en
société par actions simplifiée
Au capital de 40 000 euros
Siège social : Zone des Clairions
7 Rue des Fourneaux 89000 AUXERRE
379 073 323 RCS AUXERRE

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 15 novembre 2024,l'Associée Unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 40 000 euros. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Madame Patricia VITRY.Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :PRÉSIDENTE DE LA SOCIÉTÉ : Madame Patricia VITRY, demeurant 44 Avenue Hoche - 89000 AUXERRE.DIRECTEUR GÉNÉRAL : Monsieur Jean-Jacques BOULARD, demeurant 44 Avenue Hoche - 89000AUXERRE.

AL24016347

MODIFICATION DES STATUTS

JASDI

Société civile immobilière
au capital de 100 euros
Siège social
25 rue aux Anes
89110 CHASSY
803 290 253 RCS SENS

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 15/10/2024 :
M. Lucas IWANIKOW, demeurant 14 rue de la Fontaine 73000 BARBERAZ, a été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée à compter de ce jour en remplacement de M.Damien IWANIKOW.
L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de M.Damien IWANIKOW sans qu'il soit procédé à son remplacement.
de transférer le siège social du 25 rue aux Anes 89110 CHASSY au 7 rue de l'Industrie – Aillant sur Tholon 89110 MONTHOLON à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modifications seront faites au GTC de SENS.

AL24016353

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DU MOULIN

Société civile immobilière
au capital de 1.000 euros
Siège social
89390 CRY SOUS ARMANCON
448 661 033 RCS AUXERRE

Aux termes d'une assemblée générale en date du 31 octobre 2024, il a été décidé de :
Transférer le siège social à WOUSTVILLER (57915) 44 rue de Nancy, à compter rétroactivement du 29 octobre 2023. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence ;
Ne pas pourvoir au remplacement du co-gérant, à savoir M. Jean-Marc EBERHART, décédé le 29 octobre 2023.
La société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE sous le n° 448 661 033 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de SARREGUEMINES.
Pour avis,
La gérance.

AL24016355

GÉRANT

GAEC DU MARRONNIER

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
agréé le 30 juin 1988 par le comité départemental
d'agrément de l'Yonne
Au capital de 279 900 €
Siège social : Montceau
89420 TALCY
348 124 041 RCS AUXERRE

Aux termes de l'assemblée générale du 1er novembre 2024, la collectivité des associés a nommé M. Quentin NAULOT, demeurant à TALCY (89420) 14 Montceau, aux fonctions de gérant pour une durée non limitée.
Pour avis, la gérance.

AL24016364

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

JANA

SCI au capital de 100 €
Siège Social : 52 grande rue
89140 GISY LES NOBLES
899477251 RCS de SENS

Le gérant, en date du 15/11/2024, a décidé de transférer le siège social au 10 rue du tambour d argent 89100 SENS, à compter du 15/11/2024.
Mention au RCS de SENS

AL24016367

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L'AGE du 15/11/2024 de la Société 2 K FINANCES, SAS au capital de 1 000 euros, siège social : 32 rue Savinien Lapointe 89100 SENS, 843 977 638 RCS SENS, a décidé de transférer le siège social du 32 rue Savinien Lapointe 89100 SENS au 26 et 26 bis avenue Pierre de Coubertin 89100 SENS à compter du 15/11/2024 et de modifier l'article 4 des statuts.

AL24016370

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Par décisions du 15/11/2024 le Président de la Société H.S.B.K., SAS au capital de 1.650.000 €, siège social 32 rue Savinien Lapointe 89100 SENS, a décidé de transférer le siège social du 32 rue Savinien Lapointe 89100 SENS au 26 et 26 bis avenue Pierre de Coubertin 89100 SENS à compter du 15/11/2024 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.

AL24016379

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

EGIDE AVOCATS EXPERTS
Me Arnaud SARLAT
S.P.E d'Avocats et d'Experts-Comptables
35 rue de Sarrebourg
18 000 BOURGES

DISSOLUTION

BRIQUIN

Société à responsabilité limitée
Au capital de 285 000 €
4 rue Michel Toro
89170 SAINT FARGEAU
RCS AUXERRE n°490 213 931

Suivant assemblée générale mixte annuelle du 31.08.2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 1.09.2024, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts.
L'assemblée a nommé comme liquidateur M. Jérôme RATEAU, demeurant à JARS (Cher) Moulin de Jars, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.Le siège de la liquidation est fixé à JARS (Cher) Moulin de Jars. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée, et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au RCS.
Pour avis.

AL24016358

ANNONCES LÉGALES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SOLEINES

SARL unipersonnelle au capital de 1000 €
Siège Social
6 allée de Sevry Soleines le Haut
89290 VENOY
491140562 RCS de AUXERRE

L'associé unique, en date du 25/10/2024, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. GARTEMANN Gaëtan 6 allée de Sevry Soleines le Haut 89290 VENOY pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 25/10/2024 Radiation au RCS de AUXERRE

AL24016377

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EARL DES BEAUX FOINS

EARL au capital de 121 959,21 €
Siège social : 89360 BERNOUIL
342 319 613 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision de l'associé unique du31 octobre 2024, la dissolution anticipée de la société a été décidée au 31 octobre 2024 et il sera mis fin aux fonctions du gérant à compter de cette date.M. Denis LOGETTE, demeurant à BERNOUIL(89360), 31 Grande rue, a été nommé aux fonctions de liquidateur à compter du 31 octobre2024. Il aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au domicile du liquidateur, 31 Grande rue,89360 BERNOUIL, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis, le liquidateur.

AL24016378

// CONSTITUTION

Maître Sophie GARNIER
Notaire Associé
89250 SEIGNELAY

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sophie GARNIER, Notaire associé à SEIGNELAY le 8 novembre 2024, enregistré au SPFE YONNE le 18/11/2024 Dossier 2024 00037566 Référence 8904P01 2024N 01240, il a été constitué la société civile suivante: Dénomination : SOABART. Siège : PONTIGNY (89230) 52 rue Paul Desjardins. Objet :l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur,la transformation, la construction, l'aménagement,l'administration, la location et la vente(exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Durée : 99 ans. Apports en numéraires :100,00€. Capital social : 100€ divisé en 100 parts de 1€ chacune numérotées de 1 à 100. Gérant pour une durée illimitée : Monsieur Alexis BARDET demeurant à PONTIGNY, 52 rue Paul Desjardins et Madame Solène CONSTANS épouse BARDET demeurant même adresse. Clause d'agrément :Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable de l'unanimité des associés.Immatriculation : RCS AUXERRE. Pour insertion Le Notaire.

AL24016346

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 13/11/2024, il a été constitué une SCI
Dénomination : SCI DES THORINS
Siège Social : 9 T rue des Lions 89170 ST FARGEAU
Capital : 1000 €
Objet social : -L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ; -La gestion, le patrimoine immobilier ; -La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; -La prise de tous intérêts et participations dans toutes les sociétés
Durée : 99 ans
Gérance : Mme GOURAULT Laura 9 les Abîmes 89520 TREIGNY PERREUSE STE COLOMBE
Cession de parts sociales : soumise à agrément
Immatriculation au RCS de AUXERRE

AL24016365

In Extenso
Experts-Comptables

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SAS par acte SSP en date du 21/11/2024, à BUSSY-LE-REPOS.
Dénomination : PPSI.
Forme : Société par actions simplifiée.
Objet : Vente, installation, vérification et maintenance de matériels de prévention et de protection incendie, de systèmes de sécurité,équipements de détection gaz, de désenfumage,d'équipements électriques et électroniques pour tous types de locaux, la formation et l'initiation de tous publics à la prévention et protection incendie.
Durée de la société : 99 ans.
Capital social fixe : 2000 euros divisé en 200 actions de 10 euros chacune.
Cession d'actions et agrément : La cession d'actions à un tiers est soumise à l'agrément préalable des associés.
Siège social : 2 rue Jean Moulin, 89500 BUSSY LE REPOS.
La société sera immatriculée au RCS SENS.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.
Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.
Ont été nommés :
Président : Monsieur Kevin BARGET 2 rue Jean Moulin 89500 BUSSY-LE-REPOS.
Directeur général : Monsieur Morgan GASNOT 6 rue des Fossés 89140 PONT SUR YONNE.

AL24016376

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.
FORME : Société Civile Immobilière
DENOMINATION : Ligeron89
SIEGE SOCIAL : 3 Rue de la Forge – 89000 PERRIGNY
OBJET :
- l'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail ou location, y compris par bail à construction des immeubles à elle apportés ou acquis par elle pendant la durée de la vie sociale, ainsi que la construction de tous immeubles à usage industriel ou d'habitation, ainsi que la vente des lots de copropriété des immeubles ou d'immeubles lui appartenant
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société,
DUREE : 99 années
CAPITAL : 1500 euros
APPORTS EN NUMERAIRE : 1500 euros
GERANCE : M. Daniel LIGERON, demeurant 3 rue de la Forge 89000 PERRIGNY
Mme. Christine LIGERON, demeurant 3 rue de la Forge 89000 PERRIGNY
Mme. Marine LIGERON, demeurant au 43 Grande Rue 89550 HERY
M. Thomas LIGERON, demeurant au 24 route des Puits, Hameau les Puits, 89100 PARON
CESSION DE PARTS : Librement cessibles entre associés ou époux ; agrément dans tous les autres cas.
IMMATRICULATION au RCS d'Auxerre.
Pour avis,

AL24016410

GROUPE ETC
LE PARTAGE DES VALEURS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 8 novembre 2024, àVILLENEUVE-SUR-YONNE.
Dénomination : SCI LAYPOTO.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 20 Rue Edouard Bouthier, 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE.
Objet : l'acquisition, la propriété,l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement, y compris par bail à construction, de biens immobiliers qui seront apportés ou acquis par elle au cours de la vie sociale, ainsi que la construction de tous immeubles à usage industriel ou d'habitation.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 3000 euros
Montant des apports en numéraire : 3000 euros.
Cession de parts et agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans les conditions ci-dessous, et ce,même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant.L'agrément des associés est donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire (majorité des trois quarts au moins).
Gérant : Monsieur Philippe LAYER, demeurant 20 Rue Edouard Bouthier, 89500 VILLENEUVE-SURYONNE
Gérant : Monsieur Michaël POTVIN, demeurant Lotissement Les Coteaux, 14400 BLAY
La société sera immatriculée au RCS SENS.
Pour avis.
La gérance

AL24016393

// DIVERS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu le 31/10/2024 par Me ZEENDER Emilie, 26 Rue du Quatre-Septembre 13100 Aix-en-Provence, M. JULIAN Hubert, de nationalité Française, né le 15/06/1954 à Montpellier, et Mme JULIAN Maryse, de nationalité Française, née DELAPIERRE le 14/08/1955 à Saint-Privé, son épouse, demeurant ensemble à 18, Les Maisons neuves Chêne-Arnoult, (89120) CHARNY OREE DE PUISAYE. Mariés à SAINTS-EN-PUISAYE (89520) le 06/09/1975 sous le régime de la communauté des biens réduite aux acquêts, ont expressément déclaré adopter le régime de communauté universelle. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial de Me ZEENDER Emilie.

AL24016384

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Conformément à l'article 1397 du Code civil, les tiers sont informés que par acte reçu par Me Alexandre GUILPAIN, notaire associé à TONNERRE, 89700,6 rue Saint-Nicolas, le 03 juillet 2024, Monsieur Frédéric MERCIER, maître d'œuvre, né à SAINT-REMY (71100), le 11 septembre 1969 et Madame Karine Marguerite DEREGNAUCOURT, maître d'œuvre, née à MONT-DE-MARSAN (40000), le 06 septembre 1971, demeurant ensemble à MOULINS EN TONNERROIS (89310), 9 rue du Carron, mariés à la Mairie de HERY (89550), le 27 octobre 2001, initialement sous le régime de la séparation de biens pure et simple, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me Hubert GOETA,notaire à SEIGNELAY, le 01 octobre 2001, ont procédé à un aménagement de leur régime matrimonial afin d'y adjoindre une société d'acquêts avec attribution intégrale au profit du survivant, comprenant les parts détenues par l'époux dans la SCI LINITIATIVE, Rcs Auxerre n°839702214.

AL24016387

Etude de Maître Jean-Marie ODIN,
Notaire à VERMENTON (Yonne),
Place de l'Eglise.

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testaments olographes en date du 23 janvier 1989 et du 31 juillet 2019,
Monsieur Jean Claude **NEVEU**, en son vivant retraité, demeurant à MERRY-SUR-YONNE (89660) 6 rue de l'Église.
Né à TOURS (37000), le 18 juillet 1935
Célibataire.
Ayant conclu avec Madame Eliane Georgette CHAPOT un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, le 6 août 2024, enregistré à la mairie de MERRY-SUR-YONNE le 6 août 2024.
Contrat non modifié depuis lors.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à AUXERRE (89000), le 7 août 2024.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ces testaments ont fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON (Yonne), Place de l'Église, le 22 novembre 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON (89270) Place de l'Église, référence CRPCEN : 89027, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL24016394

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
CHICHEE - vigne en AOC Chablis 1er Cru Vaucoupin - fonds occupé - la parcelle n'est vendue qu'à concurrence de la moitié indivise en pleine propriété, soit une surface de 0 ha 25 a 09 ca (la surface totale de la parcelle étant de 0 ha 50 a 19 ca) - l'exploitant en place, également propriétaire indivis de cette parcelle, sera prioritaire à l'attribution. Si ce dernier ne souhaite pas acquérir cette parcelle, elle sera attribuée à un bailleur pour le maintenir en place - 25 a 09 ca - 'ADROIT DE VAUCOPINS' : C – 0318 p1 - zonage : RNU
FOURNAUDIN – terre - fonds occupé - recherche d'un bailleur pour le maintien du fermier en place - 26 ha 73 a 60 ca - 'LE PUITS AUX BELLES' : ZE - 0023 - 'LA FAYETTE' : ZI - 0038 - 'LA METAIRIE' : ZI – 0025 - 0043 - 'HAUT DES BUISSONS' : ZI – 0037 - 0069 - 'LA MARNIERE A LA BICHE' : ZI - 0018 - 'VALLEE DE CHUELLE' : ZI – 0056 - 0067 - 'LE HOUSSEAU' : ZK – 0016 – 0018 – 0019 - 0020 - zonage : zone A du PLU
GRON – terre - 4 ha 78 a 35 ca - 'LES PRESLES' : B - 0953 - 'LE BAS DES COQUILLONS' : ZA – 0167 – zonage : zone NL du PLU.
MALAY LE GRAND – fonds occupé - 1 ha 80 a 29 ca - 'LE CUL DE SAC DE LA COLMIE' : ZL – 0002 – zonage : zone A du PLU.
ORMOY - terre, verger et bois-taillis - 1 ha 25 a 91 ca - 'GUICHARDON' : A - 0108 - 'BOIS DE PRE' : F - 0181 - 'LES GRANDS VERGERS' : F - 0008 - 'LE GRIPPOT' : ZC - 0031 - 'LA CHAINEE' : ZI - 0028 - zonage : zones N et A du PLU
SAINT PÈRE – terre à planter en AOC Bourgogne et AOC Vezelay – vignes en AOC Bourgogne Rouge et AOC Vezelay – bois taillis hors AOC - 1 ha 90 a 74 ca - 'CREC HOT' : A – 0264 - 0276 - 'LA C HARRIERE' : A – 0106 - 0126 - 'LONG UES VIGNES' : A – 0504 – 0508 - 0528 - 'FONT ETTE' : AD - 0064 - 'LES CAUMES' : AD - 0317 - 'LE R EPLAT' : D - 0705 - 'CHAM PS MOREAU' : D – 0771 - 0777 - 'CUL DE BOEUF' : D – 0895 ZD – 0012 – 0014 – 0017 – 0018 – 0020 - 0022 - 'LES TERRIERS' : D – 0609 – 0614 – 0629 – 0630 – 0633 - 0651 - 'CAUM E NOISET' : ZD – 0024 – 0025 – 0026 - 0027 – zonage : zones A, N et U du PLU.
SAINT VALERIEN – terres et bois taillis - 33 a 12 ca - 'BOIS DES ESPARS' : E - 0448 - 'LA GLACIERE' : ZH – 0127 – zonage : zones A et N du PLU.
THAROISEAU – taillis et terre en AOC Bourgogne - 8 a 78 ca - 'GARD E ROCHE' : ZA - 0093 – zonage : zone A du PLU.
VERON – bois taillis - 8 a 18 ca - 'LA VALLEE MYOT' : ZM – 0158 – 0195 – zonage : zone N du PLU
VILLENEUVE SUR YONNE – fonds occupé en partie - 9 ha 01 a 60 ca - 'LES CHAMPS DU BUISSON MATH' : ZP - 0043 - 'LA COUR A PATHIER' : ZP – 0079 - 0088 - 'LA POINTE' : ZR - 0024 - 'BEAU REGARD' : ZS - 0142 - 'LES BOISSENNERIES' : ZS – 0180 – 0181 – 0190 – 0193 - 0194 - 'LES REPLATS' : ZV – 0213 – zonage : zones A et N du PLU.
DEUX RIVIERES (ACCOLAY) – vignes en AOC Bourgogne rouge et rosé – Intermédiation locative – location par le biais d'un bail rural long terme d'une durée de 25 ans - 48 a 10 ca - 'MIGRENNES ACCOLAY' : ZA – 0005 – 0006 – zonage : zone A du PLU
VERMENTON - vignes en AOC Bourgogne Aligoté et Pinot noir, terre à planter en AOC Bourgogne – Intermédiation locative – location par le biais d'un bail rural long terme d'une durée de 25 ans - 5 ha 48 a 10 ca - 'LES VAUX SERVINS' : ZP – 0082 – 0083 – 0084 – zonage : zone A du PLU.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 16/12/2024 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24016407

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/11/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl KN SARL 2 Rue des Ouches 89480 Andryes. RCS Auxerre 879067387. CIP 4715.

AL24016332

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/11/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl MD2T 64-66 Avenue Haussmann 89000 AUXERRE. RCS Auxerre 499821890. CIP 3015.

AL24016333

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/11/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl SARL SAINT MARTIN 20 rue du Général Leclerc 89200 Avallon. RCS Auxerre 377734041. CIP 3607.

AL24016334

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/11/2024 prenant acte de l'arrêt de la Cour d'Appel du 12/09/2024 infirmant le jugement d'ouverture de la procédure de sauvegarde du 27/11/2023 au profit de la SAS IDEALEHOME 2 lieu-dit La Grande Forêt 72430 Saint-Jean-du-Bois. RCS Auxerre 850337817. CIP 4704.

AL24016335

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/11/2024 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la Sàrl SOCIETE D'ACTIVITE MODELAGE MECANIQUE AUXERROISE 2 route de Montboulon Zone Artisanale 89000 Saint-Georges-sur-Baulche (modelage sur bois). RCS Auxerre 440117521. CIP 4797. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL24016336

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/11/2024 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de SAS B.P.J.F. 120 rue du Pont 89000 Auxerre (Boucherie-charcuterie, traiteur). RCS Auxerre 843882689. CIP 4820. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL24016337

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/11/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS CATIP 26 rue Louis Bro 89800 Chablis (achat vente d'équipements électroménagers). RCS Auxerre 922248885. CIP 4844. Date de cessation des paiements : 01/01/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24016338

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/11/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS à associé unique ZOHRA. RESTAURANT BOLLYWOOD 3 rue Faillot 89000 Auxerre (restauration). RCS Auxerre 882974553. CIP 4845. Date de cessation des paiements : 18/05/2023 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24016339

Jugement du Tribunal de Commerce de Paris du 18/11/2024 ouvrant une procédure de sauvegarde accélérée au profit de la SAS à associé unique PEOPLE AND BABY 2 Bis rue Saint Thomas 89230 Pontigny et 7 rue du Cantarra 89800 Chablis (crèche), RCS PARIS 479182750. Administrateurs judiciaires : la SCP d'ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES ABITBOL & ROUSSELET en la personne de Me Frédéric Abitbol 38 avenue Hoche 75008 Paris, et la SELARL 2M ET ASSOCIES en la personne de Me Carole Martinez 22 rue de l'Arcade 75008 Paris, avec mission de surveillance. Les créances sont à déposer entre les mains des Mandataires judiciaires : la SCP BTSG en la personne de Me Antoine Barti 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine, et la SELAFA MJA en la personne de Me Valérie Leloup-Thomas 102 rue du Faubourg Saint-Denis 75479 Paris Cedex 10 ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24016340



Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Avec votre abonnement VOUS BÉNÉFICIEZ d'un accès illimité au site agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

JE M'ABONNE POUR

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP VILLE
TÉL. PORT.
EMAIL

☐ 1 AN 123 €
☐ 2 ANS 222 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 58 € par revue
☐ pour 2 ans 116 € par revue

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail
☐ Je règle € ☐ par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE
☐ Par virement
IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810
SIGNATURE

TOTAL

COCHEZ LA CASE CORRESPONDANTE ET CHOISISSEZ VOTRE REVUE PARMI LES TITRES SUIVANTS *

☐ RÉUSSIR Bovins viande
☐ La Chèvre
☐ RÉUSSIR Volailles
☐ Pâtre
☐ RÉUSSIR Porc
☐ RÉUSSIR Cultures
☐ RÉUSSIR Fruits & Légumes
☐ RÉUSSIR Lait
☐ RÉUSSIR Vigne
☐ RÉUSSIR Bio

ÉQUIPEMENTS

// PHOTOVOLTAÏQUE

Haies solaires : quels sont leurs impacts ?

Engie Green a lancé une expérimentation grandeur nature sur l'agrivoltaïsme à Laqueille dans le Puy-de-Dôme en partenariat étroit avec l'Inrae. Les premiers résultats du démonstrateur Camélia, composé de haies solaires, ont été présentés à l'occasion du Sommet de l'élevage à Cournon.

Des panneaux verticaux bifaciales au milieu des pâtures ou autrement dit des haies solaires, c'est ce que propose la solution Camélia d'Engie groupe. Objectif : permettre aux agriculteurs de diminuer la facture énergétique de leur exploitation tout en continuant d'assurer leur mission première : produire. Ainsi, la filiale du groupe Engie revendique une emprise au sol limité permettant la pratique de l'élevage. Elle affirme, par ailleurs, que ces panneaux verticaux assurent aux cultures un maximum d'ensoleillement en captant principalement la lumière du matin et du soir. Mais qu'en est-il réellement ? Depuis octobre 2022, une expérimentation grandeur nature, en partenariat étroit avec l'Inrae, est conduite sur le site de l'Herbipôle à Laqueille dans le Puy-de-Dôme à un peu plus de 1 000 m d'altitude.

Suivi agronomique

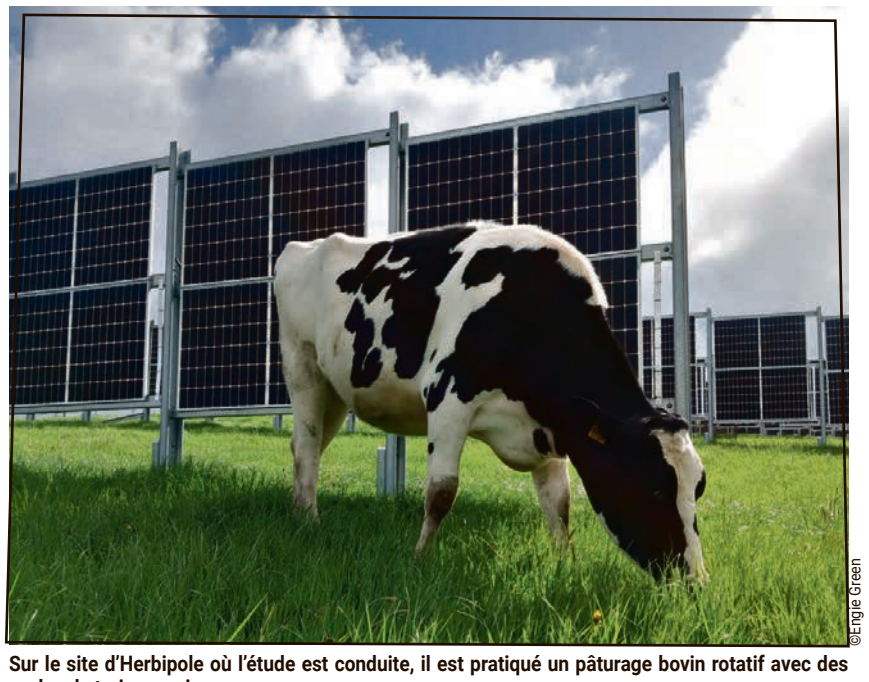
« Ce programme s'étend sur cinq ans et comprendra 3,5 ans de recherche », a expliqué, sur le Sommet de l'élevage, Catherine Picon-Cochard de l'Inrae de Clermont-Ferrand qui coordonne le travail scientifique de cette étude. Ainsi, sur une surface d'un peu moins d'un hectare de prairie permanente, *« sur une zone assez humide »* neuf haies solaires avec deux modalités d'inter-rang (12 et 18 m) ont été installées. L'unité mixte de recherche sur l'écosystème prairial, en collaboration avec l'unité mixte de recherche sur les herbivores et l'unité expérimentale herbipole, assure le suivi agronomique du dispositif depuis 2023. Impacts sur la prairie, sur la biodiversité ou encore sur le comportement des animaux sont observés de près. Les premiers résultats ont été présentés à l'occasion du Sommet de l'élevage.

Observations de deux ans

Au cours des deux premières années d'observation, 26 jours de pâturage ont été effectués par les bovins en 2023 et 21 jours en 2024. Entre trois et dix vaches de race prim'holstein étaient présentes sur la parcelle. Différents capteurs disposés à diverses distances des panneaux ou encore au centre de l'inter-rang ont permis de mesurer les précipitations, la température, l'humidité des sols, le rayonnement ou encore la vitesse et la direction du vent à deux hauteurs, au nord et au sud. Plusieurs capteurs permettant de mesurer l'activité des animaux (ingestion, rumination, repos, debout), leur position à l'ombre ou la lumière (capteurs de lumière) et spatiale (GPS) ont également permis d'observer l'incidence des panneaux sur les bovins.

Effets sur la prairie

Première observation après deux années : les panneaux solaires modifient le microclimat de la prairie. Ainsi, la vitesse du vent est divisée par deux au centre des inter-rangs quand aucune modification notable n'est constatée concernant sa direction. *« De plus, au cours d'une journée, les haies solaires modifient les conditions lumineuses et thermiques de manière temporaire de part et d'autre des panneaux »*, précise un communiqué de presse commun signé d'Engie green et de l'Institut de recherche. *« Avec les haies, nous remarquons des conditions particulières d'ombrage. Au cours de la journée, des vagues d'ombre et de lumière se succèdent »*, expliquait Catherine Picon-Cochard. Toutefois, toutes les données microclimatiques n'ont pas encore été analysées précisent les deux partenaires. *« Il faudra attendre encore un cycle pour pouvoir tirer des conclusions pertinentes »*. Du côté de la production de biomasse, la distance entre les panneaux ou l'orientation semblent n'avoir aucun effet. Toutefois, la prairie de l'inter-rang de 18 m semble être plus productive. Plusieurs explications sont avancées selon l'Inrae et Engie green : *« la variabilité spatiale intrinsèque de la parcelle, la présence d'un peu plus de graminées et potentiellement un peu plus de lumière en 18 mètres qu'en 12 mètres »*. *« Nous ne sommes en effet pas encore certains que c'est l'effet des panneaux »*, a confirmé la coordinatrice sur le Sommet de l'élevage. Des suivis pluriannuels seront donc nécessaires pour consolider ces conclusions et faire l'objet d'une publication.



©Engie Green

Sur le site d'Herbipole où l'étude est conduite, il est pratiqué un pâturage bovin rotatif avec des cycles de trois semaines.

Marie-Cécile Seigle-Buyat

// ÉNERGIES RENOUVELABLES

« Le potentiel de l'agrivoltaïsme est énorme »

Christian Dupraz, directeur de recherche à l'Inrae de Montpellier, est aussi l'inventeur de l'agrivoltaïsme, ce concept mêlant production d'électricité et production agricole. Rencontre.



Christian Dupraz, chercheur à l'Inrae, s'est appuyé sur ses travaux de recherche en agroforesterie pour imaginer l'agrivoltaïsme.

Pouvez-vous nous expliquer ce qu'est l'agrivoltaïsme ?

C. D. : *« La notion d'agrivoltaïsme a été développée à partir des années 2005. J'ai inventé le mot en 2009 et l'ai publié pour la première fois en 2011. C'est une histoire très récente, qui est apparue à plusieurs endroits dans le monde, et notamment au Japon. L'agrivoltaïsme consiste à produire, en même temps et sur une même parcelle, de l'électricité à partir du rayonnement solaire avec des panneaux photovoltaïques, et des végétaux ou des animaux. De ce fait, cette technique revient à superposer les deux productions. Ce système est vertueux, en maintenant la production agricole tout en produisant une énergie sûre qui ne fournit pas de déchets. Nous nous sommes inspirés de l'agroforesterie, qui associe des arbres aux cultures, en remplaçant les arbres par des panneaux photovoltaïques ».*

Concrètement, comment cela fonctionne-t-il ?

C. D. : *« Les cultures agricoles n'utilisent que 30 % du rayonnement du soleil au cours de l'année. Les deux tiers restants ne sont pas utilisés par les cultures. Ainsi, l'agrivoltaïsme permet de bien utiliser et de mieux répartir le soleil. Les panneaux photovoltaïques sont placés au-dessus des cultures, entre 3 et 5 mètres de hauteur, afin de permettre le passage des tracteurs et autres outils agricoles. Ces panneaux peuvent être fixes ou mobiles de façon à donner de la lumière aux plantes lorsqu'elles en ont besoin. Ils peuvent aussi être orientés verticalement en bordure de parcelles. Toutefois, la synergie agriculture-photovoltaïsme dépend d'un équilibre lié à la densité des panneaux qui ne doivent pas faire trop d'ombre afin de ne pas impacter le rendement agricole. On préconise un taux de couverture maximal de 20 à 25 % par hectare, afin de protéger les cultures contre les excès climatiques et d'assurer un rendement presque normal ».*

Comment vous est venue cette idée d'agrivoltaïsme ?

C. D. : *« Cette réflexion est venue du fait que nous produisons de l'énergie à partir des terres agricoles sous la forme de biocarburant (du blé pour l'éthanol, du colza pour le diester), mais ces filières énergétiques s'avèrent extrêmement peu efficaces. Avec un hectare produisant du blé éthanol, on peut faire rouler une voiture environ 22 000 kilomètres. Avec un hectare agrivoltaïque, on peut faire rouler une voiture électrique trois millions de kilomètres. La différence est énorme ! Cela me conduit à penser que la piste du photovoltaïque doit – dans une trajectoire de décarbonation – être privilégiée. Et pour ne pas perdre notre potentiel agricole, le fait de rendre complémentaire les productions agricoles et d'électricité nous a conduits à concevoir l'agrivoltaïsme ».*

Quel est le potentiel d'une telle technique en France ?

C. D. : *« La France est pionnière en agrivoltaïsme. J'ai construit le premier prototype expérimental agrivoltaïque mondial en 2010 à Montpellier. Depuis, les projets se diversifient sur l'ensemble du territoire national : grandes cultures dans le Nord et le Centre de la France, arboriculture, maraîchage et vignes dans le Sud, élevage dans le Sud-Ouest, etc. Le potentiel est énorme. Nous en sommes au tout début, avec aujourd'hui près de 200 hectares. Mais les prévisions sont importantes et nous devrions atteindre 100 000 hectares de systèmes agrivoltaïques à l'horizon 2050 (soit une puissance installée de 50 MWc), produisant l'équivalent de dix réacteurs nucléaires. Il s'agit aujourd'hui de l'une des grandes voies de la diversification du mix énergétique et de décarbonation de l'agriculture ».*

Propos recueillis par Amandine Priolet



Une installation agrivoltaïque a été implantée sur près de trois hectares de vergers au sein de la station expérimentale (Sefra) d'Étoile-sur-Rhône (Drôme) en 2022.

// SEMAINE DE L'EXCELLENCE

89 Les jeunes talents de la boulangerie étaient dans l'Yonne

Du 19 au 21 novembre ont eu lieu la 43e édition du concours national des meilleurs jeunes boulangers, et la 14e édition du trophée national du conseil et de la vente en boulangerie-pâtisserie, au Cifa de l'Yonne, à Auxerre, dans le cadre de la semaine de l'excellence.

Comme le souligne Dominique Anract, président de la confédération nationale de la boulangerie-pâtisserie française, « *la semaine de l'excellence, ce sont deux grands concours : un concours en production et un concours accés sur la vente en boulangerie-pâtisserie* ».

Dans ce cadre-là ont eu lieu la 43e édition du concours national des meilleurs jeunes boulangers, et la 14e édition du trophée national du conseil et de la vente en boulangerie-pâtisserie, au Cifa de l'Yonne, à Auxerre, entre le 19 et le 21 novembre.

19 candidats pour les meilleurs jeunes boulangers et 17 candidats pour la vente, âgés de 17 à 24 ans, venant de toute la France, se sont donc affrontés avec le même objectif : terminer sur la plus haute marche de leurs podiums respectifs. « *Les jeunes boulangers devaient fabriquer une production en globalité : pain de tradition française, pain de campagne, pain à valeur nutritionnelle ajoutée, de la pâte levée feuilletée (pâte à croissant) sous différentes formes, croissants, pains au chocolat revisités sur un bicolore, deux viennoiseries garnies à base de pâte levée feuilletée, trois brioches dont deux garnies, deux créations salées (une nomade et une servie à table) et une pièce de maître sur le thème des vins de Bourgogne* », détaille Xavier Bordet, président du jury de la semaine de l'excellence.

« *Pour cela, ils avaient 7 h 30 d'épreuves sur deux jours. La veille, ils viennent faire leurs préparations. Puis, le lendemain, ils ont 5 heures pour faire leurs productions* », complète Estelle Lévy, directrice du développement territorial pour la confédération nationale de la boulangerie-pâtisserie française. « *Dans ce concours, on laisse place à la création des boulangers car dans notre métier, il y a une vraie part de création, de souplesse, de liberté* », ajoute-t-elle.



Savoir s'adapter

Pour le trophée de la vente, les candidats se sont départagés au cours de cinq épreuves. « *La première est traditionnelle, où ils doivent installer une vitrine de magasin ; la deuxième est de gérer des ventes simulées, avec au moins un imprévu, pour voir comment se comporte le candidat ; la troisième épreuve est la présentation d'un produit sélectionné, qui était cette année le pavé auxerrois, un gâteau composé d'un biscuit, de nougatine, de crème pralinée, le tout recouvert d'amande caramélisée et de chocolat ; la quatrième épreuve est la prise de commande en fonction de thématiques choisies au hasard ; la cinquième et dernière épreuve consiste à ce qu'un jeune boulanger explique à une vendeuse sa nouvelle création, la manière dont il est fait, ce qu'il y a à l'intérieur, pour que le vendeur puisse le vendre ensuite. Cette épreuve est faite pour faire le lien entre les boulangers et les vendeurs, comme cela se passe réellement en boulangerie* », détaille Estelle Lévy.

Tous les candidats, dans leurs catégories respectives, sont ensuite évalués par des jurys. « *Ce que les jurys attendent, c'est d'avoir de belles tables et vitrines, d'avoir des candidats qui présentent bien, capables d'avoir du répondant et de s'adapter et rebondir en cas de difficulté, cela pour les boulangers comme les vendeurs. Et bien sûr l'aspect et le goût (les dégustations se font à l'aveugle pour une totale impartialité) sont très importants pour les créations, mais là-dessus, on a rarement de mauvaise surprise* », sourit Xavier Bordet.



Le pavé auxerrois était la pâtisserie à l'honneur cette année.

Représenter la France à l'international

Pour Dominique Anract, « *la production et la vente en boulangerie sont deux domaines tout aussi importants puisque l'un fabrique, avec un vrai savoir-faire, l'autre conseille et vend les produits aux clients. Ce sont deux concours qui mettent magnifiquement les jeunes en valeur. Ils leur donnent encore plus envie de faire ces métiers-là. Aussi, ce sont des distinctions importantes pour les jeunes mais aussi les consommateurs qui voient l'excellence, le travail avec des produits de qualité et innovants* ».

Les vainqueurs (voir palmarès par ailleurs) seront d'ailleurs reçus à l'Élysée en début d'année pour déguster la galette des rois, et représenteront la France lors des prochains concours internationaux. Et vu ce que l'on a vu, nul doute que le savoir-faire français sera une nouvelle fois merveilleusement mis sur le devant de la scène.

Christopher Levé

Margaux Connet, seule représentante de l'Yonne, à l'honneur

Sur les 20 finalistes en lice en finale nationale du 14e trophée du conseil et de la vente en boulangerie-pâtisserie, Margaux Connet, seule représentante de l'Yonne, obtient le 4e prix ex aequo avec deux autres participantes. La jeune femme de 21 ans, en apprentissage à la boulangerie Laurent Bisson, à Chevannes, avait déjà participé à une finale nationale il y a deux ans, mais dans l'autre concours, celui des meilleurs jeunes boulangers de France.

Les créations ont été jugés par un jury composé de professionnels du métier.



Les candidats se sont activés pour rendre leurs productions dans les temps.



Les candidats au concours de la vente ont été jugés sur leurs vitrines mais aussi sur leurs manières de conseiller et vendre les produits, avec quelques éléments perturbateurs pour tester leurs réactions.

Les podiums des concours

Pour le concours des meilleurs jeunes boulangers de France :
1er prix : Sacha Sully, 19 ans (Paris 17e).
2e prix : Benoît Brouard, 21 ans (Ciron, Indre).
3e prix : Léna Helck, 21 ans (Thionville, Moselle).
4e prix ex aequo : Capucine Rempillon (La Roche-sur-Yon, Vendée), Maxime Elblidi (Ille-sur-Tet, Pyrénées-Orientales), Alexandre Ietro (Forbach, Moselle), Élisa Raynaud (Septfonds, Tarn-et-Garonne).
Pour le trophée du conseil et de la vente en boulangerie-pâtisserie :
1er prix : Émilie Dugourd, 18 ans (Montigny-les-Vesoul, Haute-Saône).
2e prix : Ange Ducloux, 19 ans (Angers, Maine-et-Loire).
3e prix : Élodie Langlois, 22 ans (Luxeuil-les-Bains, Haute-Saône).
4e prix ex aequo : Anita Florentin-Heilich (Vandœuvre-les-Nancy, Meurthe-et-Moselle), Romane Lasselin (Montbrisson, Loire), Margaux Connet (Chevannes, Yonne).

// 7e COSNE WINE TOUR

58 Voyage des papilles

Le 7 décembre, le Legta de Cosne orchestrera la 7e édition du Cosne Wine Tour, avec quelques nouveautés…

Rendez-vous presque incontournable dans le paysage cosnois, le Cosne Wine Tour du Legta de Cosne revient pour une 7e édition, le 7 décembre (de 10 heures à 18 heures). Pour cette nouvelle cuvée de l'événement, les organisateurs ont prévu un renouvellement, comme le détaille Olivier Depond, directeur de l'exploitation de l'EPL (Domaine des Athénées): *« Nous souhaitons faire voyager les papilles des visiteurs en leur proposant cette année quelques petits ajustements. Notre but est toujours de leur permettre, au travers des dégustations qui sont proposées, de découvrir de nouvelles appellations et le travail d'autres EPL de France via un panorama. C'est pour cette raison que nous avons modifié quelques références ».* Au total, les amateurs pourront en apprécier environ une quarantaine, avec les vins du Domaine des Athénées, mais aussi du Sauterne de la Tour Blanche, du Pessac-Leognan, du Chinon, du Châteauneuf-du-Pape…

Toujours dans un esprit de ravissement gustatif, d'autres produits seront proposés, avec la nouveauté: *« des denrées autour du canard, via du foie gras, des confits ou encore des terrines ».* Les gourmands auront également la possibilité de se fournir en huîtres (Île de Ré), avec la présence d'un stand dédié, en saucisson, miel, etc. Une vente de sapins du Morvan et d'assiettes gourmandes permettra aux associations d'élèves de financer des voyages notamment. Si le Cosne Wine Tour est un événement *« festif »*, Olivier Depond n'oublie pas pour autant l'aspect pédagogique: *« les élèves et apprenants participent à son bon déroulé et cet engagement est intéressant pour les visiteurs qui peuvent alors leur poser des questions sur la formation, sur leur parcours mais aussi sur les productions… ».* Finalement, le Cosne Wine Tour permet à la fois de nourrir le corps et l'âme…



Olivier Depond

Le Cosne Wine Tour se tiendra le 7 décembre au Legta de Cosne.

Chloé Monget

Tarif: 5 euros l'entrée avec un verre de dégustation offert. Renseignements: 03 86 26 67 67.

VIENT DE PARAÎTRE

L'Histoire n° 526 « Ces paysans qui ont fait la France »

Le magazine *L'Histoire* daté de décembre 2024 consacre son dossier à l'histoire mouvementée des agriculteurs. L'éditorial donne d'ailleurs le ton de ces pages placées sous le signe des *« paysans qui ont fait la France »*. Aujourd'hui, *« ce monde est en souffrance. Oubliés, maltraités, premières victimes des aléas climatiques, souvent sacrifiés dans les accords internationaux aux intérêts industriels et commerciaux, les paysans sont sommés de nourrir la société à moindre prix tout en protégeant la nature. »* En une trentaine de pages, des experts historiques relatent les guerres paysannes, celles des *« croquants et des Nu-pieds »*. Le professeur Jean-Marie Moriceau retrace en compagnie de Marc Bloch et d'Henri Mendras comment les grandes mutations du passé ont forgé le présent agricole. Il sort aussi de l'anonymat Nicolas Delacour, un laboureur d'Île-de-France qui a réussi à prendre en main la vie économique de tout un village au XVIIe siècle. Enfin, les Pr. Corinne Marache et Jean Vigreux rappellent combien les paysans, devenus agriculteurs puis chefs d'exploitation sont devenus *« Les piliers de la République »*.



L'Histoire n°526
Chez les marchands de journaux – 6,90 euros

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Jusqu'au 1er décembre

// Marché de Noël de Montbard

Le marché de Noël de Montbard se tient du 29 novembre au 1er décembre sur la place de la Pépinière royale. Au programme : manèges, boîte aux lettres du Père Noël, collecte de jouets pour un Noël solidaire, passages du Père Noël samedi et dimanche à 15 heures, déambulation des lutins le dimanche.

montbard.fr

• À partir du 7 décembre

// Contes et histoires de Noël au château de Bussy-Rabutin

Les plus beaux monuments historiques sont mis à l'honneur pour la période de Noël. Ainsi, le château de Bussy-Rabutin propose plusieurs évènements sur cette période: les 7 et 21 décembre, vous pourrez profiter des illuminations, veillées de l'avent, fête des lumières… Le château vous proposera des déambulations nocturnes qui vous plongeront dans la féerie de Noël grâce aux savoureuses anecdotes de ses guides!

www.chateau-bussy-rabutin.fr

• Jeudi 12 décembre

// Table ronde sur la Saint-Vincent tournante à Beaune

Dans le cadre de la programmation culturelle à la Cité des vins et des Climats de Bourgogne, une table ronde est proposée sur la Saint-Vincent Tournante 2025 de Ladoix-Serrigny à 18 heures. On y abordera l'histoire de l'une des plus anciennes sociétés de secours mutuel et les coulisses de l'édition 2025 de la Saint-Vincent. Trois intervenants seront présents: Pierre Cornu, vigneron, président de la Société de secours mutuel de Ladoix-Serrigny et vice-président du comité d'organisation de la Saint-Vincent Tournante, Daniel-Paul Lobreau, professeur agrégé, docteur en histoire de l'Université de Bourgogne et l'Université de Lyon 2, et Vincent Ravaut, vigneron et co-président du comité d'organisation de la Saint-Vincent Tournante 2025.

Tarif: 6 euros et 3 euros pour les étudiants (avec conférence et la dégustation de deux cuvées Saint Vincent). www.citeclimatsvins-bourgogne.com

Nièvre

• Dimanche 1er décembre

// Grand prix de caisses à savon, finale

La finale du championnat de caisses à savon se déroulera durant le Grand prix dédié au Circuit de Magny-Cours le 1er décembre. Les essais débuteront à 9 heures, suivis par la première descente chronométrée avec un parcours technique à 11 heures Ensuite auront lieu, à 13 heures la 2e et 3e descente chronométrée, à 15 heures la descente vitesse et enfin la remise des prix à 16 heures.

Plus d'informations: https://www.facebook.com/groups/5628692773907107/

• Vendredi 13 décembre

//Découvrez l'univers du vin

Le Domaine des Athénées et ses partenaires vous propose un programme de rencontre pour découvrir l'univers du vin. Ainsi, après le succès de la première saison, les dégustations thématiques avaient été renouvelées avec de nouveaux thèmes pour cette seconde édition. La dernière rencontre sera une dégustation à l'aveugle (13 décembre). Tarif: 25 euros. 12 places par séances. Inscription jusqu'au jeudi midi précédent la séance. Lieu: CFPPA de Cosne 66 rue Jean Monnet à Cosne-sur-Loire.

Réservations et renseignements: cfppa.nevers@educagri.fr ou au 03 86 26 67 67.

• À partir du 30 novembre

//Marchés de Noël

Les fêtes de fin d'année approchent et avec elles leurs lots de marchés de Noël. En voici une sélection : Varennes-lès-Narcy, Domaine de Passy : 30 novembre, de 11 h à 19 h et le 1 décembre de 11 h à 18 h. Chaulgnes, salle des fêtes rue Jean Fernand Frémillon : le 6 décembre de 16 h à 21 h. Brinay à la salle multifonction : le 7 décembre de 14 h à 20 h. Clamecy à la mairie : le 15 décembre de 10 h à 18 h. La Charité-sur-Loire : le 14 décembre de 10 h à 20 h et le 15 décembre de 10 h à 18 h.

Yonne

• Mercredi 11 décembre

// Ovinpiades

La 20e édition des Ovinpiades des jeunes bergers aura lieu le mercredi 11 décembre, à Précy-le-Sec (GIE Rameau). Il s'agira qu'une sélection régionale où les participants seront départagés lors d'épreuves pratiques et théoriques, en individuel ou en collectif. Les deux meilleurs jeunes bergers défendront les couleurs de la région lors de la finale nationale qui aura lieu à l'occasion du salon de l'agriculture, le samedi 22 février 2025, à Paris.

• Samedi 30 novembre

// Soirée loto

Les Jeunes agriculteurs de l'Avallonnais organisent une soirée loto, à Quarré-les-Tombes (salle polyvalente). Ouverture des portes à 18 heures, début des jeux à 20 heures. De nombreux lots sont à gagner (SPA, télévision, week-end insolite, bons d'achat, repas au restaurant, électroménager…). Tarifs: 6 € le carton, 24 € la plaque de 6 cartons. Plus d'informations au 06 58 77 70 26.

• 21 et 22 décembre

// Marché du réveillon



Le marché du réveillon de Saint-Bris-le-Vineux revient pour une nouvelle édition, les 21 et 22 décembre, dans les rues et les domaines du village. Divers produits des fêtes seront proposés aux visiteurs avec, bien sûr, les vins des locaux.

// COMMERCE LOCAL

89

Avec Thierry Bierry, l'escargot est à l'honneur

Depuis le 6 avril, une petite boutique a fait son apparition dans le centre-ville d'Auxerre, mettant à l'honneur l'escargot, sous toutes ses formes : L'Escargot Auxerrois. Bougies, savons, crème de jour, arts créatifs, produits de bouche… Il y a de quoi satisfaire tous les amateurs d'escargot, dans la boutique de Thierry Bierry.

C'est au 83 Rue du Pont, à Auxerre, que l'on trouve une boutique pas comme les autres, avec une thématique bien précise : l'escargot.

Une fois à l'intérieur, nous tombons sur le gérant du lieu, sourire aux lèvres, ravi de nous accueillir. Lui ? C'est Thierry Bierry, fondateur de l'Escargot Auxerrois.

Originaire de la région parisienne, il décide de fuir les tumultes de la capitale, qu'il ne supporte plus, pour le calme de la campagne. C'est à Auxerre qu'il trouve refuge, en février 2020, une quinzaine de jours seulement avant le confinement.

« *Ici, je commence par être fleuriste, qui est mon métier d'origine, même si j'ai aussi travaillé dans l'univers de la radio, été attaché de presse pour certains artistes. Le domaine artistique, c'est mon univers* », sourit-il.

Ce job de fleuriste, il l'exerce pendant un peu plus d'un an dans une boutique d'Auxerre. Mais durant cette période, une chose le frappe : « *pourquoi n'y a-t-il rien qui met l'escargot de Bourgogne en valeur dans l'Yonne, pourtant un produit phare ici ?* »

Alors, une fois que son activité se termine, Thierry Bierry décide de se lancer dans un projet unique : créer une boutique totalement dédiée à l'escargot de Bourgogne, qui a ouvert ses portes le 6 avril dernier. Des produits de bouche, bien sûr, mais aussi des bougies, des savons, des bijoux, des arts créatifs… Et bien d'autres encore. « *Tout est escargot ici* », lance-t-il.

Des produits éthiques

Dans sa boutique, Thierry Bierry vend des produits très majoritairement éthiques, bio et locaux. « *J'essaie que mes produits le soient au maximum. Pour la partie alimentation, par exemple, ce sont les escargots de Dominique Rouyer, des Escargots d'Armeau. Cela me paraîtrait inconcevable de vendre des escargots produits ailleurs que dans l'Yonne* », assure-t-il. « *Les savons sans paraffine, uniquement avec des huiles végétales et des parfums de grâce. Dans les savons, il n'y a aucun produit chimique, les crèmes de jour sont faites à base de bave d'escargot, toujours sans produit chimique. J'essaie de travailler avec des artisans et des producteurs qui travaillent naturellement et qui respectent le bien-être animal. Tout en étant au maximum local. Et quand je ne trouve pas dans l'Yonne, je regarde dans d'autres départements, c'est le cas des bijoux où je travaille avec un créateur lyonnais, car je n'ai trouvé personne ici pour faire ce que je voulais* ».

Un espace dédié aux artistes

Son univers artistique, Thierry Bierry le met également à l'honneur dans sa boutique. « *Dans mon local, il y a un espace dédié aux artistes. Ils peuvent exposer leurs tableaux, leurs sculptures, leurs photos, durant un mois. Et chaque mois, les articles se succèdent* », poursuit-il.

Avec cette boutique, Thierry Bierry mêle différents aspects de sa vie et de son univers. Il raconte aussi l'histoire d'une amie très chère, disparue l'année dernière, la chanteuse Buzy (Marie-Claire Girod), à qui il dédie tout ce projet. « *Un jour, j'espère bien lui rendre hommage en exposant toutes ses œuvres dans ma boutique. Je lui parlais de cet endroit que je voulais créer peu de temps avant qu'elle parte. C'est un lieu qu'elle aurait aimé découvrir* », sourit-il, ému.

Christopher Levé



Ce n'est pas nous qui le disons !



Thierry Bierry, gérant de l'Escargot Auxerrois, met l'escargot, comme son nom l'indique, à l'honneur dans sa boutique. Il vend notamment des produits de Dominique Rouyer, producteur à Armeau.



Divers produits mettant l'escargot à l'honneur sont proposés chez Thierry Bierry.



Un savon en forme d'escargot ? Une idée originale à l'approche de Noël.



On retrouve des bougies de toutes les senteurs.

Des animations de Noël

Durant le mois de novembre, les commerçants du quartier de la rue du Pont et de la rue Joubert ont organisé une animation pour les enfants. Ces derniers doivent dessiner Noël et apporter leurs dessins chez les commerçants. Ces dessins seront ensuite exposés jusqu'au 23 décembre, dans une boutique éphémère dans le centre-ville d'Auxerre. Aussi, durant le mois de décembre, une seconde animation est mise en place par ces mêmes commerçants : le lutin farceur, qui va se déplacer de boutique en boutique. Les enfants, via des indices, doivent trouver où il se cache. L'enfant qui aura le plus trouvé le lutin, jusqu'au 24 décembre, se verra offrir un panier garni composé de lots des commerçants du quartier de la rue du Pont et de la rue Joubert.